



**NATIXIS INVESTMENT
MANAGERS INTERNATIONAL**

FIA de droit français

FCPE SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES

Rapport annuel

du 31/12/2022 au 29/12/2023

Conseil de surveillance



Présentation des intervenants

Société de gestion

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

N° d'Agrément AMF GP-90-009 - N° RCS PARIS 329 450 738

43 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

Teneur de comptes conservateur de parts

NATIXIS INTEREPARGNE

N° RCS PARIS 692 012 669

59 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

Dépositaire

CACEIS BANK

N° RCS PARIS 692 024 722

12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge Cedex

Commissaire aux comptes

KPMG AUDIT

Tour Egho - 2 avenue Gambetta - 92066 Paris La Défense Cedex

Délégataire comptable

CACEIS FUND ADMINISTRATION

N° RCS PARIS 420 929 481

12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge Cedex

Contacts

Fructi Ligne : 02 31 07 74 00 (Coût d'un appel téléphonique non surtaxé)

Ce document annuel est établi sous la responsabilité de la société de gestion, Natixis Investment Managers International.



Sommaire

	Page
1. Rapport de Gestion	4
a) Politique d'investissement	4
■ Environnement économique	
■ Evolution des marchés	
b) Informations sur l'OPC	10
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Réglementation SFTR en EUR	
■ Accès à la documentation	
c) Informations sur les risques	11
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Effet de levier	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)	13
2. Engagements de gouvernance et compliance	14
3. Frais et Fiscalité	24
4. Certification du Commissaire aux comptes	26
5. Comptes de l'exercice	30
6. Annexe(s)	60



1. Rapport de Gestion

a) Politique d'investissement

■ Environnement économique

Après la résurgence du risque géopolitique en Europe, l'accélération de l'inflation et le resserrement des politiques monétaires de l'année précédente, l'année 2023 a été marquée par une lente désinflation accompagnée d'espoirs de détente des taux directeurs des banques centrales alors que la croissance économique demeurait dynamique aux Etats-Unis, s'essouffait en Europe et se reprenait très graduellement en Chine.

En mars, la découverte de la fragilité extrême de plusieurs banques régionales américaines a suscité ponctuellement des inquiétudes sur la stabilité du système financier aux Etats-Unis mais également en Europe. Au début du 4^{ème} trimestre, l'aggravation de la situation au Proche-Orient a ravivé des craintes de conflit régional majeur.

En dépit de la multiplication des risques économiques et géopolitiques, les grandes banques centrales occidentales ont maintenu des politiques restrictives sur l'ensemble de la période. Néanmoins, l'inflexion surprise de la communication de la Réserve Fédérale dans un sens accommodant en fin d'année a provoqué un fort repli des taux de rendement souverains de part et d'autre de l'Atlantique en novembre et en décembre après que ceux-ci s'étaient tendus, atteignant des plus hauts en octobre.

Ainsi, l'indice Bloomberg Euro-Aggregate 3-5 ans s'est apprécié de 6,09% au cours de l'exercice.

En l'absence de récession, soutenus par des perspectives de reprise de la croissance des résultats et la montée d'anticipations d'assouplissement des politiques monétaires, les marchés d'actions ont été bien orientés en 2023. Les indices MSCI des grands marchés d'actions développés et émergents, exprimés en euro, ont enregistré de fortes hausses : Europe +15,83% et Monde, émergents inclus, hors Europe +18,48%.

Dans le sillage des engagements réitérés en décembre 2022 de poursuivre sans relâche le resserrement de leurs politiques monétaires face à une inflation jugée élevée et persistante, les banques centrales américaine et européenne ont relevé comme prévu leurs taux directeurs en février. Cependant, dès la fin de la première semaine de mars, l'annonce de trois faillites de banques régionales américaines va provoquer un vent de panique sur le secteur bancaire et peser sur les anticipations d'évolution de la politique monétaire non seulement aux Etats-Unis mais également en Europe. Aux Etats-Unis, la prise de contrôle par le FDIC des trois établissements en péril et l'adoption de mesures exceptionnelles garantissant la totalité des dépôts non-assurés a permis de prévenir une contagion et de stabiliser le système bancaire local. Dans ce contexte, le 22 mars, la Réserve Fédérale a pu ajouter, comme anticipé, 25 points de base à la fourchette de taux cible des Fed Funds.

En Europe, la BCE a remonté ses taux directeurs de 50 points de base dès le 16 mars, comme pré-annoncé en février, afin de contenir une inflation toujours préoccupante, malgré les tensions sur le secteur bancaire européen dans le sillage des inquiétudes sur les établissements américains. L'onde de choc a particulièrement fragilisé Crédit Suisse, banque mondiale de premier plan en cours de restructuration, après des déclarations de son premier actionnaire qui ont semé le trouble en excluant tout soutien additionnel. Face aux risques qu'une insolvabilité de l'établissement ferait peser sur l'économie suisse et la finance globale, les autorités helvétiques ont œuvré à son rachat express le 19 mars par UBS, l'autre grande banque locale, en bien meilleure situation financière.



1. Rapport de Gestion

La crise de confiance a cependant continué de se propager en zone euro, conduisant la BCE à communiquer sur la solidité des bilans, les niveaux élevés de fonds propres et de liquidité des banques européennes. Les craintes se sont graduellement apaisées fin mars à l'image du recul de la volatilité. Les inquiétudes sur la situation financière de certaines banques régionales américaines ne sont pas retombées, avec la saisie d'un nouvel établissement après une fuite de dépôts massive début mai. Néanmoins, la fragilité du bilan de la banque en faillite était connue et les risques de contagion ont été contenus grâce à l'intervention des autorités.

Tandis que les prévisions de croissance aux Etats-Unis pour 2023 ont été nettement révisées en hausse sous l'effet d'une consommation soutenue par la solidité du marché du travail et d'un investissement bénéficiant des incitations fiscales de l'administration Biden, en Europe, les perspectives pour l'année en cours ont été revues de façon beaucoup plus limitée compte tenu de la multiplication de signaux de fragilité. En zone euro notamment, au vu des indicateurs avancés PMI, la situation a semblé se détériorer dans les services dans le courant de l'été tandis que l'activité est restée déprimée au sein du secteur manufacturier, en particulier en Allemagne en l'absence d'une reprise marquée de la demande en provenance de Chine, pays dont la croissance a continué de décevoir.

L'inflation sous-jacente a poursuivi sa lente décélération de part et d'autre de l'Atlantique dans le courant de l'été, tandis que les cours du pétrole se sont repris sous l'effet d'une diminution de l'offre par les pays producteurs de l'OPEP+, suscitant des inquiétudes de remontée de l'inflation. En septembre, la BCE a procédé à une nouvelle hausse de ses taux directeurs de 25 points de base en ligne avec les attentes. Inversement, la Réserve Fédérale a maintenu inchangée la fourchette de taux cible des Fed Funds. En revanche, dans sa communication du 20 septembre, la banque centrale américaine est restée focalisée sur le risque inflationniste, avec une économie toujours dynamique, nécessitant, selon elle, de conserver des taux directeurs à la fois plus élevés et pendant une période plus longue qu'attendu jusqu'alors. Ces perspectives, suggérant une poursuite du resserrement monétaire outre-Atlantique au 4^{ème} trimestre, ont pesé sur les marchés obligataires et sur les marchés d'actions internationaux fin septembre et en octobre.

Début novembre, la Réserve Fédérale a maintenu ses taux directeurs inchangés en soulignant que la remontée des taux d'intérêt à long terme des derniers mois, susceptible de peser sur la demande, avait réduit le besoin de procéder à un resserrement monétaire supplémentaire. La banque centrale de Washington a surpris favorablement les investisseurs en indiquant dès le 13 décembre que le plus haut des taux directeurs avait probablement été atteint et que le repli de l'inflation permettait d'envisager la possibilité d'une inflexion de la politique monétaire en 2024. Les membres de la Réserve Fédérale ne projetaient alors plus de hausse du taux des Fed Funds, comme c'était encore le cas en septembre, et laissaient entrevoir trois baisses de 0,25% en 2024 contre deux précédemment. Les marchés de taux, qui reflétaient préalablement des anticipations de quatre détentes de cette ampleur en 2024, dont la première dès le mois de mai, ont accentué ces attentes à six mouvements de baisse à partir de mars.

En Europe, face à une croissance économique atone, la BCE a maintenu ses taux directeurs inchangés au cours du dernier trimestre, pour la première fois depuis juillet 2022. L'Institut de Francfort a procédé à une pause afin d'évaluer les effets du durcissement monétaire passé, dont 200 points de base au cours de l'année 2023 et 450 points de base depuis juillet 2022, sur l'activité et l'inflation. En décembre, l'éventualité d'une détente des taux n'a pas été discutée par le conseil des gouverneurs selon la Présidente Lagarde, contrairement à la Réserve Fédérale.



1. Rapport de Gestion

Les cours du pétrole, qui avaient ponctuellement rebondi début octobre sur la résurgence du risque géopolitique au Proche-Orient, ont poursuivi leur décrue au 4^{ème} trimestre, en l'absence de propagation du conflit dans la région et compte tenu de signaux de modération de la demande globale.

Le lent recul de l'inflation sous-jacente souligné par les autorités monétaires, notamment aux Etats-Unis, a contribué aux tensions sur les marchés de taux d'intérêt jusqu'en octobre.

Dès novembre, le changement de ton, plus accommodant, de la Réserve Fédérale a permis une nette détente des taux de rendement obligataires de part et d'autre de l'Atlantique, même si la communication de la BCE a conservé un biais restrictif. Par ailleurs, le statu quo monétaire de la Banque du Japon en décembre a été bien accueilli.

Sur le marché des emprunts d'états à 10 ans, le rendement du T-Note américain a terminé l'année 2023 à 3,88%, au même niveau que fin décembre 2022, après avoir progressé pendant l'été et s'être hissé à près de 5% fin octobre. Compte tenu du décalage conjoncturel entre les Etats-Unis et l'Europe, les rendements des dettes souveraines de la zone euro ont atténué les mouvements de l'obligation américaine de référence. Au 29 décembre, le rendement du Bund allemand s'est établi à 2,02% (-0,55% sur un an) et celui de l'OAT française à 2,56% (-0,56%). L'écart de rendement entre l'Italie et l'Allemagne s'est resserré de 47 points à 168 points de base. Sur l'ensemble de l'année 2023, l'indice Bloomberg Euro-Aggregate 3-5 ans, de maturité plus courte et moins sensible, s'est apprécié de 6,09%. Les composantes Souverains et Entreprises de cet indice ont progressé de, respectivement, 5,39% et 7,77%.

Alors que le ralentissement économique s'était avéré moins prononcé qu'escompté en fin d'année 2022 aux Etats-Unis et en Europe, que la crise de l'énergie avait pu être contenue en Europe et que la Chine avait commencé à rouvrir son économie, les marchés d'actions ont été bien orientés au 1^{er} trimestre (indices exprimés en euros : MSCI Europe +8,61% et MSCI Monde, émergents inclus, hors Europe +4,78%), malgré la forte remontée de l'aversion pour le risque en mars qui a pénalisé particulièrement les places boursières les plus exposées au secteur bancaire.

Dans le courant du 2^{ème} trimestre, les indices des grands marchés d'actions développés et émergents se sont de nouveau inscrits en hausse, tirés notamment par la dissipation des inquiétudes sur le système bancaire et la bonne tenue des valeurs américaines du secteur technologique (MSCI Europe +2,31% et MSCI Monde, émergents inclus, hors Europe +6,41%).

Au 3^{ème} trimestre, les incertitudes sur l'évolution de l'inflation et des politiques monétaires ont pesé sur les marchés d'actions (MSCI Europe -2,06% et MSCI Monde, émergents inclus, hors Europe -0,15%). Au 4^{ème} trimestre, la montée des anticipations de détente des taux directeurs aux Etats-Unis et en Europe et d'atterrissage en douceur de l'économie américaine a soutenu les bourses d'actions qui ont fini l'année à des niveaux proches de leurs plus hauts de l'exercice (MSCI Europe +6,44% et MSCI Monde, émergents inclus, hors Europe +6,42%).

L'indice des pays émergents a pâti d'une reprise post-Covid décevante de l'économie chinoise, dont le secteur immobilier est apparu très fragilisé, et de l'absence d'adoption de mesures de relance significatives par les autorités de Pékin.



1. Rapport de Gestion

Par conséquent, les indices MSCI des grands marchés d'actions développés et émergents, exprimés en euro, ont enregistré des hausses sur l'ensemble de l'année 2023 : Europe +15,83% (dont zone euro +18,78% et Europe hors zone euro +12,94%) et Monde, émergents inclus, hors Europe +18,48% (dont Etats-Unis +22,21%, Japon +16,24% et Emergents +6,11%).

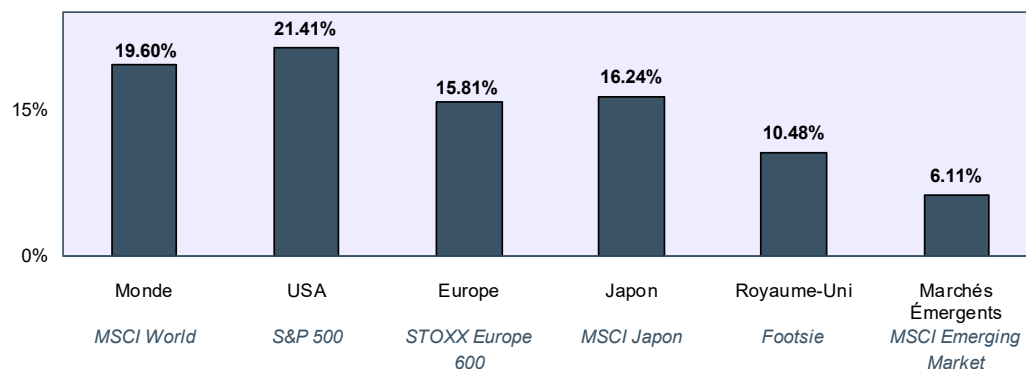


1. Rapport de Gestion

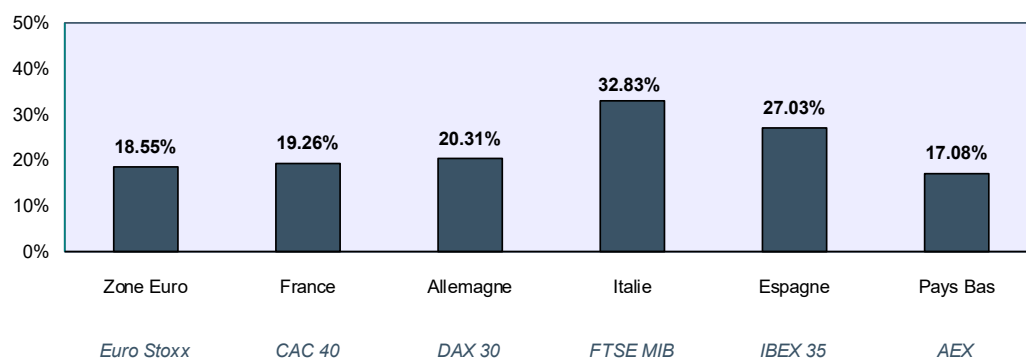
■ Evolution des marchés

■ Actions

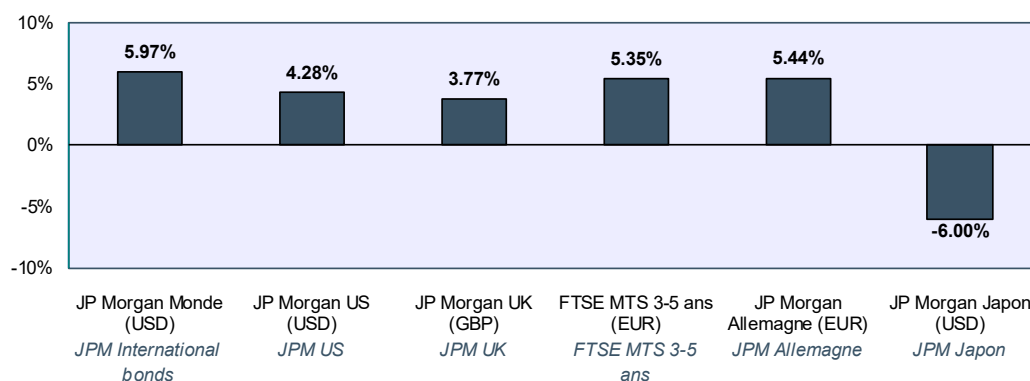
Du 30/12/2022 au 29/12/2023



Les performances sont calculées en euros, dividendes nets réinvestis



■ Obligations



Les performances sont calculées au cours de clôture

■ Monétaire

Taux interbancaire 3 mois	29/12/2023 (en %)	30/12/2022 (en %)
Zone Euro	3.91	2.13
Royaume-Uni	5.32	3.87
USA	5.59	4.77
Japon	0.08	0.06



1. Rapport de Gestion

■ Politique de gestion

L'actif du FCPE « Sélection Mirova Actions Internationales » est investi en totalité et en permanence en part (LU2102402687) de son OPC maître « Mirova Global Sustainable Equity Fund » et, à titre accessoire, en liquidités.

À la fin du mois de décembre 2023, le Mirova Global Sustainable Equity Fund M1/D (EUR) a sous-performé les marchés mondiaux (représentés par l'indice MSCI World Index Net Total Return EUR) depuis le début de l'année. Le fonds a gagné 13,79% par rapport à l'indice MSCI World Net Total Return EUR, qui a gagné 19,60%.

Les principaux facteurs de sous-performance par rapport à l'indice MSCI World sont 1) l'exposition au secteur des énergies renouvelables, 2) l'exposition à l'industrie des sciences de la vie dans le secteur des soins de santé, 3) les choix dans le secteur des services financiers, et 4) le manque d'exposition à 5 des "7 Magnifiques". En revanche, nous avons constaté une forte contribution à la performance de certaines de nos principales positions dans le secteur des technologies de l'information et dans d'autres secteurs de la santé. En outre, le fait de ne pas détenir le secteur traditionnel de l'énergie (pétrole et gaz) a contribué à la performance par rapport à l'indice de référence, car ce secteur a sous-performé le marché général.

Les principaux contributeurs à la performance relative ont été les actions des secteurs des soins de santé et des technologies de l'information. Notre sous-exposition au secteur défensif des biens de consommation de base et notre absence d'exposition au secteur traditionnel de l'énergie (pétrole et gaz) ont également contribué aux résultats relatifs, car ces secteurs ont sous-performé le marché dans son ensemble. Dans le secteur de la santé, Novo Nordisk et Eli Lilly ont enregistré de bonnes performances grâce à de solides résultats financiers et à l'enthousiasme suscité par les traitements de l'obésité, la lutte à long terme contre l'obésité n'en étant qu'à ses débuts. Dans les essais de Novo Nordisk, les médicaments de la classe GLP-1 ont également donné des résultats prometteurs dans le traitement des maladies cardiovasculaires et rénales ; ces résultats positifs pourraient favoriser une adoption plus large par les payeurs et sont importants pour le lancement et le remboursement du médicament en dehors des États-Unis, pourraient accroître la pénétration du traitement de l'obésité et pourraient étendre la couverture de Medicare (aux États-Unis, Medicare ne rembourse pas actuellement les médicaments pour la perte de poids). Les investisseurs ont également réagi positivement aux résultats positifs des études de phase 3 menées par Eli Lilly sur le donanemab dans le traitement de la maladie d'Alzheimer.

En 2023, la performance du FCPE Sélection Mirova Actions Internationales s'établit ainsi à :

Part I : 13.45%

Part I2 : 14.35%

Part R : 4.32% (Démarrage le 01/06/2023)

Part RE : 12.43%

Part A1 : 12.88%

Part A0 : 13.44%

Part A2 : 12.64%

Part C0 : 2.78% (Démarrage le 22/11/2023)

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



1. Rapport de Gestion

b) Informations sur l'OPC

■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
MIROVA GLB SUST EQTY FD M1 EUR DIS	80 979 180,45	9 948 430,22

■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : ClientServicingAM@natixis.com



1. Rapport de Gestion

c) Informations sur les risques

■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

■ Effet de levier

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 99,86%.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 100,00%.

Levier Brut :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions, y compris des dérivés qui sont convertis en équivalent sous-jacent qu'ils soient en couverture ou en exposition, et en excluant la trésorerie et ses équivalents.

Levier en engagement (net) :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions après conversion en équivalent sous-jacent des dérivés et prise en compte des accords de compensation et/ou couverture. Un résultat inférieur ou égal à 100% indique l'absence de levier du fonds.

■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

■ Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Pour plus d'information, veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion.

■ Gestion des liquidités

La société de gestion de portefeuilles a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses OPC ouverts, basée sur des mesures et des indicateurs d'illiquidité et d'impact sur les portefeuilles en cas de ventes forcées suite à des rachats massifs effectués par les investisseurs. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion, selon différents scénarii simulés de rachats, et sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. La liquidité du collatéral fait l'objet d'un suivi hebdomadaire avec des paramètres identiques.



1. Rapport de Gestion

Les OPC identifiés en situation de sensibilité du fait du niveau d'illiquidité constaté ou de l'impact en vente forcée, font l'objet d'analyses supplémentaires sur leur passif, la fréquence de ces tests évoluant en fonction des techniques de gestion employées et/ou des marchés sur lesquels les OPC investissent. A minima, les résultats de ces analyses sont présentés dans le cadre d'un comité de gouvernance.

La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs.

Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation du fonds, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » du présent document.

■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.



1. Rapport de Gestion

d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

La prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement est explicitée en détail dans le pre-contractual document annexé au prospectus du fonds.

Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : Article 9

Au titre de l'article 58 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation de l'objectif d'investissement durable du produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.



2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr/resources/politique-selection-des-intermediaires>.

■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr/resources/natixis-investment-managers-international-rapport-sur-l'exercice-des-droits-de-vote>.

■ Politique de rémunération

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.



2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Solutions.



2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif lié à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs.

Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un processus de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1^{er} euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1^{er} euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation¹ :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
 - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
 - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.

¹ Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



2. Engagements de gouvernance et compliance

o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2023* : 26 475 811 €

Rémunérations variables attribués au titre de 2023 : 9 380 558 €

Effectifs concernés : 336

**Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2023*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2023 : 5 818 749 €

- Cadres supérieurs : 2 777 750 €

- Membres du personnel : 3 040 999 €

Effectifs concernés : 32



3. Frais et Fiscalité

■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet :

<http://www.im.natixis.com>.

■ Frais de gestion nourricier

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY FUND. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,61% TTC, dont 0,80% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,81% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES A0.

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY FUND. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 2,11% TTC, dont 1,30% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,81% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES A1.

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY FUND. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 2,32% TTC, dont 1,51% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,81% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES A2.

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY FUND. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 0,81% TTC, dont 0,00% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,81% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part SÉLECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES I2.

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY FUND. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,61% TTC, dont 0,80% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,81% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES IC.

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY FUND. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 2,01% TTC, dont 1,20% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,81% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES C0.

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY FUND. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 2,01% TTC, dont 1,20% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,81% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES R.



3. Frais et Fiscalité

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY FUND. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 2,51% TTC, dont 1,70% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,81% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES RE.

Le rapport annuel du maître est disponible sur demande auprès de la société de gestion.

■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.



4. Rapport du commissaire aux comptes



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement d'Entreprise SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES

43, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES constitué sous forme de fonds commun de placement d'entreprise relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Isabelle Bousquie
KPMG le 20/06/2024 14:11:10

Isabelle Bousquie
Associé



5. Comptes de l'exercice

a) Comptes annuels

■ BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
INSTRUMENTS FINANCIERS	509 811 059,66	381 033 943,58
OPC MAÎTRE	509 811 059,66	381 033 943,58
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
CRÉANCES	27 578,29	22 196,80
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	27 578,29	22 196,80
COMPTES FINANCIERS	1 032 301,80	1 262 027,46
Liquidités	1 032 301,80	1 262 027,46
TOTAL DE L'ACTIF	510 870 939,75	382 318 167,84



5. Comptes de l'exercice

■ BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	511 679 671,56	384 747 526,43
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	220 688,59	-139 502,18
Résultat de l'exercice (a,b)	-1 361 052,73	-2 549 679,30
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	510 539 307,42	382 058 344,95
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	331 632,33	259 822,89
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	331 632,33	259 822,89
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	510 870 939,75	382 318 167,84

(a) Y compris comptes de régularisation.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.



5. Comptes de l'exercice

■ HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	33 383,41	980,47
Produits sur actions et valeurs assimilées	2 104 823,78	379 842,72
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	4 359,74	1 093,12
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	2 142 566,93	381 916,31
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	2 145,61
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	0,00	2 145,61
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	2 142 566,93	379 770,70
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	3 676 619,15	2 515 831,61
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	7 732,12	7 838,56
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	-1 526 320,10	-2 128 222,35
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	165 267,37	-421 456,95
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	-1 361 052,73	-2 549 679,30



5. Comptes de l'exercice

b) Comptes annuels - Annexes comptables

1. Règles et méthodes comptables

PRÉAMBULE

La clôture de l'exercice comptable est réalisée systématiquement le dernier jour de Bourse du mois de décembre. Pour 2023, il s'agit du 29 décembre.

L'exercice couvre la période du **31 décembre 2022 au 29 décembre 2023**.

Les comptes annuels sont présentés pour cet exercice, sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01, modifié.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1 – Présentation

Les comptes annuels comprennent le bilan, les engagements hors bilan, le compte de résultat et l'annexe. Celle-ci expose les règles et méthodes comptables utilisées pour établir les comptes et donne des compléments d'information sur ces comptes.

2 - Règles d'évaluation

Les principales règles d'évaluation utilisées, si nécessaire, sont les suivantes :

- Les **valeurs mobilières** négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au prix du marché. Le prix du marché retenu est le cours de clôture du jour de la valorisation, ou le dernier cours connu à cette date. Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation, sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les **valeurs étrangères** détenues sont évaluées sur la base de leur cours sur la place boursière où elles ont été acquises ; l'évaluation en euros est alors obtenue en retenant les parités de change euro/devise fixées à Paris le jour du calcul de la valeur liquidative.
- Les **valeurs d'entreprise non cotées** sont évaluées de la manière suivante :
 - ⇒ pour les obligations et les titres de créance : au nominal majoré des intérêts courus non échus, le contrat d'émission comportant l'engagement de la société émettrice de racheter les titres à leur valeur nominale augmentée du coupon couru, à première demande de la société de gestion ;
 - ⇒ pour les parts sociales ou actions : en fonction des informations communiquées par l'entreprise sur la base de la méthode d'évaluation décrite par le règlement ; cette méthode fait l'objet d'une validation périodique par un expert indépendant. La valorisation est validée annuellement par le commissaire aux comptes de l'entreprise.
- Les **OPC** sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.
- Les **titres de créances négociables (TCN)** sont évalués à la valeur de marché :

En l'absence de transactions significatives, une méthode actuarielle est appliquée : les taux retenus sont ceux des émissions de titres équivalents affectés de la marge de risque liée à l'émetteur. Cette marge doit être corrigée en fonction des risques de marché (taux, émetteur, ...).



5. Comptes de l'exercice

Les titres de créance négociables d'une durée résiduelle inférieure à trois mois, c'est-à-dire dont la durée à l'émission :

- a) est inférieure ou égale à trois mois,
 - b) est supérieure à trois mois mais acquis par le FCPE trois mois ou moins de trois avant l'échéance du titre,
 - c) est supérieure à trois mois, acquis par le FCPE plus de trois mois avant l'échéance du titre, mais dont la durée de vie restant à courir, à la date de détermination de la valeur liquidative devient égale ou inférieure à trois mois, peuvent être évalués de façon linéaire ; c'est-à-dire en étalant sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition (cas a) ou la valeur de marché (cas b et c) et la valeur de remboursement.
- Les **titres reçus en pension** sont maintenus à la valeur du contrat.
 - Les **titres donnés en pension** sont évalués à leur valeur de marché.
 - Les **prêts et emprunts de titres** sont évalués à leur valeur de marché.
 - Les **opérations à terme ferme et conditionnelles** sont effectuées sur les marchés réglementés et sont évaluées au prix du marché.
 - Pour les **engagements hors bilan** : les instruments à terme ferme sont présentés à la valeur nominale et les instruments à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.
 - Les **intérêts courus sur obligations** sont calculés au jour de l'établissement de la valeur liquidative.
 - Les **intérêts** sont comptabilisés coupon encaissé.
 - Les **achats et ventes de titres** sont comptabilisés frais exclus.
 - Les **sommes distribuables** sont capitalisées.



5. Comptes de l'exercice

3 - Frais de fonctionnement et de gestion, commissions

1) Pour la Part I

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	Commission de gestion administrative, comptable et financière (dont les honoraires du commissaire aux comptes) : 0,80 % (TTC) l'an de l'actif net.	FCPE
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Commissions de gestion indirectes* : 0,80 % (TTC) maximum l'an.	FCPE
3	Commissions de mouvement.	Néant		
4	Commission de surperformance	Néant		

* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0,80 % TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maître.

2) Pour la Part I2

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	Commission de gestion administrative, comptable et financière (dont les honoraires du commissaire aux comptes) : 0,80 % (TTC) l'an de l'actif net.	Entreprise
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Commissions de gestion indirectes* : 0,80 % (TTC) maximum l'an.	FCPE
3	Commissions de mouvement.	Néant		
4	Commission de surperformance	Néant		

* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0,80 % TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maître.

3) Pour la part R

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	Commission de gestion administrative, comptable et financière (dont les honoraires du Commissaire aux Comptes) : 1,10% (TTC) l'an de l'actif net	FCPE
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Commissions de gestion indirectes * : 0,80 % (TTC) maximum l'an	FCPE
3	Commissions de mouvement	Néant		
4	Commission de surperformance	Néant		

* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0.80 % TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maître.



5. Comptes de l'exercice

4) Pour la part RE

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	Commission de gestion administrative, comptable et financière (dont les honoraires du Commissaire aux Comptes) : 1,70% (TTC) l'an de l'actif net	FCPE
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Commissions de gestion indirectes * : 0,80 % (TTC) maximum l'an	FCPE
3	Commissions de mouvement		Néant	
4	Commission de surperformance		Néant	

* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0.80 % TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maître.

5) Pour la Part CO

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	Commission de gestion administrative, comptable et financière (dont les honoraires du commissaire aux comptes) : 1,20% (TTC) l'an de l'actif net.	FCPE
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Commissions de gestion indirectes* : 0,80 % (TTC) maximum l'an.	FCPE
3	Commissions de mouvement.		Néant	
4	Commission de surperformance		Néant	

* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0,80 % TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maître.



5. Comptes de l'exercice

6) Pour la Part A0

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	Commission de gestion administrative, comptable et financière (dont les honoraires du commissaire aux comptes) : 0,80 % (TTC) l'an de l'actif net.	FCPE
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Commissions de gestion indirectes* : 0,80 % (TTC) maximum l'an.	FCPE
3	Commissions de mouvement	Néant		
4	Commission de surperformance	Néant		

* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0,80 % TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maître.

7) Pour la Part A1

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	Commission de gestion administrative, comptable et financière (dont les honoraires du commissaire aux comptes) : 1,30 % (TTC) l'an de l'actif net.	FCPE
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Commissions de gestion indirectes* : 0,80 % (TTC) maximum l'an.	FCPE
3	Commissions de mouvement	Néant		
4	Commission de surperformance	Néant		

* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0,80 % TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maître.



5. Comptes de l'exercice

8) Pour la Part A2

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	Commission de gestion administrative, comptable et financière (dont les honoraires du commissaire aux comptes) : 1,51% (TTC) l'an de l'actif net.	FCPE
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Commissions de gestion indirectes* : 0,80 % (TTC) maximum l'an.	FCPE
3	Commissions de mouvement.	Néant		
4	Commission de surperformance	Néant		

* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0,80 % TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maître.

9) Pour toutes les parts

Le taux des frais effectivement constaté est mentionné chaque année dans le rapport de gestion.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont perçus mensuellement. Les différents postes constituant les frais de fonctionnement et de gestion sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectués au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du Fonds.

Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du Commissaire aux comptes s'est élevé à : 595,20€ T.T.C.



5. Comptes de l'exercice

■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	382 058 344,95	268 671 179,74
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	134 781 262,81	227 714 865,93
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-62 520 346,09	-61 561 747,17
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	254 590,71	149 689,49
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-33 090,41	-325 681,59
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	57 524 865,55	-50 461 689,10
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>43 427 380,75</i>	<i>-14 097 484,80</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>14 097 484,80</i>	<i>-36 364 204,30</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 526 320,10	-2 128 222,35
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	-50,00 (**)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	510 539 307,42	382 058 344,95

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

(**) 30/12/2022 : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00€.



5. Comptes de l'exercice

■ SOUSCRIPTIONS RACHATS(*)

	29/12/2023	30/12/2022
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	134 781 262,81	227 714 865,93
Versements de la réserve spéciale de participation	25 097 523,14	19 600 523,37
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	0,00	0,00
Versement de l'intéressement	37 776 727,13	37 590 254,49
Intérêts de retard versés par l'entreprise (intéressement)	0,00	0,00
Versements volontaires	10 190 165,71	8 256 556,74
Abondements de l'entreprise	11 781 040,98	11 626 974,29
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	48 927 973,54	149 811 503,90
Transferts provenant d'un CET	873 127,05	687 416,44
Transferts provenant de jours de congés non pris	134 705,26	141 636,70
Distribution des dividendes	0,00	0,00
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	62 520 346,09	61 561 747,17
Rachats	37 089 194,86	27 148 758,55
Transferts à destination d'un autre OPC	25 431 151,23	34 412 988,62

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.



5. Comptes de l'exercice

■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN^(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Rétrocession de frais de gestion	22 196,80
	Autres créances	5 381,49
TOTAL DES CRÉANCES		27 578,29
DETTES		
	Frais de gestion fixe	331 632,33
TOTAL DES DETTES		331 632,33
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-304 054,04



5. Comptes de l'exercice

■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

• 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES A0		
Parts souscrites durant l'exercice	30 896,13100	695 614,85
Parts rachetées durant l'exercice	-15 880,60600	-346 657,27
Solde net des souscriptions/rachats	15 015,52500	348 957,58
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	135 040,16100	
Part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES A1		
Parts souscrites durant l'exercice	154 296,4071	3 174 899,88
Parts rachetées durant l'exercice	-21 356,0466	-439 427,06
Solde net des souscriptions/rachats	132 940,3605	2 735 472,82
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	221 478,4607	
Part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES A2		
Parts souscrites durant l'exercice	32 704,8397	668 294,53
Parts rachetées durant l'exercice	-991,2859	-20 012,39
Solde net des souscriptions/rachats	31 713,5538	648 282,14
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	38 745,2077	
Part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES CO		
Parts souscrites durant l'exercice	1 923,3706	38 477,91
Parts rachetées durant l'exercice	-0,0009	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	1 923,3697	38 477,91
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 923,3697	
Part SÉLECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES I2		
Parts souscrites durant l'exercice	8 535,6496	276 673,34
Parts rachetées durant l'exercice	-5 404,6904	-178 453,79
Solde net des souscriptions/rachats	3 130,9592	98 219,55
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	30 836,6667	
Part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES IC		
Parts souscrites durant l'exercice	4 388 998,6504	128 945 421,03
Parts rachetées durant l'exercice	-2 082 641,5095	-61 464 041,03
Solde net des souscriptions/rachats	2 306 357,1409	67 481 380,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	15 967 507,4983	
Part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES R		
Parts souscrites durant l'exercice	379,6155	7 592,31
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	379,6155	7 592,31
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	379,6155	



5. Comptes de l'exercice

• 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES RE		
Parts souscrites durant l'exercice	46 067,9638	974 288,96
Parts rachetées durant l'exercice	-3 367,5928	-71 754,55
Solde net des souscriptions/rachats	42 700,3710	902 534,41
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	65 762,3806	



5. Comptes de l'exercice

• 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES A0	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES A1	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES A2	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES CO	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SÉLECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES I2	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES IC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES RE	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	29/12/2023
Parts SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES A0	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	21 508,35
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES A1	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	39 606,18
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES A2	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 850,64
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,51
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES CO	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	46,95
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts SÉLECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES I2	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1,66
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES IC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 590 446,91
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	48,56
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,10
Rétrocessions des frais de gestion	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	29/12/2023
Parts SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES RE	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	13 377,78
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,70
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	29/12/2023
Garanties reçues par l'OPC	0,00
- dont garanties de capital	0,00
	0,00
Autres engagements reçus	0,00
Autres engagements donnés	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

• 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

• 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

• 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			509 811 059,66
	LU2102402687	MIROVA GLB SUST EQTY FD M1 EUR DIS	509 811 059,66
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			509 811 059,66



5. Comptes de l'exercice

■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-1 361 052,73	-2 549 679,30
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	-1 361 052,73	-2 549 679,30

	29/12/2023	30/12/2022
Part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES A0		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-8 207,71	-16 444,99
Total	-8 207,71	-16 444,99

	29/12/2023	30/12/2022
Part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES A1		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-35 081,74	-20 239,21
Total	-35 081,74	-20 239,21

	29/12/2023	30/12/2022
Part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES A2		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-7 676,27	-1 230,36
Total	-7 676,27	-1 230,36



5. Comptes de l'exercice

	29/12/2023	30/12/2022
Part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES CO		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-46,89	0,00
Total	-46,89	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
Part SÉLECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES I2		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	5 389,27	1 484,03
Total	5 389,27	1 484,03

	29/12/2023	30/12/2022
Part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 299 341,77	-2 505 974,67
Total	-1 299 341,77	-2 505 974,67

	29/12/2023	30/12/2022
Part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-48,18	0,00
Total	-48,18	0,00



5. Comptes de l'exercice

	29/12/2023	30/12/2022
Part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES RE		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-16 039,44	-7 274,10
Total	-16 039,44	-7 274,10



5. Comptes de l'exercice

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	220 688,59	-139 502,18
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	220 688,59	-139 502,18

	29/12/2023	30/12/2022
Part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES A0		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 363,19	-902,14
Total	1 363,19	-902,14

	29/12/2023	30/12/2022
Part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES A1		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	2 074,87	-618,40
Total	2 074,87	-618,40

	29/12/2023	30/12/2022
Part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES A2		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	357,37	-94,23
Total	357,37	-94,23



5. Comptes de l'exercice

	29/12/2023	30/12/2022
Part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES CO		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	0,00	0,00
Total	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
Part SÉLECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES I2		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	474,71	-316,80
Total	474,71	-316,80

	29/12/2023	30/12/2022
Part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	215 790,60	-137 404,60
Total	215 790,60	-137 404,60

	29/12/2023	30/12/2022
Part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	3,50	0,00
Total	3,50	0,00



5. Comptes de l'exercice

	29/12/2023	30/12/2022
Part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES RE		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	624,35	-166,01
Total	624,35	-166,01



5. Comptes de l'exercice

■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	685 044,61	58 728 115,31	268 671 179,74	382 058 344,95	510 539 307,42
Part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES A0 en EUR					
Actif net	0,00	0,00	2 577 891,25	2 470 688,98	3 153 423,85
Nombre de titres	0,00	0,00	102 300,00000	120 024,63600	135 040,16100
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	25,19932	20,58484	23,35174
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	0,00	0,00	0,07	0,00	0,01
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	-0,14	-0,13	-0,06
Part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES A1 en EUR					
Actif net	0,00	0,00	593 392,03	1 697 466,72	4 792 974,69
Nombre de titres	0,00	0,00	25 157,2826	88 538,1002	221 478,4607
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	23,58728	19,17216	21,64081
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	0,00	0,00	0,07	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	-0,18	-0,22	-0,15
Part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES A2 en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	132 882,65	824 749,30
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	7 031,6539	38 745,2077
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	18,89778	21,28648
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	0,00	0,00	0,00	-0,01	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	-0,17	-0,19



5. Comptes de l'exercice

■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONA LES CO en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	39 537,85
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	1 923,3697
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	20,55655
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,02
Part SÉLECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONA LES I2 en EUR					
Actif net	0,00	425 223,19	1 187 755,78	864 919,72	1 100 796,67
Nombre de titres	0,00	14 254,2680	31 328,8353	27 705,7075	30 836,6667
Valeur liquidative unitaire	0,00	29,83128	37,91254	31,21810	35,69765
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	-0,04	4,40	-0,01	0,01
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,05	0,17
Part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONA LES IC en EUR					
Actif net	685 044,61	58 302 892,12	264 177 429,39	376 442 082,47	499 176 272,98
Nombre de titres	30 132,7223	2 178 523,5178	7 829 643,7121	13 661 150,3574	15 967 507,4983
Valeur liquidative unitaire	22,73424	26,76257	33,74067	27,55566	31,26200
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	-0,06	3,94	-0,01	0,01
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,04	-0,18	-0,23	-0,18	-0,08



5. Comptes de l'exercice

■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONA LES R en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	7 920,12
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	379,6155
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	20,86353
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,12
Part SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONA LES RE en EUR					
Actif net	0,00	0,00	134 711,29	450 304,41	1 443 631,96
Nombre de titres	0,00	0,00	5 585,4128	23 062,0096	65 762,3806
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	24,11841	19,52580	21,95224
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,07	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	-0,29	-0,31	-0,24



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
LUXEMBOURG				
MIROVA GLB SUST EQTY FD M1 EUR DIS	EUR	8 909,5674	509 811 059,66	99,86
TOTAL LUXEMBOURG			509 811 059,66	99,86
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			509 811 059,66	99,86
TOTAL Organismes de placement collectif			509 811 059,66	99,86
Créances			27 578,29	0,00
Dettes			-331 632,33	-0,06
Comptes financiers			1 032 301,80	0,20
Actif net			510 539 307,42	100,00



6. Annexe(s)

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

Produit

Sélection Mirova Actions Internationales

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

Part Assureur A1 - Code ISIN : FR0013532173

Site internet de la Société de Gestion : www.im.natixis.com

Appelez le +33 1 78 40 98 40 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de la Société de Gestion en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés.

Natixis Investment Managers International est agréée en France sous le n°GP 90-009 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'information clés : 06/10/2023.

Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est réservé aux entreprises d'assurance partenaires de Natixis Interépargne, dans le cadre de la mise en place de plan d'épargne retraite Assurantiel. Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détiendrez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs. Ce Produit est un nourricier qui est donc investi au minimum à 90% dans un seul autre OPC alors qualifié de maître.

Durée Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

Objectifs

- Le Produit est nourricier de MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY FUND (actions M1/D), compartiment de la SICAV MIROVA FUNDS de droit luxembourgeois, qui bénéficie du Label ISR Français.
- L'objectif de gestion, diminué des frais de gestion du nourricier, et la politique d'investissement du fonds sont identiques à ceux du maître. La performance du FCPE sera inférieure à celle du maître en raison de ses frais de gestion. Le Compartiment maître a un objectif d'investissement durable qui consiste à allouer le capital à des modèles économiques durables présentant des avantages environnementaux et/ou sociaux en investissant dans des sociétés qui répondent aux critères d'investissement durable et dont l'activité économique contribue positivement ou ne nuit pas de manière significative à la réalisation d'un ou plusieurs objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU et/ou réduit le risque de ne pas atteindre un ou plusieurs ODD, tout en veillant à ce que les sociétés du portefeuille suivent des pratiques de bonne gouvernance. Le Compartiment cherchera à investir dans des sociétés cotées en bourse du monde entier, en appliquant une approche d'investissement durable, la performance financière étant mesurée par rapport à l'indice MSCI World Dividendes Nets Réinvestis pendant un horizon d'investissement à long terme. L'indice MSCI World Dividendes Nets Réinvestis représente les marchés d'actions mondiales. Ce Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai inférieur à cinq ans.
- La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. En pratique, le portefeuille du Compartiment est susceptible d'inclure des composants de l'Indice de référence, mais le Gestionnaire Financier a toute latitude pour sélectionner les titres composant le portefeuille dans les limites de la politique d'investissement du Compartiment. Le gestionnaire ne cherche cependant pas à répliquer cet Indicateur de référence et peut donc s'en écarter largement.
- Rappel de la politique d'investissement du maître : La politique d'investissement du Compartiment est de suivre une stratégie d'investissement durable multithématique axée sur le développement durable. Le processus d'investissement repose sur une sélection de titres fondée sur une analyse fondamentale approfondie des sociétés qui combine à la fois des aspects financiers et ESG. Le Compartiment cherchera à investir dans des sociétés qui bénéficient de perspectives de croissance à long terme et offrent une valorisation attrayante sur une période à moyen terme. Le Produit investit au moins 80% de son actif net dans des actions mondiales de sociétés qui conçoivent des produits ou services destinés à répondre à des problèmes clés en rapport avec huit thèmes de l'investissement durable : énergie, mobilité, construction et urbanisme, gestion des ressources naturelles, consommation, soins de santé, technologies de l'information et finance.
- Le Produit suit une approche thématique ESG et « Best-in-Universe » (complétée par des politiques d'exclusion sectorielle, d'engagement et de vote) qui vise à évaluer systématiquement les impacts sociaux et environnementaux de chaque société par rapport à la réalisation des ODD de l'ONU. Cela consiste à évaluer chaque société au regard des critères : environnementaux (tel que le recyclage environnemental), sociaux (tel que la santé des employés) et de gouvernance (tel que l'éthique commerciale). Une stratégie ESG peut comprendre des limites méthodologiques telles que le risque lié aux investissements ESG. Veuillez-vous reporter aux sections « Description de l'analyse extra-financière et prise en compte des critères ESG » et « Principaux risques » du Prospectus pour plus d'informations.
- Le Produit relève de la classification Actions internationales.
- Rappel de la composition du portefeuille du Compartiment maître : Le Compartiment investit au moins 80% de son actif net dans des actions mondiales, jusqu'à 10% de son actif net dans des instruments de liquidité et du marché monétaire et jusqu'à 25% de son actif sur les marchés émergents.
- Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille.
- Le Produit capitalise ses revenus.
- ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interépargne peut demander tous les jours le rachat du Produit détenu à la demande des bénéficiaires du PER assurantiel. Les rachats sont exécutés sur la base de la valeur liquidative telle que définie par le PER Assurantiel et/ou dans la documentation contractuelle associée. Les bénéficiaires d'un PER assurantiel sont invités à se renseigner directement auprès d'ARIAL CNP ASSURANCES ou du gestionnaire de leur PER, sur les modalités de modification de leur exposition via leur PER.**

Investisseurs de détail visés Ce produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise; il s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs investissements dans des actions internationales; peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période recommandée d'au moins 5 ans (horizon à long terme); peuvent supporter des pertes temporaires; et tolèrent la volatilité.

Informations complémentaires

- Dépositaire** : CACEIS Bank
- Gestionnaire de PER** : ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interépargne, en qualité de gestionnaire du PER au sens de l'article L224-8 du Code monétaire et financier.
- Forme juridique** : FCPE Multi-Entreprises

- Le règlement, le rapport annuel, les derniers documents périodiques et la valeur liquidative du Produit sont disponibles auprès de votre Entreprise, sur votre Espace Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com, auprès du gestionnaire du PER ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France – 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Risque le plus faible Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 5 années.
Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : néant.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus. Si la devise du Produit est identique à la devise dans laquelle vous avez acheté ce Produit, vous ne serez pas concerné par ce risque de change.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit combinée à celle de l'Indice de Référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 années		Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR			
Scénarios			
Minimum		Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.	
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	1 480 EUR	1 400 EUR
	Rendement annuel moyen	-85,2%	-32,5%
Défavorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 720 EUR	8 500 EUR
	Rendement annuel moyen	-22,8%	-3,2%
Intermédiaire (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 120 EUR	13 720 EUR
	Rendement annuel moyen	1,2%	6,5%
Favorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 740 EUR	17 310 EUR
	Rendement annuel moyen	37,4%	11,6%

(*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement (par rapport à l'Indice de Référence : 100% MSCI WORLD DNR) effectué entre 2021 et 2023 pour le scénario défavorable, entre 2014 et 2019 pour le scénario intermédiaire et entre 2016 et 2021 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si Natixis Investment Managers International n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank, ils sont distincts de ceux de la société de gestion. Ainsi, en cas d'insolvabilité de Natixis Investment Managers International, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Cependant, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Coûts Totaux	701 EUR	1 669 EUR
Incidence des coûts annuel (*)	7,1%	3,2% chaque année

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,7% avant déduction des coûts et de 6,5% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 91 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5,00% du montant que vous investissez. Ceci est le maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel à votre charge.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Il n'y a aucun frais de sortie.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	2,11% Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.	201 EUR
Coûts de transactions	0,00% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commission de surperformance	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	Néant

Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse ClientServicingAM@natixis.com ou envoyer un courrier à Natixis Investment Managers International à l'adresse suivante : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre gestionnaire de PER. La politique de gestion des réclamations est disponible sur www.im.natixis.com/fr (rubrique informations réglementaires).

Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 1 année sont disponibles via le lien : <https://epargnants.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

- Fiscalité** : selon le type de versement et les options prises à la souscription, outre les prélèvements sociaux sur les plus-values, le capital constitué peut être soumis à impôt sur le revenu (ou au prélèvement forfaitaire unique) lors du rachat. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès du Gestionnaire du PER.
- Conseil de surveillance** : Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de 2 membres : 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement par les porteurs de parts, ou désigné par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou des règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises ; et de 1 membre représentant chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises.
- Lorsque le Plan donne lieu à l'adhésion à un contrat d'assurance de groupe, les titulaires du plan sont représentés au Conseil de Surveillance du FCPE en lieu et place de l'entreprise d'assurance porteuse des parts.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues par le Code du travail.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

Produit

Sélection Mirova Actions Internationales

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

Part Assureur A2 - Code ISIN : FR0013532181

Site internet de la Société de Gestion : www.im.natixis.com

Appelez le +33 1 78 40 98 40 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de la Société de Gestion en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés.

Natixis Investment Managers International est agréée en France sous le n°GP 90-009 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'information clés : 06/10/2023.

Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est réservé aux entreprises d'assurance partenaires de Natixis Interépargne, dans le cadre de la mise en place de plan d'épargne retraite Assurantiel. Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détiendrez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs. Ce Produit est un nourricier qui est donc investi au minimum à 90% dans un seul autre OPC alors qualifié de maître.

Durée Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

Objectifs

- Le Produit est nourricier de MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY FUND (actions M1/D), compartiment de la SICAV MIROVA FUNDS de droit luxembourgeois, qui bénéficie du Label ISR Français.
- L'objectif de gestion, diminué des frais de gestion du nourricier, et la politique d'investissement du fonds sont identiques à ceux du maître. La performance du FCPE sera inférieure à celle du maître en raison de ses frais de gestion. Le Compartiment maître a un objectif d'investissement durable qui consiste à allouer le capital à des modèles économiques durables présentant des avantages environnementaux et/ou sociaux en investissant dans des sociétés qui répondent aux critères d'investissement durable et dont l'activité économique contribue positivement ou ne nuit pas de manière significative à la réalisation d'un ou plusieurs objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU et/ou réduit le risque de ne pas atteindre un ou plusieurs ODD, tout en veillant à ce que les sociétés du portefeuille suivent des pratiques de bonne gouvernance. Le Compartiment cherchera à investir dans des sociétés cotées en bourse du monde entier, en appliquant une approche d'investissement durable, la performance financière étant mesurée par rapport à l'indice MSCI World Dividendes Nets Réinvestis pendant un horizon d'investissement à long terme. L'indice MSCI World Dividendes Nets Réinvestis représente les marchés d'actions mondiales. Ce Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai inférieur à cinq ans.
La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. En pratique, le portefeuille du Compartiment est susceptible d'inclure des composants de l'Indice de référence, mais le Gestionnaire Financier a toute latitude pour sélectionner les titres composant le portefeuille dans les limites de la politique d'investissement du Compartiment. Le gestionnaire ne cherche cependant pas à répliquer cet Indicateur de référence et peut donc s'en écarter largement.
- Rappel de la politique d'investissement du maître : La politique d'investissement du Compartiment est de suivre une stratégie d'investissement durable multithématique axée sur le développement durable. Le processus d'investissement repose sur une sélection de titres fondée sur une analyse fondamentale approfondie des sociétés qui combine à la fois des aspects financiers et ESG. Le Compartiment cherchera à investir dans des sociétés qui bénéficient de perspectives de croissance à long terme et offrent une valorisation attrayante sur une période à moyen terme. Le Produit investit au moins 80% de son actif net dans des actions mondiales de sociétés qui conçoivent des produits ou services destinés à répondre à des problèmes clés en rapport avec huit thèmes de l'investissement durable : énergie, mobilité, construction et urbanisme, gestion des ressources naturelles, consommation, soins de santé, technologies de l'information et finance.
Le Produit suit une approche thématique ESG et « Best-in-Universe » (complétée par des politiques d'exclusion sectorielle, d'engagement et de vote) qui vise à évaluer systématiquement les impacts sociaux et environnementaux de chaque société par rapport à la réalisation des ODD de l'ONU. Cela consiste à évaluer chaque société au regard des critères : environnementaux (tel que le recyclage environnemental), sociaux (tel que la santé des employés) et de gouvernance (tel que l'éthique commerciale). Une stratégie ESG peut comprendre des limites méthodologiques telles que le risque lié aux investissements ESG. Veuillez-vous reporter aux sections « Description de l'analyse extra-financière et prise en compte des critères ESG » et « Principaux risques » du Prospectus pour plus d'informations.
- Le Produit relève de la classification Actions internationales.
- Rappel de la composition du portefeuille du Compartiment maître : Le Compartiment investit au moins 80% de son actif net dans des actions mondiales, jusqu'à 10% de son actif net dans des instruments de liquidité et du marché monétaire et jusqu'à 25% de son actif sur les marchés émergents.
- Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille.
- Le Produit capitalise ses revenus.
- ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interépargne peut demander tous les jours le rachat du Produit détenu à la demande des bénéficiaires du PER assurantiel. Les rachats sont exécutés sur la base de la valeur liquidative telle que définie par le PER Assurantiel et/ou dans la documentation contractuelle associée. Les bénéficiaires d'un PER assurantiel sont invités à se renseigner directement auprès d'ARIAL CNP ASSURANCES ou du gestionnaire de leur PER, sur les modalités de modification de leur exposition via leur PER.**

Investisseurs de détail visés Ce produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise; il s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs investissements dans des actions internationales; peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période recommandée d'au moins 5 ans (horizon à long terme); peuvent supporter des pertes temporaires; et tolèrent la volatilité.

Informations complémentaires

- Dépositaire** : CACEIS Bank
- Gestionnaire de PER** : ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interépargne, en qualité de gestionnaire du PER au sens de l'article L224-8 du Code monétaire et financier.
- Forme juridique** : FCPE Multi-Entreprises

- Le règlement, le rapport annuel, les derniers documents périodiques et la valeur liquidative du Produit sont disponibles auprès de votre Entreprise, sur votre Espace Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com, auprès du gestionnaire du PER ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France – 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 5 années.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : néant.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus. Si la devise du Produit est identique à la devise dans laquelle vous avez acheté ce Produit, vous ne serez pas concerné par ce risque de change.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit combinée à celle de l'Indice de Référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 années		Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR			
Scénarios			
Minimum		Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.	
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	1 480 EUR	1 400 EUR
	Rendement annuel moyen	-85,2%	-32,5%
Défavorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 230 EUR	9 040 EUR
	Rendement annuel moyen	-17,7%	-2,0%
Intermédiaire (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 110 EUR	13 850 EUR
	Rendement annuel moyen	1,1%	6,7%
Favorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 340 EUR	16 370 EUR
	Rendement annuel moyen	33,4%	10,4%

(*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement (par rapport à l'Indice de Référence : 100% MSCI WORLD DNR) effectué entre 2021 et 2023 pour le scénario défavorable, entre 2014 et 2019 pour le scénario intermédiaire et entre 2016 et 2021 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si Natixis Investment Managers International n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank, ils sont distincts de ceux de la société de gestion. Ainsi, en cas d'insolvabilité de Natixis Investment Managers International, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Cependant, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Coûts Totaux	721 EUR	1 790 EUR
Incidence des coûts annuel (*)	7,3%	3,4% chaque année

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 10,1% avant déduction des coûts et de 6,7% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 106 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5,00% du montant que vous investissez. Ceci est le maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel à votre charge.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Il n'y a aucun frais de sortie.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	2,32% Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.	221 EUR
Coûts de transactions	0,00% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commission de surperformance	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	Néant

Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse ClientServicingAM@natixis.com ou envoyer un courrier à Natixis Investment Managers International à l'adresse suivante : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre gestionnaire de PER. La politique de gestion des réclamations est disponible sur www.im.natixis.com/fr (rubrique informations réglementaires).

Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 0 année sont disponibles via le lien : <https://epargnants.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

- Fiscalité** : selon le type de versement et les options prises à la souscription, outre les prélèvements sociaux sur les plus-values, le capital constitué peut être soumis à impôt sur le revenu (ou au prélèvement forfaitaire unique) lors du rachat. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès du Gestionnaire du PER.
- Conseil de surveillance** : Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de 2 membres : 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement par les porteurs de parts, ou désigné par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou des règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises ; et de 1 membre représentant chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises.
- Lorsque le Plan donne lieu à l'adhésion à un contrat d'assurance de groupe, les titulaires du plan sont représentés au Conseil de Surveillance du FCPE en lieu et place de l'entreprise d'assurance porteuse des parts.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues par le Code du travail.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

Produit

Sélection Mirova Actions Internationales

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

Part Assureur A0 - Code ISIN : FR0014000Z35

Site internet de la Société de Gestion : www.im.natixis.com

Appelez le +33 1 78 40 98 40 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de la Société de Gestion en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés.

Natixis Investment Managers International est agréée en France sous le n°GP 90-009 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'information clés : 06/10/2023.

Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est réservé aux entreprises d'assurance partenaires de Natixis Interépargne, dans le cadre de la mise en place de plan d'épargne retraite Assurantiel. Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détiendrez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs. Ce Produit est un nourricier qui est donc investi au minimum à 90% dans un seul autre OPC alors qualifié de maître.

Durée Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

Objectifs

- Le Produit est nourricier de MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY FUND (actions M1/D), compartiment de la SICAV MIROVA FUNDS de droit luxembourgeois, qui bénéficie du Label ISR Français.
- L'objectif de gestion, diminué des frais de gestion du nourricier, et la politique d'investissement du fonds sont identiques à ceux du maître. La performance du FCPE sera inférieure à celle du maître en raison de ses frais de gestion. Le Compartiment maître a un objectif d'investissement durable qui consiste à allouer le capital à des modèles économiques durables présentant des avantages environnementaux et/ou sociaux en investissant dans des sociétés qui répondent aux critères d'investissement durable et dont l'activité économique contribue positivement ou ne nuit pas de manière significative à la réalisation d'un ou plusieurs objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU et/ou réduit le risque de ne pas atteindre un ou plusieurs ODD, tout en veillant à ce que les sociétés du portefeuille suivent des pratiques de bonne gouvernance. Le Compartiment cherchera à investir dans des sociétés cotées en bourse du monde entier, en appliquant une approche d'investissement durable, la performance financière étant mesurée par rapport à l'indice MSCI World Dividendes Nets Réinvestis pendant un horizon d'investissement à long terme. L'indice MSCI World Dividendes Nets Réinvestis représente les marchés d'actions mondiales. Ce Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai inférieur à cinq ans.
La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. En pratique, le portefeuille du Compartiment est susceptible d'inclure des composants de l'Indice de référence, mais le Gestionnaire Financier a toute latitude pour sélectionner les titres composant le portefeuille dans les limites de la politique d'investissement du Compartiment. Le gestionnaire ne cherche cependant pas à répliquer cet Indicateur de référence et peut donc s'en écarter largement.
- Rappel de la politique d'investissement du maître : La politique d'investissement du Compartiment est de suivre une stratégie d'investissement durable multithématique axée sur le développement durable. Le processus d'investissement repose sur une sélection de titres fondée sur une analyse fondamentale approfondie des sociétés qui combine à la fois des aspects financiers et ESG. Le Compartiment cherchera à investir dans des sociétés qui bénéficient de perspectives de croissance à long terme et offrent une valorisation attrayante sur une période à moyen terme. Le Produit investit au moins 80% de son actif net dans des actions mondiales de sociétés qui conçoivent des produits ou services destinés à répondre à des problèmes clés en rapport avec huit thèmes de l'investissement durable : énergie, mobilité, construction et urbanisme, gestion des ressources naturelles, consommation, soins de santé, technologies de l'information et finance.
Le Produit suit une approche thématique ESG et « Best-in-Universe » (complétée par des politiques d'exclusion sectorielle, d'engagement et de vote) qui vise à évaluer systématiquement les impacts sociaux et environnementaux de chaque société par rapport à la réalisation des ODD de l'ONU. Cela consiste à évaluer chaque société au regard des critères : environnementaux (tel que le recyclage environnemental), sociaux (tel que la santé des employés) et de gouvernance (tel que l'éthique commerciale). Une stratégie ESG peut comprendre des limites méthodologiques telles que le risque lié aux investissements ESG. Veuillez-vous reporter aux sections « Description de l'analyse extra-financière et prise en compte des critères ESG » et « Principaux risques » du Prospectus pour plus d'informations.
- Le Produit relève de la classification Actions internationales.
- Rappel de la composition du portefeuille du Compartiment maître : Le Compartiment investit au moins 80% de son actif net dans des actions mondiales, jusqu'à 10% de son actif net dans des instruments de liquidité et du marché monétaire et jusqu'à 25% de son actif sur les marchés émergents.
- Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille.
- Le Produit capitalise ses revenus.
- ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interépargne peut demander tous les jours le rachat du Produit détenu à la demande des bénéficiaires du PER assurantiel. Les rachats sont exécutés sur la base de la valeur liquidative telle que définie par le PER Assurantiel et/ou dans la documentation contractuelle associée. Les bénéficiaires d'un PER assurantiel sont invités à se renseigner directement auprès d'ARIAL CNP ASSURANCES ou du gestionnaire de leur PER, sur les modalités de modification de leur exposition via leur PER.**

Investisseurs de détail visés Ce produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise; il s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs investissements dans des actions internationales; peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période recommandée d'au moins 5 ans (horizon à long terme); peuvent supporter des pertes temporaires; et tolèrent la volatilité.

Informations complémentaires

- Dépositaire** : CACEIS Bank
- Gestionnaire de PER** : ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interépargne, en qualité de gestionnaire du PER au sens de l'article L224-8 du Code monétaire et financier.
- Forme juridique** : FCPE Multi-Entreprises

- Le règlement, le rapport annuel, les derniers documents périodiques et la valeur liquidative du Produit sont disponibles auprès de votre Entreprise, sur votre Espace Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com, auprès du gestionnaire du PER ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France – 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Risque le plus faible Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 5 années.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : néant.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus. Si la devise du Produit est identique à la devise dans laquelle vous avez acheté ce Produit, vous ne serez pas concerné par ce risque de change.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit combinée à celle de l'Indice de Référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 années		Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR			
Scénarios			
Minimum		Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.	
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	1 480 EUR	1 400 EUR
	Rendement annuel moyen	-85,2%	-32,5%
Défavorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 760 EUR	8 570 EUR
	Rendement annuel moyen	-22,4%	-3,0%
Intermédiaire (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 170 EUR	14 150 EUR
	Rendement annuel moyen	1,7%	7,2%
Favorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 860 EUR	17 820 EUR
	Rendement annuel moyen	38,6%	12,3%

(*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement (par rapport à l'Indice de Référence : 100% MSCI WORLD DNR) effectué entre 2021 et 2023 pour le scénario défavorable, entre 2014 et 2019 pour le scénario intermédiaire et entre 2016 et 2021 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si Natixis Investment Managers International n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank, ils sont distincts de ceux de la société de gestion. Ainsi, en cas d'insolvabilité de Natixis Investment Managers International, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Cependant, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Coûts Totaux	653 EUR	1 404 EUR
Incidence des coûts annuel (*)	6,6%	2,7% chaque année

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,9% avant déduction des coûts et de 7,2% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 56 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5,00% du montant que vous investissez. Ceci est le maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel à votre charge.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Il n'y a aucun frais de sortie.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	1,61% Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.	153 EUR
Coûts de transactions	0,00% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commission de surperformance	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	Néant

Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse ClientServicingAM@natixis.com ou envoyer un courrier à Natixis Investment Managers International à l'adresse suivante : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre gestionnaire de PER. La politique de gestion des réclamations est disponible sur www.im.natixis.com/fr (rubrique informations réglementaires).

Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 1 année sont disponibles via le lien : <https://epargnants.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

- Fiscalité** : selon le type de versement et les options prises à la souscription, outre les prélèvements sociaux sur les plus-values, le capital constitué peut être soumis à impôt sur le revenu (ou au prélèvement forfaitaire unique) lors du rachat. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès du Gestionnaire du PER.
- Conseil de surveillance** : Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de 2 membres : 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement par les porteurs de parts, ou désigné par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou des règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises ; et de 1 membre représentant chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises.
- Lorsque le Plan donne lieu à l'adhésion à un contrat d'assurance de groupe, les titulaires du plan sont représentés au Conseil de Surveillance du FCPE en lieu et place de l'entreprise d'assurance porteuse des parts.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues par le Code du travail.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

Produit

Sélection Mirova Actions Internationales

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

Part I (C) EUR - Code AMF : 990000116159

Site internet de la Société de Gestion : www.im.natixis.com

Appelez le +33 1 78 40 98 40 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de la Société de Gestion en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés.

Natixis Investment Managers International est agréée en France sous le n°GP 90-009 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'information clés : 06/10/2023.

Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détenez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs. Ce Produit est un nourricier qui est donc investi au minimum à 90% dans un seul autre OPC alors qualifié de maître.

Durée Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

Objectifs

- Le Produit est nourricier de MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY FUND (actions M1/D), compartiment de la SICAV MIROVA FUNDS de droit luxembourgeois, qui bénéficie du Label ISR Français.
- L'objectif de gestion, diminué des frais de gestion du nourricier, et la politique d'investissement du fonds sont identiques à ceux du maître. La performance du FCPE sera inférieure à celle du maître en raison de ses frais de gestion. Le Compartiment maître a un objectif d'investissement durable qui consiste à allouer le capital à des modèles économiques durables présentant des avantages environnementaux et/ou sociaux en investissant dans des sociétés qui répondent aux critères d'investissement durable et dont l'activité économique contribue positivement ou ne nuit pas de manière significative à la réalisation d'un ou plusieurs objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU et/ou réduit le risque de ne pas atteindre un ou plusieurs ODD, tout en veillant à ce que les sociétés du portefeuille suivent des pratiques de bonne gouvernance. Le Compartiment cherchera à investir dans des sociétés cotées en bourse du monde entier, en appliquant une approche d'investissement durable, la performance financière étant mesurée par rapport à l'indice MSCI World Dividendes Nets Réinvestis pendant un horizon d'investissement à long terme. L'indice MSCI World Dividendes Nets Réinvestis représente les marchés d'actions mondiales. Ce Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai inférieur à cinq ans.
La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. En pratique, le portefeuille du Compartiment est susceptible d'inclure des composants de l'Indice de référence, mais le Gestionnaire Financier a toute latitude pour sélectionner les titres composant le portefeuille dans les limites de la politique d'investissement du Compartiment. Le gestionnaire ne cherche cependant pas à répliquer cet Indicateur de référence et peut donc s'en écarter largement.
- Rappel de la politique d'investissement du maître : La politique d'investissement du Compartiment est de suivre une stratégie d'investissement durable multithématique axée sur le développement durable. Le processus d'investissement repose sur une sélection de titres fondée sur une analyse fondamentale approfondie des sociétés qui combine à la fois des aspects financiers et ESG. Le Compartiment cherchera à investir dans des sociétés qui bénéficient de perspectives de croissance à long terme et offrent une valorisation attrayante sur une période à moyen terme. Le Produit investit au moins 80% de son actif net dans des actions mondiales de sociétés qui conçoivent des produits ou services destinés à répondre à des problèmes clés en rapport avec huit thèmes de l'investissement durable : énergie, mobilité, construction et urbanisme, gestion des ressources naturelles, consommation, soins de santé, technologies de l'information et finance.
Le Produit suit une approche thématique ESG et « Best-in-Universe » (complétée par des politiques d'exclusion sectorielle, d'engagement et de vote) qui vise à évaluer systématiquement les impacts sociaux et environnementaux de chaque société par rapport à la réalisation des ODD de l'ONU. Cela consiste à évaluer chaque société au regard des critères : environnementaux (tel que le recyclage environnemental), sociaux (tel que la santé des employés) et de gouvernance (tel que l'éthique commerciale). Une stratégie ESG peut comprendre des limites méthodologiques telles que le risque lié aux investissements ESG. Veuillez-vous reporter aux sections « Description de l'analyse extra-financière et prise en compte des critères ESG » et « Principaux risques » du Prospectus pour plus d'informations.
- Le Produit relève de la classification Actions internationales.
- Rappel de la composition du portefeuille du Compartiment maître : Le Compartiment investit au moins 80% de son actif net dans des actions mondiales, jusqu'à 10% de son actif net dans des instruments de liquidité et du marché monétaire et jusqu'à 25% de son actif sur les marchés émergents.
- Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille.
- Le Produit capitalise ses revenus.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.**

Investisseurs de détail visés Ce produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise; il s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs investissements dans des actions internationales; peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période recommandée d'au moins 5 ans (horizon à long terme); peuvent supporter des pertes temporaires; et tolèrent la volatilité.

Informations complémentaires

- Dépositaire** : CACEIS Bank
- Teneur de comptes conservateur de parts** : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique** : FCPE Multi-Entreprises

- Le règlement du Produit est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou auprès de votre teneur de compte.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 5 années.
Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : néant.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus. Si la devise du Produit est identique à la devise dans laquelle vous avez acheté ce Produit, vous ne serez pas concerné par ce risque de change.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit combinée à celle de l'Indice de Référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 années		Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR			
Scénarios			
Minimum Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.			
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	1 660 EUR	1 760 EUR
	Rendement annuel moyen	-83,4%	-29,3%
Défavorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 760 EUR	8 570 EUR
	Rendement annuel moyen	-22,4%	-3,0%
Intermédiaire (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 340 EUR	14 000 EUR
	Rendement annuel moyen	3,4%	7,0%
Favorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 610 EUR	17 710 EUR
	Rendement annuel moyen	36,1%	12,1%

(*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement (par rapport à l'Indice de Référence : 100% MSCI WORLD DNR) effectué entre 2021 et 2023 pour le scénario défavorable, entre 2017 et 2022 pour le scénario intermédiaire et entre 2016 et 2021 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si Natixis Investment Managers International n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank, ils sont distincts de ceux de la société de gestion. Ainsi, en cas d'insolvabilité de Natixis Investment Managers International, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Cependant, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Coûts Totaux	653 EUR	1 400 EUR
Incidence des coûts annuel (*)	6,6%	2,7% chaque année

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,7% avant déduction des coûts et de 7,0% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 56 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5,00% du montant que vous investissez. Ceci est le maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel à votre charge.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Il n'y a aucun frais de sortie.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	1,61% Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Tout ou partie des frais prélevés chaque année peuvent être pris en charge par votre entreprise.	153 EUR
Coûts de transactions	0,00% de la valeur de votre investissement. <i>Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.</i>	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commission de surperformance	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	Néant

Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse ClientServicingAM@natixis.com ou envoyer un courrier à Natixis Investment Managers International à l'adresse suivante : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte. La politique de gestion des réclamations est disponible sur www.im.natixis.com/fr (rubrique informations réglementaires).

Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 5 années sont disponibles via le lien : <https://epargnants.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

- Fiscalité** : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets de votre Produit réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale et sociale française.
- Conseil de surveillance** : Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de 2 membres : 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement par les porteurs de parts, ou désigné par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou des règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises ; et de 1 membre représentant chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

Produit

Sélection Mirova Actions Internationales

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

Part RE - Code AMF : 990000125859

Site internet de la Société de Gestion : www.im.natixis.com

Appelez le +33 1 78 40 98 40 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de la Société de Gestion en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés.

Natixis Investment Managers International est agréée en France sous le n°GP 90-009 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'information clés : 06/10/2023.

Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détenez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs. Ce Produit est un nourricier qui est donc investi au minimum à 90% dans un seul autre OPC alors qualifié de maître.

Durée Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

Objectifs

- Le Produit est nourricier de MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY FUND (actions M1/D), compartiment de la SICAV MIROVA FUNDS de droit luxembourgeois, qui bénéficie du Label ISR Français.
- L'objectif de gestion, diminué des frais de gestion du nourricier, et la politique d'investissement du fonds sont identiques à ceux du maître. La performance du FCPE sera inférieure à celle du maître en raison de ses frais de gestion. Le Compartiment maître a un objectif d'investissement durable qui consiste à allouer le capital à des modèles économiques durables présentant des avantages environnementaux et/ou sociaux en investissant dans des sociétés qui répondent aux critères d'investissement durable et dont l'activité économique contribue positivement ou ne nuit pas de manière significative à la réalisation d'un ou plusieurs objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU et/ou réduit le risque de ne pas atteindre un ou plusieurs ODD, tout en veillant à ce que les sociétés du portefeuille suivent des pratiques de bonne gouvernance. Le Compartiment cherchera à investir dans des sociétés cotées en bourse du monde entier, en appliquant une approche d'investissement durable, la performance financière étant mesurée par rapport à l'indice MSCI World Dividendes Nets Réinvestis pendant un horizon d'investissement à long terme. L'indice MSCI World Dividendes Nets Réinvestis représente les marchés d'actions mondiales. Ce Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai inférieur à cinq ans.
La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. En pratique, le portefeuille du Compartiment est susceptible d'inclure des composants de l'Indice de référence, mais le Gestionnaire Financier a toute latitude pour sélectionner les titres composant le portefeuille dans les limites de la politique d'investissement du Compartiment. Le gestionnaire ne cherche cependant pas à répliquer cet Indicateur de référence et peut donc s'en écarter largement.
- Rappel de la politique d'investissement du maître : La politique d'investissement du Compartiment est de suivre une stratégie d'investissement durable multithématique axée sur le développement durable. Le processus d'investissement repose sur une sélection de titres fondée sur une analyse fondamentale approfondie des sociétés qui combine à la fois des aspects financiers et ESG. Le Compartiment cherchera à investir dans des sociétés qui bénéficient de perspectives de croissance à long terme et offrent une valorisation attrayante sur une période à moyen terme. Le Produit investit au moins 80% de son actif net dans des actions mondiales de sociétés qui conçoivent des produits ou services destinés à répondre à des problèmes clés en rapport avec huit thèmes de l'investissement durable : énergie, mobilité, construction et urbanisme, gestion des ressources naturelles, consommation, soins de santé, technologies de l'information et finance.
Le Produit suit une approche thématique ESG et « Best-in-Universe » (complétée par des politiques d'exclusion sectorielle, d'engagement et de vote) qui vise à évaluer systématiquement les impacts sociaux et environnementaux de chaque société par rapport à la réalisation des ODD de l'ONU. Cela consiste à évaluer chaque société au regard des critères : environnementaux (tel que le recyclage environnemental), sociaux (tel que la santé des employés) et de gouvernance (tel que l'éthique commerciale). Une stratégie ESG peut comprendre des limites méthodologiques telles que le risque lié aux investissements ESG. Veuillez-vous reporter aux sections « Description de l'analyse extra-financière et prise en compte des critères ESG » et « Principaux risques » du Prospectus pour plus d'informations.
- Le Produit relève de la classification Actions internationales.
- Rappel de la composition du portefeuille du Compartiment maître : Le Compartiment investit au moins 80% de son actif net dans des actions mondiales, jusqu'à 10% de son actif net dans des instruments de liquidité et du marché monétaire et jusqu'à 25% de son actif sur les marchés émergents.
- Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille.
- Le Produit capitalise ses revenus.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

Investisseurs de détail visés Ce produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise; il s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs investissements dans des actions internationales; peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période recommandée d'au moins 5 ans (horizon à long terme); peuvent supporter des pertes temporaires; et tolèrent la volatilité.

Informations complémentaires

- Dépositaire** : CACEIS Bank
- Teneur de comptes conservateur de parts** : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique** : FCPE Multi-Entreprises

- Le règlement du Produit est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou auprès de votre teneur de compte.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 5 années.
Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : néant.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus. Si la devise du Produit est identique à la devise dans laquelle vous avez acheté ce Produit, vous ne serez pas concerné par ce risque de change.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit combinée à celle de l'Indice de Référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 années		Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR			
Scénarios			
Minimum Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.			
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	1 480 EUR	1 400 EUR
	Rendement annuel moyen	-85,2%	-32,5%
Défavorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 690 EUR	8 440 EUR
	Rendement annuel moyen	-23,1%	-3,3%
Intermédiaire (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 070 EUR	13 430 EUR
	Rendement annuel moyen	0,7%	6,1%
Favorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 470 EUR	16 690 EUR
	Rendement annuel moyen	34,7%	10,8%

(*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement (par rapport à l'Indice de Référence : 100% MSCI WORLD DNR) effectué entre 2021 et 2023 pour le scénario défavorable, entre 2014 et 2019 pour le scénario intermédiaire et entre 2016 et 2021 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si Natixis Investment Managers International n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank, ils sont distincts de ceux de la société de gestion. Ainsi, en cas d'insolvabilité de Natixis Investment Managers International, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Cependant, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Coûts Totaux	739 EUR	1 877 EUR
Incidence des coûts annuel (*)	7,5%	3,6% chaque année

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,7% avant déduction des coûts et de 6,1% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 119 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5,00% du montant que vous investissez. Ceci est le maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel à votre charge.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Il n'y a aucun frais de sortie.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	2,51% Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Tout ou partie des frais prélevés chaque année peuvent être pris en charge par votre entreprise.	239 EUR
Coûts de transactions	0,00% de la valeur de votre investissement. <i>Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.</i>	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commission de surperformance	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	Néant

Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse ClientServicingAM@natixis.com ou envoyer un courrier à Natixis Investment Managers International à l'adresse suivante : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte. La politique de gestion des réclamations est disponible sur www.im.natixis.com/fr (rubrique informations réglementaires).

Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 1 année sont disponibles via le lien : <https://epargnants.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

- Fiscalité** : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets de votre Produit réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale et sociale française.
- Conseil de surveillance** : Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de 2 membres : 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement par les porteurs de parts, ou désigné par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou des règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises ; et de 1 membre représentant chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.

Objetif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

Produit

Sélection Mirova Actions Internationales

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

Part I2 - Code AMF : 990000124479

Site internet de la Société de Gestion : www.im.natixis.com

Appelez le +33 1 78 40 98 40 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de la Société de Gestion en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés.

Natixis Investment Managers International est agréée en France sous le n°GP 90-009 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'information clés : 06/10/2023.

Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détenez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs. Ce Produit est un nourricier qui est donc investi au minimum à 90% dans un seul autre OPC alors qualifié de maître.

Durée Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

Objectifs

- Le Produit est nourricier de MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY FUND (actions M1/D), compartiment de la SICAV MIROVA FUNDS de droit luxembourgeois, qui bénéficie du Label ISR Français.
- L'objectif de gestion, diminué des frais de gestion du nourricier, et la politique d'investissement du fonds sont identiques à ceux du maître. La performance du FCPE sera inférieure à celle du maître en raison de ses frais de gestion. Le Compartiment maître a un objectif d'investissement durable qui consiste à allouer le capital à des modèles économiques durables présentant des avantages environnementaux et/ou sociaux en investissant dans des sociétés qui répondent aux critères d'investissement durable et dont l'activité économique contribue positivement ou ne nuit pas de manière significative à la réalisation d'un ou plusieurs objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU et/ou réduit le risque de ne pas atteindre un ou plusieurs ODD, tout en veillant à ce que les sociétés du portefeuille suivent des pratiques de bonne gouvernance. Le Compartiment cherchera à investir dans des sociétés cotées en bourse du monde entier, en appliquant une approche d'investissement durable, la performance financière étant mesurée par rapport à l'indice MSCI World Dividendes Nets Réinvestis pendant un horizon d'investissement à long terme. L'indice MSCI World Dividendes Nets Réinvestis représente les marchés d'actions mondiales. Ce Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai inférieur à cinq ans.
La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. En pratique, le portefeuille du Compartiment est susceptible d'inclure des composants de l'Indice de référence, mais le Gestionnaire Financier a toute latitude pour sélectionner les titres composant le portefeuille dans les limites de la politique d'investissement du Compartiment. Le gestionnaire ne cherche cependant pas à répliquer cet Indicateur de référence et peut donc s'en écarter largement.
- Rappel de la politique d'investissement du maître : La politique d'investissement du Compartiment est de suivre une stratégie d'investissement durable multithématique axée sur le développement durable. Le processus d'investissement repose sur une sélection de titres fondée sur une analyse fondamentale approfondie des sociétés qui combine à la fois des aspects financiers et ESG. Le Compartiment cherchera à investir dans des sociétés qui bénéficient de perspectives de croissance à long terme et offrent une valorisation attrayante sur une période à moyen terme. Le Produit investit au moins 80% de son actif net dans des actions mondiales de sociétés qui conçoivent des produits ou services destinés à répondre à des problèmes clés en rapport avec huit thèmes de l'investissement durable : énergie, mobilité, construction et urbanisme, gestion des ressources naturelles, consommation, soins de santé, technologies de l'information et finance.
Le Produit suit une approche thématique ESG et « Best-in-Univers » (complétée par des politiques d'exclusion sectorielle, d'engagement et de vote) qui vise à évaluer systématiquement les impacts sociaux et environnementaux de chaque société par rapport à la réalisation des ODD de l'ONU. Cela consiste à évaluer chaque société au regard des critères : environnementaux (tel que le recyclage environnemental), sociaux (tel que la santé des employés) et de gouvernance (tel que l'éthique commerciale). Une stratégie ESG peut comprendre des limites méthodologiques telles que le risque lié aux investissements ESG. Veuillez-vous reporter aux sections « Description de l'analyse extra-financière et prise en compte des critères ESG » et « Principaux risques » du Prospectus pour plus d'informations.
- Le Produit relève de la classification Actions internationales.
- Rappel de la composition du portefeuille du Compartiment maître : Le Compartiment investit au moins 80% de son actif net dans des actions mondiales, jusqu'à 10% de son actif net dans des instruments de liquidité et du marché monétaire et jusqu'à 25% de son actif sur les marchés émergents.
- Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille.
- Le Produit capitalise ses revenus.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.**

Investisseurs de détail visés Ce produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise; il s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs investissements dans des actions internationales; peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période recommandée d'au moins 5 ans (horizon à long terme); peuvent supporter des pertes temporaires; et tolèrent la volatilité.

Informations complémentaires

- Dépositaire** : CACEIS Bank
- Teneur de comptes conservateur de parts** : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique** : FCPE Multi-Entreprises

- Le règlement du Produit est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou auprès de votre teneur de compte.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 5 années.
Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : néant.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus. Si la devise du Produit est identique à la devise dans laquelle vous avez acheté ce Produit, vous ne serez pas concerné par ce risque de change.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit combinée à celle de l'Indice de Référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 années		Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR			
Scénarios			
Minimum Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.			
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	1 370 EUR	1 380 EUR
	Rendement annuel moyen	-86,3%	-32,7%
Défavorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 820 EUR	8 680 EUR
	Rendement annuel moyen	-21,8%	-2,8%
Intermédiaire (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 280 EUR	14 740 EUR
	Rendement annuel moyen	2,8%	8,1%
Favorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 720 EUR	18 410 EUR
	Rendement annuel moyen	37,2%	13,0%

(*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement (par rapport à l'Indice de Référence : 100% MSCI WORLD DNR) effectué entre 2021 et 2023 pour le scénario défavorable, entre 2014 et 2019 pour le scénario intermédiaire et entre 2016 et 2021 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si Natixis Investment Managers International n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank, ils sont distincts de ceux de la société de gestion. Ainsi, en cas d'insolvabilité de Natixis Investment Managers International, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Cependant, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Coûts Totaux	577 EUR	964 EUR
Incidence des coûts annuel (*)	5,8%	1,9% chaque année

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 10,0% avant déduction des coûts et de 8,1% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 56 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5,00% du montant que vous investissez. Ceci est le maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel à votre charge.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Il n'y a aucun frais de sortie.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	0,81% Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Tout ou partie des frais prélevés chaque année peuvent être pris en charge par votre entreprise.	77 EUR
Coûts de transactions	0,00% de la valeur de votre investissement. <i>Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.</i>	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commission de surperformance	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	Néant

Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse ClientServicingAM@natixis.com ou envoyer un courrier à Natixis Investment Managers International à l'adresse suivante : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte. La politique de gestion des réclamations est disponible sur www.im.natixis.com/fr (rubrique informations réglementaires).

Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 3 années sont disponibles via le lien : <https://epargnants.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

- Fiscalité** : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets de votre Produit réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale et sociale française.
- Conseil de surveillance** : Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de 2 membres : 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement par les porteurs de parts, ou désigné par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou des règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises ; et de 1 membre représentant chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

Produit

Sélection Mirova Actions Internationales

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

Part CO - Code AMF : 990000130809

Site internet de la Société de Gestion : www.im.natixis.com

Appelez le +33 1 78 40 98 40 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de la Société de Gestion en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés.

Natixis Investment Managers International est agréée en France sous le n°GP 90-009 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'information clés : 06/10/2023.

Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détenez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs. Ce Produit est un nourricier qui est donc investi au minimum à 90% dans un seul autre OPC alors qualifié de maître.

Durée Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

Objectifs

- Le Produit est nourricier de MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY FUND (actions M1/D), compartiment de la SICAV MIROVA FUNDS de droit luxembourgeois, qui bénéficie du Label ISR Français.
- L'objectif de gestion, diminué des frais de gestion du nourricier, et la politique d'investissement du fonds sont identiques à ceux du maître. La performance du FCPE sera inférieure à celle du maître en raison de ses frais de gestion. Le Compartiment maître a un objectif d'investissement durable qui consiste à allouer le capital à des modèles économiques durables présentant des avantages environnementaux et/ou sociaux en investissant dans des sociétés qui répondent aux critères d'investissement durable et dont l'activité économique contribue positivement ou ne nuit pas de manière significative à la réalisation d'un ou plusieurs objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU et/ou réduit le risque de ne pas atteindre un ou plusieurs ODD, tout en veillant à ce que les sociétés du portefeuille suivent des pratiques de bonne gouvernance. Le Compartiment cherchera à investir dans des sociétés cotées en bourse du monde entier, en appliquant une approche d'investissement durable, la performance financière étant mesurée par rapport à l'indice MSCI World Dividendes Nets Réinvestis pendant un horizon d'investissement à long terme. L'indice MSCI World Dividendes Nets Réinvestis représente les marchés d'actions mondiales. Ce Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai inférieur à cinq ans.
La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. En pratique, le portefeuille du Compartiment est susceptible d'inclure des composants de l'Indice de référence, mais le Gestionnaire Financier a toute latitude pour sélectionner les titres composant le portefeuille dans les limites de la politique d'investissement du Compartiment. Le gestionnaire ne cherche cependant pas à répliquer cet Indicateur de référence et peut donc s'en écarter largement.
- Rappel de la politique d'investissement du maître : La politique d'investissement du Compartiment est de suivre une stratégie d'investissement durable multithématique axée sur le développement durable. Le processus d'investissement repose sur une sélection de titres fondée sur une analyse fondamentale approfondie des sociétés qui combine à la fois des aspects financiers et ESG. Le Compartiment cherchera à investir dans des sociétés qui bénéficient de perspectives de croissance à long terme et offrent une valorisation attrayante sur une période à moyen terme. Le Produit investit au moins 80% de son actif net dans des actions mondiales de sociétés qui conçoivent des produits ou services destinés à répondre à des problèmes clés en rapport avec huit thèmes de l'investissement durable : énergie, mobilité, construction et urbanisme, gestion des ressources naturelles, consommation, soins de santé, technologies de l'information et finance.
Le Produit suit une approche thématique ESG et « Best-in-Universe » (complétée par des politiques d'exclusion sectorielle, d'engagement et de vote) qui vise à évaluer systématiquement les impacts sociaux et environnementaux de chaque société par rapport à la réalisation des ODD de l'ONU. Cela consiste à évaluer chaque société au regard des critères : environnementaux (tel que le recyclage environnemental), sociaux (tel que la santé des employés) et de gouvernance (tel que l'éthique commerciale). Une stratégie ESG peut comprendre des limites méthodologiques telles que le risque lié aux investissements ESG. Veuillez-vous reporter aux sections « Description de l'analyse extra-financière et prise en compte des critères ESG » et « Principaux risques » du Prospectus pour plus d'informations.
- Le Produit relève de la classification Actions internationales.
- Rappel de la composition du portefeuille du Compartiment maître : Le Compartiment investit au moins 80% de son actif net dans des actions mondiales, jusqu'à 10% de son actif net dans des instruments de liquidité et du marché monétaire et jusqu'à 25% de son actif sur les marchés émergents.
- Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille.
- Le Produit capitalise ses revenus.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

Investisseurs de détail visés Ce produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise; il s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs investissements dans des actions internationales; peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période recommandée d'au moins 5 ans (horizon à long terme); peuvent supporter des pertes temporaires; et tolèrent la volatilité.

Informations complémentaires

- Dépositaire** : CACEIS Bank
- Teneur de comptes conservateur de parts** : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique** : FCPE Multi-Entreprises

- Le règlement du Produit est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou auprès de votre teneur de compte.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 5 années.
Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : néant.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus. Si la devise du Produit est identique à la devise dans laquelle vous avez acheté ce Produit, vous ne serez pas concerné par ce risque de change.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne de l'Indice de Référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 années		Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR			
Scénarios			
Minimum Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.			
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	1 470 EUR	1 470 EUR
	Rendement annuel moyen	-85,3%	-31,9%
Défavorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 120 EUR	9 120 EUR
	Rendement annuel moyen	-18,8%	-1,8%
Intermédiaire (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 140 EUR	14 130 EUR
	Rendement annuel moyen	1,4%	7,2%
Favorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 380 EUR	16 630 EUR
	Rendement annuel moyen	33,8%	10,7%

(*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement (par rapport à l'Indice de Référence : 100% MSCI WORLD DNR) effectué entre 2021 et 2023 pour le scénario défavorable, entre 2017 et 2022 pour le scénario intermédiaire et entre 2016 et 2021 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si Natixis Investment Managers International n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank, ils sont distincts de ceux de la société de gestion. Ainsi, en cas d'insolvabilité de Natixis Investment Managers International, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Cependant, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Coûts Totaux	691 EUR	1 628 EUR
Incidence des coûts annuel (*)	7,0%	3,1% chaque année

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 10,3% avant déduction des coûts et de 7,2% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 84 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5,00% du montant que vous investissez. Ceci est le maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel à votre charge.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Il n'y a aucun frais de sortie.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	2,01% Les frais mentionnés sont une estimation des frais annuels car les données historiques sont insuffisantes. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Tout ou partie des frais prélevés chaque année peuvent être pris en charge par votre entreprise.	191 EUR
Coûts de transactions	0,00% de la valeur de votre investissement. <i>Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.</i>	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commission de surperformance	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	Néant

Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse ClientServicingAM@natixis.com ou envoyer un courrier à Natixis Investment Managers International à l'adresse suivante : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte. La politique de gestion des réclamations est disponible sur www.im.natixis.com/fr (rubrique informations réglementaires).

Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 0 année sont disponibles via le lien : <https://epargnants.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

- Fiscalité** : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets de votre Produit réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale et sociale française.
- Conseil de surveillance** : Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de 2 membres : 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement par les porteurs de parts, ou désigné par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou des règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises ; et de 1 membre représentant chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.

Objetif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

Produit

Sélection Mirova Actions Internationales

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

Part R - Code AMF : 990000129909

Site internet de la Société de Gestion : www.im.natixis.com

Appelez le +33 1 78 40 98 40 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de la Société de Gestion en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés.

Natixis Investment Managers International est agréée en France sous le n°GP 90-009 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'information clés : 06/10/2023.

Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détenez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs. Ce Produit est un nourricier qui est donc investi au minimum à 90% dans un seul autre OPC alors qualifié de maître.

Durée Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

Objectifs

- Le Produit est nourricier de MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY FUND (actions M1/D), compartiment de la SICAV MIROVA FUNDS de droit luxembourgeois, qui bénéficie du Label ISR Français.
- L'objectif de gestion, diminué des frais de gestion du nourricier, et la politique d'investissement du fonds sont identiques à ceux du maître. La performance du FCPE sera inférieure à celle du maître en raison de ses frais de gestion. Le Compartiment maître a un objectif d'investissement durable qui consiste à allouer le capital à des modèles économiques durables présentant des avantages environnementaux et/ou sociaux en investissant dans des sociétés qui répondent aux critères d'investissement durable et dont l'activité économique contribue positivement ou ne nuit pas de manière significative à la réalisation d'un ou plusieurs objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU et/ou réduit le risque de ne pas atteindre un ou plusieurs ODD, tout en veillant à ce que les sociétés du portefeuille suivent des pratiques de bonne gouvernance. Le Compartiment cherchera à investir dans des sociétés cotées en bourse du monde entier, en appliquant une approche d'investissement durable, la performance financière étant mesurée par rapport à l'indice MSCI World Dividendes Nets Réinvestis pendant un horizon d'investissement à long terme. L'indice MSCI World Dividendes Nets Réinvestis représente les marchés d'actions mondiales. Ce Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai inférieur à cinq ans.
La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. En pratique, le portefeuille du Compartiment est susceptible d'inclure des composants de l'Indice de référence, mais le Gestionnaire Financier a toute latitude pour sélectionner les titres composant le portefeuille dans les limites de la politique d'investissement du Compartiment. Le gestionnaire ne cherche cependant pas à répliquer cet Indicateur de référence et peut donc s'en écarter largement.
- Rappel de la politique d'investissement du maître : La politique d'investissement du Compartiment est de suivre une stratégie d'investissement durable multithématique axée sur le développement durable. Le processus d'investissement repose sur une sélection de titres fondée sur une analyse fondamentale approfondie des sociétés qui combine à la fois des aspects financiers et ESG. Le Compartiment cherchera à investir dans des sociétés qui bénéficient de perspectives de croissance à long terme et offrent une valorisation attrayante sur une période à moyen terme. Le Produit investit au moins 80% de son actif net dans des actions mondiales de sociétés qui conçoivent des produits ou services destinés à répondre à des problèmes clés en rapport avec huit thèmes de l'investissement durable : énergie, mobilité, construction et urbanisme, gestion des ressources naturelles, consommation, soins de santé, technologies de l'information et finance.
Le Produit suit une approche thématique ESG et « Best-in-Universe » (complétée par des politiques d'exclusion sectorielle, d'engagement et de vote) qui vise à évaluer systématiquement les impacts sociaux et environnementaux de chaque société par rapport à la réalisation des ODD de l'ONU. Cela consiste à évaluer chaque société au regard des critères : environnementaux (tel que le recyclage environnemental), sociaux (tel que la santé des employés) et de gouvernance (tel que l'éthique commerciale). Une stratégie ESG peut comprendre des limites méthodologiques telles que le risque lié aux investissements ESG. Veuillez-vous reporter aux sections « Description de l'analyse extra-financière et prise en compte des critères ESG » et « Principaux risques » du Prospectus pour plus d'informations.
- Le Produit relève de la classification Actions internationales.
- Rappel de la composition du portefeuille du Compartiment maître : Le Compartiment investit au moins 80% de son actif net dans des actions mondiales, jusqu'à 10% de son actif net dans des instruments de liquidité et du marché monétaire et jusqu'à 25% de son actif sur les marchés émergents.
- Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille.
- Le Produit capitalise ses revenus.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

Investisseurs de détail visés Ce produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise; il s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs investissements dans des actions internationales; peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période recommandée d'au moins 5 ans (horizon à long terme); peuvent supporter des pertes temporaires; et tolèrent la volatilité.

Informations complémentaires

- Dépositaire** : CACEIS Bank
- Teneur de comptes conservateur de parts** : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique** : FCPE Multi-Entreprises

- Le règlement du Produit est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou auprès de votre teneur de compte.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 5 années.
Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : néant.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus. Si la devise du Produit est identique à la devise dans laquelle vous avez acheté ce Produit, vous ne serez pas concerné par ce risque de change.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit combinée à celle de l'Indice de Référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 années		Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR			
Scénarios			
Minimum Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.			
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	1 470 EUR	1 470 EUR
	Rendement annuel moyen	-85,3%	-31,9%
Défavorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 120 EUR	9 000 EUR
	Rendement annuel moyen	-18,8%	-2,1%
Intermédiaire (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 150 EUR	14 140 EUR
	Rendement annuel moyen	1,5%	7,2%
Favorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 390 EUR	16 720 EUR
	Rendement annuel moyen	33,9%	10,8%

(*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement (par rapport à l'Indice de Référence : 100% MSCI WORLD DNR) effectué entre 2021 et 2023 pour le scénario défavorable, entre 2014 et 2019 pour le scénario intermédiaire et entre 2016 et 2021 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si Natixis Investment Managers International n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank, ils sont distincts de ceux de la société de gestion. Ainsi, en cas d'insolvabilité de Natixis Investment Managers International, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Cependant, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Coûts Totaux	682 EUR	1 572 EUR
Incidence des coûts annuel (*)	6,9%	3,0% chaque année

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 10,2% avant déduction des coûts et de 7,2% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 77 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5,00% du montant que vous investissez. Ceci est le maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel à votre charge.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Il n'y a aucun frais de sortie.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	1,91% Les frais mentionnés sont une estimation des frais annuels car les données historiques sont insuffisantes. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Tout ou partie des frais prélevés chaque année peuvent être pris en charge par votre entreprise.	182 EUR
Coûts de transactions	0,00% de la valeur de votre investissement. <i>Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.</i>	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commission de surperformance	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	Néant

Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse ClientServicingAM@natixis.com ou envoyer un courrier à Natixis Investment Managers International à l'adresse suivante : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte. La politique de gestion des réclamations est disponible sur www.im.natixis.com/fr (rubrique informations réglementaires).

Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 0 année sont disponibles via le lien : <https://epargnants.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

- Fiscalité** : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets de votre Produit réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale et sociale française.
- Conseil de surveillance** : Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de 2 membres : 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement par les porteurs de parts, ou désigné par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou des règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises ; et de 1 membre représentant chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.



SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES part A1



29 décembre 2023

Ce FCPE est investi au travers de son fonds maître le compartiment « MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY FUND », action M1/D, de la SICAV MIROVA FUNDS, dont l'objectif d'investissement d'allouer le capital à des modèles économiques durables présentant des avantages environnementaux et/ou sociaux en investissant dans des obligations ou des actions émises par des sociétés qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU et/ou réduisent le risque de ne pas atteindre un ou plusieurs ODD. Le Compartiment s'attachera à investir dans des sociétés cotées sur des bourses du monde entier, tout en alliant systématiquement des considérations Sociales, Environnementales et de Gouvernance (« ESG ») à une performance financière mesurée par rapport à l'indice MSCI World Net Dividends Reinvested sur la période minimale d'investissement recommandée de 5 ans.

FCPE N°7169

CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d'€) : 510.54
Valeur liquidative en € : Part A1 21.64081

DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(2)

5 ans au moins

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE



INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(1)

100% MSCI World (DNR)

CARACTÉRISTIQUES

Date d'agrément
Devise du fonds : EUR
Type de fonds : FCPE
Valorisation : Quotidienne
Dépositaire : CACEIS Bank
Société de gestion : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL
Classification AMF : Actions internationales

PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques de capital / investissement mondial / change / modifications des lois et/ou des régimes fiscaux / concentration du portefeuille / actions / petite, moyenne et grande capitalisation / marchés émergents / instruments dérivés financiers / contrepartie / durabilité

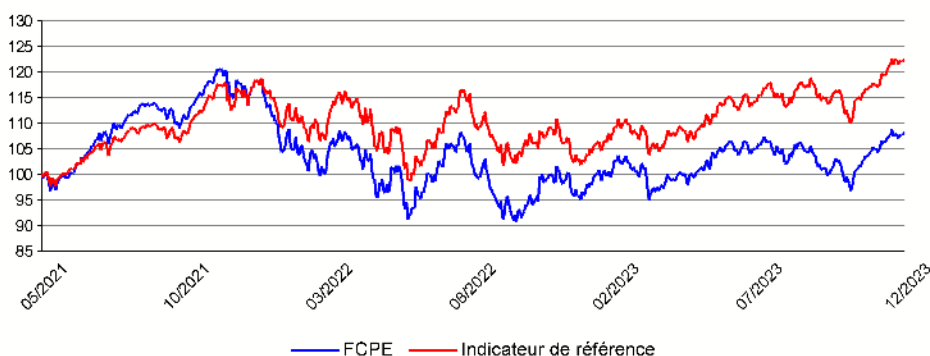
FRAIS COURANTS: 2.11%

PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	Création
Depuis le	30/11/2023	30/12/2022	30/12/2022			03/05/2021
Performance du FCPE	2.66%	12.88%	12.88%	-	-	8.20%
Performance de l'indicateur de référence	3.62%	19.60%	19.60%	-	-	22.46%
Écart de performance	-0.96%	-6.72%	-6.72%	-	-	-14.26%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	-	-	3.01%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	-	-	7.92%
Écart de performance	NS	NS	NS	-	-	-4.91%
Volatilité du FCPE	NS	NS	12.35%	-	-	15.98%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	11.35%	-	-	14.39%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

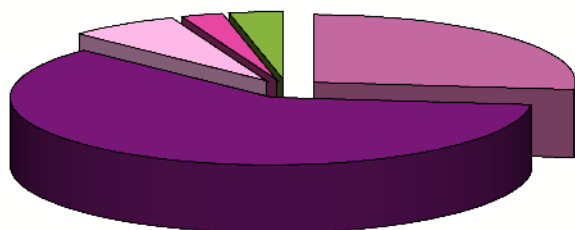
ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100 au 03/05/2021)



PERFORMANCES CALENDRAIRES

	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Performance du FCPE	-18.72%									
Performance de l'indicateur de référence	-12.78%									
Écart de performance	-5.94%									

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



■ Actions Europe 26.72%
■ Actions Amérique du Nord 60.52%
■ Actions Asie Pacifique 6.87%
■ Actions Internationales 2.57%
■ Monétaire & Liquidités 3.33%

EXPOSITION PAR TYPE D'ACTIFS (en %)

	Répartition*	Dérivés	Exposition**
Actions	96.67%	0.00%	96.67%
Monétaires & Liquidités	3.33%	0.00%	3.33%
	100.00%	0.00%	100.00%

* En % de l'actif net ** Y compris les positions en dérivés

(1) Voir glossaire en dernière page

(2) Cette durée ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs

(3) Pour plus de détails sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds



PRINCIPALES LIGNES (FONDS MAÎTRE)

US57636Q1040	MASTERCARD INC - A UN USD	4.88%
US00724F1012	ADOBE INC UW USD	4.62%
US5949181045	MICROSOFT CORP UW USD	4.58%
US67066G1040	NVIDIA CORP UW USD	4.43%
DK0062498333	NOVO NORDISK A/S-B DC DKK	4.05%
US8835561023	THERMO FISHER SCIENTIFIC INC UN USD	3.88%
US2786421030	EBAY INC UW USD	3.82%
US2788651006	ECOLAB INC UN USD	3.70%
US7766961061	ROPER TECHNOLOGIES INC UW USD	3.54%
US5324571083	ELI LILLY & CO UN USD	3.29%

COMMENTAIRE DE GESTION

La Réserve Fédérale a surpris favorablement les investisseurs en soulignant dès le 13 décembre que le plus haut des taux directeurs avait probablement été atteint et que le repli de l'inflation permettait d'envisager la possibilité d'une inflexion de la politique monétaire l'an prochain.

Les membres de la banque centrale de Washington ne projetaient en effet plus de hausse du taux des Fed Funds, comme c'était encore le cas en septembre, et laissaient entrevoir trois baisses de 0,25% en 2024 contre deux précédemment. Les marchés de taux, qui reflétaient préalablement des anticipations de quatre déteintes de cette ampleur en 2024, dont la première dès le mois de mai, ont accentué ces attentes à six mouvements de baisse à partir de mars.

En Europe, l'éventualité d'une détente des taux directeurs de la BCE n'a pas été discutée selon la Présidente Lagarde lors du conseil des gouverneurs dont les conclusions ont été rendues publiques le 14 décembre.

Le changement de ton, plus accommodant, de la Réserve Fédérale a permis une nette détente des taux de rendement obligataires de part et d'autre de l'Atlantique, même si la communication de la BCE a conservé un biais restrictif. Par ailleurs, le statu quo monétaire de la Banque du Japon a été bien accueilli.

Sur le marché des emprunts d'états à 10 ans, le rendement du T-Note s'est replié de 45 points de base, à 3,88%. Les rendements des dettes souveraines de la zone euro ont continué d'évoluer dans le sillage de l'obligation américaine de référence. Au 29 décembre, le rendement du Bund allemand s'est établi à 2,02% (-0,42%) et celui de l'OAT française à 2,56% (-0,46%). L'écart de rendement entre l'Italie et l'Allemagne s'est resserré de 11 points à 168 points de base.

L'indice Bloomberg Euro-Aggregate 3-5 ans, de maturité plus courte et moins sensible, s'est de nouveau apprécié de 2,21%. Les composantes Souverains et Entreprises de cet indice ont progressé de, respectivement, 2,11% et 2,44%.

Les perspectives d'une détente des taux directeurs et d'un atterrissage en douceur de l'économie américaine, scénario privilégié par le Président Powell et conforté par plusieurs indicateurs avancés et un marché de l'emploi solide, ont également soutenu les marchés d'actions. Exprimés en euro, les indices MSCI des grands marchés d'actions développés et émergents se sont de nouveau inscrits en hausse : Europe +3,71% (dont zone euro +3,22% et Europe hors zone euro +4,23%) et Monde, émergents inclus, hors Europe +3,48% (dont Etats-Unis +3,39%, Japon +3,09% et Emergents +2,63%).

L'ESTR Capitalisé, indice de référence du marché monétaire progresse de +0,31% sur le mois de décembre et de +3,28% depuis le début de l'année.



GLOSSAIRE

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DIC.

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE

Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIPs, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

RÈGLEMENT EUROPÉEN SFDR (SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE REGULATION)

- Article 8 : produits promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison des deux. Même si ces produits n'ont pas d'objectif d'investissement durable, ils peuvent investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable.

- Article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable.

- Article 6 : produits qui ne rentrent pas dans la catégorie Article 8 ou Article 9. Ces produits ne visent pas à promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales, ou à avoir l'investissement durable comme objectif. Ces produits peuvent toujours intégrer des caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance (ESG), bien que non jugées significatives ou contraignantes, via des approches d'exclusion ou une analyse dédiée dans le cadre de l'évaluation des risques.

DÉRIVÉS

Instruments financiers dont les prix dépendent de celui d'autres instruments (une action, une obligation, etc.) que les professionnels appellent le « sous-jacent ».

PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

FCPE NOURRICIER

Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu'il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/fonds d'investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/VFIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier est inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maître, en raison de ses propres frais de gestion.

Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DIC) disponible sur votre Espace Personnel du site internet www.interepargne.natixis.fr.

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : ClientServicingAM@natixis.com.

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.

Natixis Interépargne : Société Anonyme au capital social de 8 890 784 EUR - 692 012 669 RCS Paris - 59, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

Natixis Investment Managers International : Société anonyme au capital de 51 371 060,28 Euros - 329 450 738 RCS Paris - Agrément AMF n°GP-90-009 - 43, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris



SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES part A2



29 décembre 2023

Ce FCPE est investi au travers de son fonds maître le compartiment « MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY FUND », action M1/D, de la SICAV MIROVA FUNDS, dont l'objectif d'investissement d'allouer le capital à des modèles économiques durables présentant des avantages environnementaux et/ou sociaux en investissant dans des obligations ou des actions émises par des sociétés qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU et/ou réduisent le risque de ne pas atteindre un ou plusieurs ODD.

FCPE N°9674

CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d'€) : 510.54
Valeur liquidative en € : Part A2 21.28648

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(2)

5 ans au moins

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE



INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(1)

100% MSCI World (DNR)

CARACTÉRISTIQUES

Date d'agrément
Devise du fonds EUR
Type de fonds FCPE
Valorisation Quotidienne
Dépositaire CACEIS Bank
Société de gestion NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL
Classification AMF Actions internationales

PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques de capital / investissement mondial / change / modifications des lois et/ou des régimes fiscaux / concentration du portefeuille / actions / petite, moyenne et grande capitalisation / marchés émergents / instruments dérivés financiers / contrepartie / durabilité

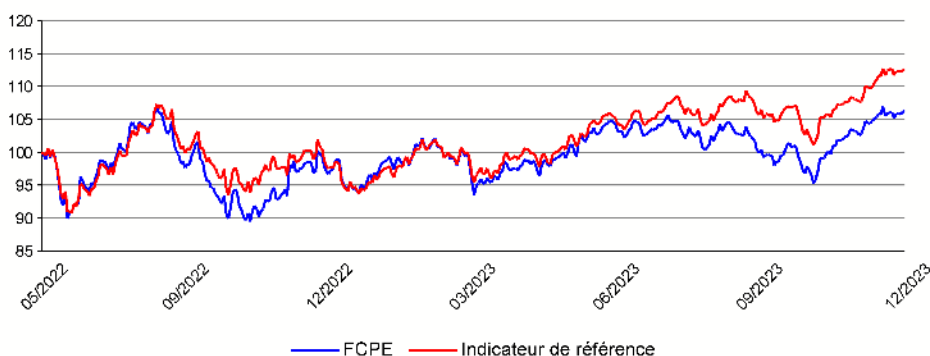
FRAIS COURANTS: 2.32%

PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	Création
Depuis le	30/11/2023	30/12/2022	30/12/2022			30/05/2022
Performance du FCPE	2.65%	12.64%	12.64%	-	-	6.43%
Performance de l'indicateur de référence	3.62%	19.60%	19.60%	-	-	12.66%
Écart de performance	-0.98%	-6.96%	-6.96%	-	-	-6.23%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	-	-	4.02%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	-	-	7.82%
Écart de performance	NS	NS	NS	-	-	-3.80%
Volatilité du FCPE	NS	NS	12.35%	-	-	16.17%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	11.35%	-	-	14.27%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

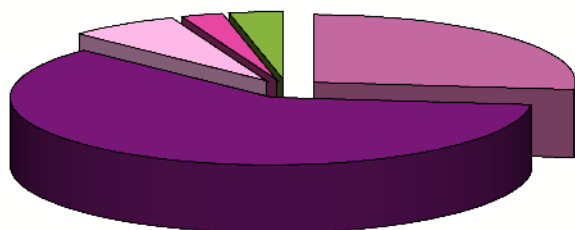
ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100 au 30/05/2022)



PERFORMANCES CALENDAIRES

	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Performance du FCPE										

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



■ Actions Europe 26.72%
■ Actions Amérique du Nord 60.52%
■ Actions Asie Pacifique 6.87%
■ Actions Internationales 2.57%
■ Monétaire & Liquidités 3.33%

EXPOSITION PAR TYPE D'ACTIFS (en %)

	Répartition*	Dérivés	Exposition**
Actions	96.67%	0.00%	96.67%
Monétaires & Liquidités	3.33%	0.00%	3.33%
	100.00%	0.00%	100.00%

* En % de l'actif net ** Y compris les positions en dérivés

(1) Voir glossaire en dernière page

(2) Cette durée ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs

(3) Pour plus de détails sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds



PRINCIPALES LIGNES (FONDS MAÎTRE)

US57636Q1040	MASTERCARD INC - A UN USD	4.88%
US00724F1012	ADOBE INC UW USD	4.62%
US5949181045	MICROSOFT CORP UW USD	4.58%
US67066G1040	NVIDIA CORP UW USD	4.43%
DK0062498333	NOVO NORDISK A/S-B DC DKK	4.05%
US8835561023	THERMO FISHER SCIENTIFIC INC UN USD	3.88%
US2786421030	EBAY INC UW USD	3.82%
US2788651006	ECOLAB INC UN USD	3.70%
US7766961061	ROPER TECHNOLOGIES INC UW USD	3.54%
US5324571083	ELI LILLY & CO UN USD	3.29%

COMMENTAIRE DE GESTION

La Réserve Fédérale a surpris favorablement les investisseurs en soulignant dès le 13 décembre que le plus haut des taux directeurs avait probablement été atteint et que le repli de l'inflation permettait d'envisager la possibilité d'une inflexion de la politique monétaire l'an prochain.

Les membres de la banque centrale de Washington ne projetaient en effet plus de hausse du taux des Fed Funds, comme c'était encore le cas en septembre, et laissaient entrevoir trois baisses de 0,25% en 2024 contre deux précédemment. Les marchés de taux, qui reflétaient préalablement des anticipations de quatre détentés de cette ampleur en 2024, dont la première dès le mois de mai, ont accentué ces attentes à six mouvements de baisse à partir de mars.

En Europe, l'éventualité d'une détente des taux directeurs de la BCE n'a pas été discutée selon la Présidente Lagarde lors du conseil des gouverneurs dont les conclusions ont été rendues publiques le 14 décembre.

Le changement de ton, plus accommodant, de la Réserve Fédérale a permis une nette détente des taux de rendement obligataires de part et d'autre de l'Atlantique, même si la communication de la BCE a conservé un biais restrictif. Par ailleurs, le statu quo monétaire de la Banque du Japon a été bien accueilli.

Sur le marché des emprunts d'états à 10 ans, le rendement du T-Note s'est replié de 45 points de base, à 3,88%. Les rendements des dettes souveraines de la zone euro ont continué d'évoluer dans le sillage de l'obligation américaine de référence. Au 29 décembre, le rendement du Bund allemand s'est établi à 2,02% (-0,42%) et celui de l'OAT française à 2,56% (-0,46%). L'écart de rendement entre l'Italie et l'Allemagne s'est resserré de 11 points à 168 points de base.

L'indice Bloomberg Euro-Aggregate 3-5 ans, de maturité plus courte et moins sensible, s'est de nouveau apprécié de 2,21%. Les composantes Souverains et Entreprises de cet indice ont progressé de, respectivement, 2,11% et 2,44%.

Les perspectives d'une détente des taux directeurs et d'un atterrissage en douceur de l'économie américaine, scénario privilégié par le Président Powell et conforté par plusieurs indicateurs avancés et un marché de l'emploi solide, ont également soutenu les marchés d'actions. Exprimés en euro, les indices MSCI des grands marchés d'actions développés et émergents se sont de nouveau inscrits en hausse : Europe +3,71% (dont zone euro +3,22% et Europe hors zone euro +4,23%) et Monde, émergents inclus, hors Europe +3,48% (dont Etats-Unis +3,39%, Japon +3,09% et Emergents +2,63%).

L'ESTR Capitalisé, indice de référence du marché monétaire progresse de +0,31% sur le mois de décembre et de +3,28% depuis le début de l'année.



GLOSSAIRE

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DIC.

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE

Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIPs, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

RÈGLEMENT EUROPÉEN SFDR (SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE REGULATION)

- Article 8 : produits promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison des deux. Même si ces produits n'ont pas d'objectif d'investissement durable, ils peuvent investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable.

- Article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable.

- Article 6 : produits qui ne rentrent pas dans la catégorie Article 8 ou Article 9. Ces produits ne visent pas à promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales, ou à avoir l'investissement durable comme objectif. Ces produits peuvent toujours intégrer des caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance (ESG), bien que non jugées significatives ou contraignantes, via des approches d'exclusion ou une analyse dédiée dans le cadre de l'évaluation des risques.

DÉRIVÉS

Instruments financiers dont les prix dépendent de celui d'autres instruments (une action, une obligation, etc.) que les professionnels appellent le « sous-jacent ».

PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

FCPE NOURRICIER

Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu'il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/fonds d'investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/VFIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier est inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maître, en raison de ses propres frais de gestion.

Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DIC) disponible sur votre Espace Personnel du site internet www.interepargne.natixis.fr.

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : ClientServicingAM@natixis.com.

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.

Natixis Interépargne : Société Anonyme au capital social de 8 890 784 EUR - 692 012 669 RCS Paris - 59, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

Natixis Investment Managers International : Société anonyme au capital de 51 371 060,28 Euros - 329 450 738 RCS Paris - Agrément AMF n°GP-90-009 - 43, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris



SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES part A0



29 décembre 2023

Ce FCPE est investi au travers de son fonds maître le compartiment « MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY FUND », action M1/D, de la SICAV MIROVA FUNDS, dont l'objectif d'investissement d'allouer le capital à des modèles économiques durables présentant des avantages environnementaux et/ou sociaux en investissant dans des obligations ou des actions émises par des sociétés qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU et/ou réduisent le risque de ne pas atteindre un ou plusieurs ODD. Le Compartiment s'attachera à investir dans des sociétés cotées sur des bourses du monde entier, tout en alliant systématiquement des considérations Sociales, Environnementales et de Gouvernance (« ESG ») à une performance financière mesurée par rapport à l'indice MSCI World Net Dividends Reinvested sur la période minimale d'investissement recommandée de 5 ans.

FCPE N°7197

CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d'€) : 510.54
Valeur liquidative en € : Part A0 23.35174

DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(2)

5 ans au moins

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE



INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(1)

100% MSCI World (DNR)

CARACTÉRISTIQUES

Date d'agrément
Devise du fonds EUR
Type de fonds FCPE
Valorisation Quotidienne
Dépositaire CACEIS Bank
Société de gestion NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL
Classification AMF Actions internationales

PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques de capital / investissement mondial / change / modifications des lois et/ou des régimes fiscaux / concentration du portefeuille / actions / petite, moyenne et grande capitalisation / marchés émergents / instruments dérivés financiers / contrepartie / durabilité

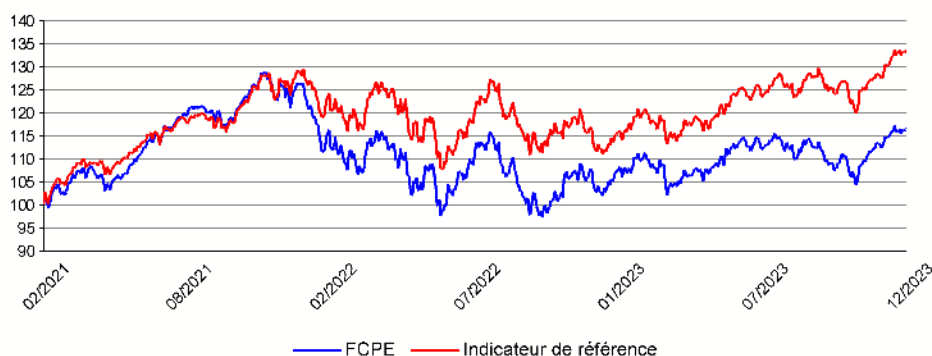
FRAIS COURANTS: 1.61%

PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	Création
Depuis le	30/11/2023	30/12/2022	30/12/2022			26/02/2021
Performance du FCPE	2.71%	13.44%	13.44%	-	-	16.76%
Performance de l'indicateur de référence	3.62%	19.60%	19.60%	-	-	33.57%
Écart de performance	-0.92%	-6.16%	-6.16%	-	-	-16.81%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	-	-	5.61%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	-	-	10.74%
Écart de performance	NS	NS	NS	-	-	-5.13%
Volatilité du FCPE	NS	NS	12.33%	-	-	15.06%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	11.32%	-	-	13.46%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

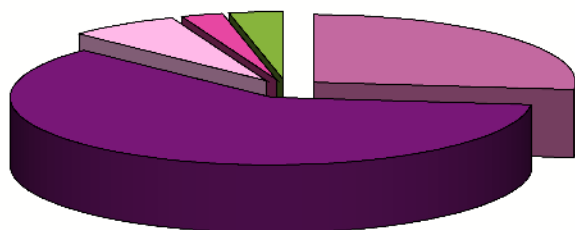
ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100 au 26/02/2021)



PERFORMANCES CALENDAIRES

	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Performance du FCPE	-18.31%									
Performance de l'indicateur de référence	-12.78%									
Écart de performance	-5.54%									

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



■ Actions Europe 26.72%
■ Actions Amérique du Nord 60.52%
■ Actions Asie Pacifique 6.87%
■ Actions Internationales 2.57%
■ Monétaire & Liquidités 3.33%

EXPOSITION PAR TYPE D'ACTIFS (en %)

	Répartition*	Dérivés	Exposition**
Actions	96.67%	0.00%	96.67%
Monétaires & Liquidités	3.33%	0.00%	3.33%
	100.00%	0.00%	100.00%

* En % de l'actif net ** Y compris les positions en dérivés

(1) Voir glossaire en dernière page

(2) Cette durée ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs

(3) Pour plus de détails sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds



PRINCIPALES LIGNES (FONDS MAÎTRE)

US57636Q1040	MASTERCARD INC - A UN USD	4.88%
US00724F1012	ADOBE INC UW USD	4.62%
US5949181045	MICROSOFT CORP UW USD	4.58%
US67066G1040	NVIDIA CORP UW USD	4.43%
DK0062498333	NOVO NORDISK A/S-B DC DKK	4.05%
US8835561023	THERMO FISHER SCIENTIFIC INC UN USD	3.88%
US2786421030	EBAY INC UW USD	3.82%
US2788651006	ECOLAB INC UN USD	3.70%
US7766961061	ROPER TECHNOLOGIES INC UW USD	3.54%
US5324571083	ELI LILLY & CO UN USD	3.29%

COMMENTAIRE DE GESTION

La Réserve Fédérale a surpris favorablement les investisseurs en soulignant dès le 13 décembre que le plus haut des taux directeurs avait probablement été atteint et que le repli de l'inflation permettait d'envisager la possibilité d'une inflexion de la politique monétaire l'an prochain.

Les membres de la banque centrale de Washington ne projetaient en effet plus de hausse du taux des Fed Funds, comme c'était encore le cas en septembre, et laissaient entrevoir trois baisses de 0,25% en 2024 contre deux précédemment. Les marchés de taux, qui reflétaient préalablement des anticipations de quatre déteintes de cette ampleur en 2024, dont la première dès le mois de mai, ont accentué ces attentes à six mouvements de baisse à partir de mars.

En Europe, l'éventualité d'une détente des taux directeurs de la BCE n'a pas été discutée selon la Présidente Lagarde lors du conseil des gouverneurs dont les conclusions ont été rendues publiques le 14 décembre.

Le changement de ton, plus accommodant, de la Réserve Fédérale a permis une nette détente des taux de rendement obligataires de part et d'autre de l'Atlantique, même si la communication de la BCE a conservé un biais restrictif. Par ailleurs, le statu quo monétaire de la Banque du Japon a été bien accueilli.

Sur le marché des emprunts d'états à 10 ans, le rendement du T-Note s'est replié de 45 points de base, à 3,88%. Les rendements des dettes souveraines de la zone euro ont continué d'évoluer dans le sillage de l'obligation américaine de référence. Au 29 décembre, le rendement du Bund allemand s'est établi à 2,02% (-0,42%) et celui de l'OAT française à 2,56% (-0,46%). L'écart de rendement entre l'Italie et l'Allemagne s'est resserré de 11 points à 168 points de base.

L'indice Bloomberg Euro-Aggregate 3-5 ans, de maturité plus courte et moins sensible, s'est de nouveau apprécié de 2,21%. Les composantes Souverains et Entreprises de cet indice ont progressé de, respectivement, 2,11% et 2,44%.

Les perspectives d'une détente des taux directeurs et d'un atterrissage en douceur de l'économie américaine, scénario privilégié par le Président Powell et conforté par plusieurs indicateurs avancés et un marché de l'emploi solide, ont également soutenu les marchés d'actions. Exprimés en euro, les indices MSCI des grands marchés d'actions développés et émergents se sont de nouveau inscrits en hausse : Europe +3,71% (dont zone euro +3,22% et Europe hors zone euro +4,23%) et Monde, émergents inclus, hors Europe +3,48% (dont Etats-Unis +3,39%, Japon +3,09% et Emergents +2,63%).

L'ESTR Capitalisé, indice de référence du marché monétaire progresse de +0,31% sur le mois de décembre et de +3,28% depuis le début de l'année.



GLOSSAIRE

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DIC.

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE

Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIPs, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

RÈGLEMENT EUROPÉEN SFDR (SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE REGULATION)

- Article 8 : produits promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison des deux. Même si ces produits n'ont pas d'objectif d'investissement durable, ils peuvent investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable.

- Article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable.

- Article 6 : produits qui ne rentrent pas dans la catégorie Article 8 ou Article 9. Ces produits ne visent pas à promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales, ou à avoir l'investissement durable comme objectif. Ces produits peuvent toujours intégrer des caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance (ESG), bien que non jugées significatives ou contraignantes, via des approches d'exclusion ou une analyse dédiée dans le cadre de l'évaluation des risques.

DÉRIVÉS

Instruments financiers dont les prix dépendent de celui d'autres instruments (une action, une obligation, etc.) que les professionnels appellent le « sous-jacent ».

PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

FCPE NOURRICIER

Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu'il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/fonds d'investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/VFIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier est inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maître, en raison de ses propres frais de gestion.

Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DIC) disponible sur votre Espace Personnel du site internet www.interepargne.natixis.fr.

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : ClientServicingAM@natixis.com.

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.

Natixis Interépargne : Société Anonyme au capital social de 8 890 784 EUR - 692 012 669 RCS Paris - 59, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

Natixis Investment Managers International : Société anonyme au capital de 51 371 060,28 Euros - 329 450 738 RCS Paris - Agrément AMF n°GP-90-009 - 43, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris



SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES



29 décembre 2023

Ce FCPE est investi au travers de son fonds maître le compartiment « MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY FUND », action M1/D, de la SICAV MIROVA FUNDS, dont l'objectif d'investissement est d'allouer le capital à des modèles économiques durables présentant des avantages environnementaux et/ou sociaux en investissant dans des obligations ou des actions émises par des sociétés qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU et/ou réduisent le risque de ne pas atteindre un ou plusieurs ODD. Le Compartiment s'attachera à investir dans des sociétés cotées sur des bourses du monde entier, tout en alliant systématiquement des considérations Sociales, Environnementales et de Gouvernance (« ESG ») à une performance financière mesurée par rapport à l'indice MSCI World Net Dividends Reinvested sur la période minimale d'investissement recommandée de 5 ans.

FCPE N°3674

CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d'€) : 510.54
Valeur liquidative en € : Part I 31.26200

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(2)

5 ans au moins

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE



INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(1)

100% MSCI World (DNR)

CARACTÉRISTIQUES

Date d'agrément : 19/01/2016
Devise du fonds : EUR
Type de fonds : FCPE
Valorisation : Quotidienne
Dépositaire : CACEIS Bank
Société de gestion : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL
Classification AMF : Actions internationales

PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques de capital / investissement mondial / change / modifications des lois et/ou des régimes fiscaux / concentration du portefeuille / actions / petite, moyenne et grande capitalisation / marchés émergents / instruments dérivés financiers / contrepartie / durabilité

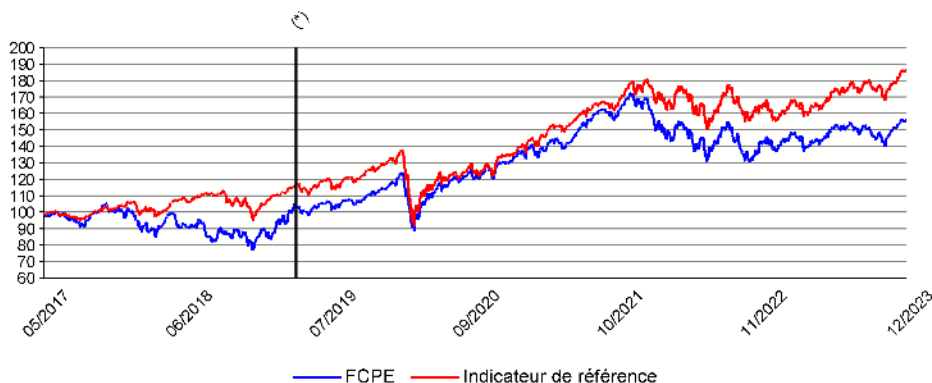
FRAIS COURANTS: 1.61%

PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	Création
Depuis le	30/11/2023	30/12/2022	30/12/2022	31/12/2020	31/12/2018	16/05/2017
Performance du FCPE	2.71%	13.45%	13.45%	16.81%	94.71%	56.31%
Performance de l'indicateur de référence	3.62%	19.60%	19.60%	36.73%	89.02%	86.51%
Écart de performance	-0.92%	-6.15%	-6.15%	-19.91%	5.69%	-30.20%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	5.33%	14.26%	6.98%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	11.01%	13.59%	9.87%
Écart de performance	NS	NS	NS	-5.68%	0.68%	-2.89%
Volatilité du FCPE	NS	NS	12.35%	15.20%	18.22%	17.84%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	11.35%	13.26%	17.72%	14.65%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100 au 16/05/2017)

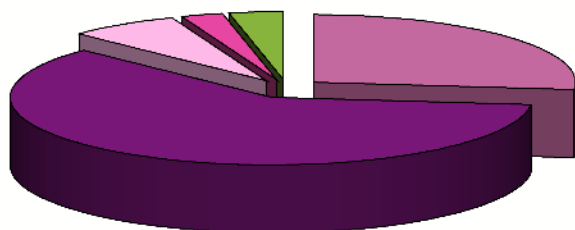


(*) En raison d'un changement de gestion intervenu le 25/04/2019 les performances antérieures à cette date ne reflètent plus l'orientation de gestion actuelle du FCPE.

PERFORMANCES CALENDRAIRES

	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Performance du FCPE	-18.33%	26.07%	17.72%	41.60%	-16.83%					
Performance de l'indicateur de référence	-12.78%	31.07%	6.33%	30.02%	-4.11%					
Écart de performance	-5.55%	-4.99%	11.39%	11.58%	-12.72%					

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



■ Actions Europe 26.72%
■ Actions Amérique du Nord 60.52%
■ Actions Asie Pacifique 6.87%
■ Actions Internationales 2.57%
■ Monétaire & Liquidités 3.33%

EXPOSITION PAR TYPE D'ACTIFS (en %)

	Répartition*	Dérivés	Exposition**
Actions	96.67%	0.00%	96.67%
Monétaires & Liquidités	3.33%	0.00%	3.33%
	100.00%	0.00%	100.00%

* En % de l'actif net ** Y compris les positions en dérivés

(1) Voir glossaire en dernière page

(2) Cette durée ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs

(3) Pour plus de détails sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds



PRINCIPALES LIGNES (FONDS MAÎTRE)

US57636Q1040	MASTERCARD INC - A UN USD	4.88%
US00724F1012	ADOBE INC UW USD	4.62%
US5949181045	MICROSOFT CORP UW USD	4.58%
US67066G1040	NVIDIA CORP UW USD	4.43%
DK0062498333	NOVO NORDISK A/S-B DC DKK	4.05%
US8835561023	THERMO FISHER SCIENTIFIC INC UN USD	3.88%
US2786421030	EBAY INC UW USD	3.82%
US2788651006	ECOLAB INC UN USD	3.70%
US7766961061	ROPER TECHNOLOGIES INC UW USD	3.54%
US5324571083	ELI LILLY & CO UN USD	3.29%

COMMENTAIRE DE GESTION

La Réserve Fédérale a surpris favorablement les investisseurs en soulignant dès le 13 décembre que le plus haut des taux directeurs avait probablement été atteint et que le repli de l'inflation permettait d'envisager la possibilité d'une inflexion de la politique monétaire l'an prochain.

Les membres de la banque centrale de Washington ne projetaient en effet plus de hausse du taux des Fed Funds, comme c'était encore le cas en septembre, et laissaient entrevoir trois baisses de 0,25% en 2024 contre deux précédemment. Les marchés de taux, qui reflétaient préalablement des anticipations de quatre déteintes de cette ampleur en 2024, dont la première dès le mois de mai, ont accentué ces attentes à six mouvements de baisse à partir de mars.

En Europe, l'éventualité d'une détente des taux directeurs de la BCE n'a pas été discutée selon la Présidente Lagarde lors du conseil des gouverneurs dont les conclusions ont été rendues publiques le 14 décembre.

Le changement de ton, plus accommodant, de la Réserve Fédérale a permis une nette détente des taux de rendement obligataires de part et d'autre de l'Atlantique, même si la communication de la BCE a conservé un biais restrictif. Par ailleurs, le statu quo monétaire de la Banque du Japon a été bien accueilli.

Sur le marché des emprunts d'états à 10 ans, le rendement du T-Note s'est replié de 45 points de base, à 3,88%. Les rendements des dettes souveraines de la zone euro ont continué d'évoluer dans le sillage de l'obligation américaine de référence. Au 29 décembre, le rendement du Bund allemand s'est établi à 2,02% (-0,42%) et celui de l'OAT française à 2,56% (-0,46%). L'écart de rendement entre l'Italie et l'Allemagne s'est resserré de 11 points à 168 points de base.

L'indice Bloomberg Euro-Aggregate 3-5 ans, de maturité plus courte et moins sensible, s'est de nouveau apprécié de 2,21%. Les composantes Souverains et Entreprises de cet indice ont progressé de, respectivement, 2,11% et 2,44%.

Les perspectives d'une détente des taux directeurs et d'un atterrissage en douceur de l'économie américaine, scénario privilégié par le Président Powell et conforté par plusieurs indicateurs avancés et un marché de l'emploi solide, ont également soutenu les marchés d'actions. Exprimés en euro, les indices MSCI des grands marchés d'actions développés et émergents se sont de nouveau inscrits en hausse : Europe +3,71% (dont zone euro +3,22% et Europe hors zone euro +4,23%) et Monde, émergents inclus, hors Europe +3,48% (dont Etats-Unis +3,39%, Japon +3,09% et Emergents +2,63%).

L'ESTR Capitalisé, indice de référence du marché monétaire progresse de +0,31% sur le mois de décembre et de +3,28% depuis le début de l'année.



GLOSSAIRE

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DIC.

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE

Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIPs, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

RÈGLEMENT EUROPÉEN SFDR (SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE REGULATION)

- Article 8 : produits promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison des deux. Même si ces produits n'ont pas d'objectif d'investissement durable, ils peuvent investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable.

- Article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable.

- Article 6 : produits qui ne rentrent pas dans la catégorie Article 8 ou Article 9. Ces produits ne visent pas à promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales, ou à avoir l'investissement durable comme objectif. Ces produits peuvent toujours intégrer des caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance (ESG), bien que non jugées significatives ou contraignantes, via des approches d'exclusion ou une analyse dédiée dans le cadre de l'évaluation des risques.

DÉRIVÉS

Instruments financiers dont les prix dépendent de celui d'autres instruments (une action, une obligation, etc.) que les professionnels appellent le « sous-jacent ».

PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

FCPE NOURRICIER

Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu'il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/fonds d'investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/VFIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier est inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maître, en raison de ses propres frais de gestion.

Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DIC) disponible sur votre Espace Personnel du site internet www.interepargne.natixis.fr.

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : ClientServicingAM@natixis.com.

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.

Natixis Interépargne : Société Anonyme au capital social de 8 890 784 EUR - 692 012 669 RCS Paris - 59, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

Natixis Investment Managers International : Société anonyme au capital de 51 371 060,28 Euros - 329 450 738 RCS Paris - Agrément AMF n°GP-90-009 - 43, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris



SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES part RE



29 décembre 2023

Ce FCPE est investi au travers de son fonds maître le compartiment « MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY FUND », action M1/D, de la SICAV MIROVA FUNDS, dont l'objectif d'investissement d'allouer le capital à des modèles économiques durables présentant des avantages environnementaux et/ou sociaux en investissant dans des obligations ou des actions émises par des sociétés qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU et/ou réduisent le risque de ne pas atteindre un ou plusieurs ODD.

FCPE N°6674

CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d'€) : 510.54
Valeur liquidative en € : part RE 21.95224

DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(2)

5 ans au moins

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE



INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(1)

100% MSCI World (DNR)

CARACTÉRISTIQUES

Date d'agrément
Devise du fonds EUR
Type de fonds FCPE
Valorisation Quotidienne
Dépositaire CACEIS Bank
Société de gestion NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL
Classification AMF Actions internationales

PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques de capital / investissement mondial / change / modifications des lois et/ou des régimes fiscaux / concentration du portefeuille / actions / petite, moyenne et grande capitalisation / marchés émergents / instruments dérivés financiers / contrepartie / durabilité

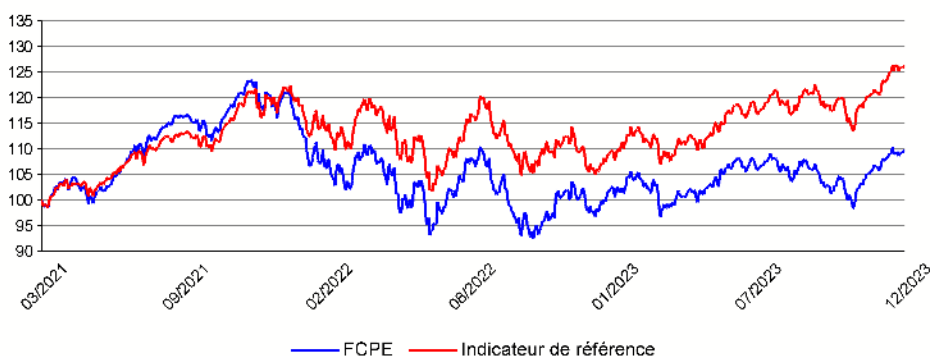
FRAIS COURANTS: 2.51%

PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	Création
Depuis le	30/11/2023	30/12/2022	30/12/2022			17/03/2021
Performance du FCPE	2.63%	12.43%	12.43%	-	-	9.76%
Performance de l'indicateur de référence	3.62%	19.60%	19.60%	-	-	26.26%
Écart de performance	-0.99%	-7.17%	-7.17%	-	-	-16.50%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	-	-	3.40%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	-	-	8.73%
Écart de performance	NS	NS	NS	-	-	-5.33%
Volatilité du FCPE	NS	NS	12.35%	-	-	15.60%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	11.35%	-	-	14.20%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

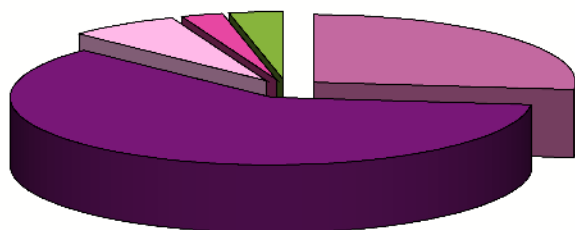
ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100 au 17/03/2021)



PERFORMANCES CALENDAIRES

	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Performance du FCPE	-19.04%									
Performance de l'indicateur de référence	-12.78%									
Écart de performance	-6.27%									

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



■ Actions Europe 26.72%
■ Actions Amérique du Nord 60.52%
■ Actions Asie Pacifique 6.87%
■ Actions Internationales 2.57%
■ Monétaire & Liquidités 3.33%

EXPOSITION PAR TYPE D'ACTIFS (en %)

	Répartition*	Dérivés	Exposition**
Actions	96.67%	0.00%	96.67%
Monétaires & Liquidités	3.33%	0.00%	3.33%
	100.00%	0.00%	100.00%

* En % de l'actif net ** Y compris les positions en dérivés

(1) Voir glossaire en dernière page

(2) Cette durée ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs

(3) Pour plus de détails sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds



PRINCIPALES LIGNES (FONDS MAÎTRE)

US57636Q1040	MASTERCARD INC - A UN USD	4.88%
US00724F1012	ADOBE INC UW USD	4.62%
US5949181045	MICROSOFT CORP UW USD	4.58%
US67066G1040	NVIDIA CORP UW USD	4.43%
DK0062498333	NOVO NORDISK A/S-B DC DKK	4.05%
US8835561023	THERMO FISHER SCIENTIFIC INC UN USD	3.88%
US2786421030	EBAY INC UW USD	3.82%
US2788651006	ECOLAB INC UN USD	3.70%
US7766961061	ROPER TECHNOLOGIES INC UW USD	3.54%
US5324571083	ELI LILLY & CO UN USD	3.29%

COMMENTAIRE DE GESTION

La Réserve Fédérale a surpris favorablement les investisseurs en soulignant dès le 13 décembre que le plus haut des taux directeurs avait probablement été atteint et que le repli de l'inflation permettait d'envisager la possibilité d'une inflexion de la politique monétaire l'an prochain.

Les membres de la banque centrale de Washington ne projetaient en effet plus de hausse du taux des Fed Funds, comme c'était encore le cas en septembre, et laissaient entrevoir trois baisses de 0,25% en 2024 contre deux précédemment. Les marchés de taux, qui reflétaient préalablement des anticipations de quatre déteintes de cette ampleur en 2024, dont la première dès le mois de mai, ont accentué ces attentes à six mouvements de baisse à partir de mars.

En Europe, l'éventualité d'une détente des taux directeurs de la BCE n'a pas été discutée selon la Présidente Lagarde lors du conseil des gouverneurs dont les conclusions ont été rendues publiques le 14 décembre.

Le changement de ton, plus accommodant, de la Réserve Fédérale a permis une nette détente des taux de rendement obligataires de part et d'autre de l'Atlantique, même si la communication de la BCE a conservé un biais restrictif. Par ailleurs, le statu quo monétaire de la Banque du Japon a été bien accueilli.

Sur le marché des emprunts d'états à 10 ans, le rendement du T-Note s'est replié de 45 points de base, à 3,88%. Les rendements des dettes souveraines de la zone euro ont continué d'évoluer dans le sillage de l'obligation américaine de référence. Au 29 décembre, le rendement du Bund allemand s'est établi à 2,02% (-0,42%) et celui de l'OAT française à 2,56% (-0,46%). L'écart de rendement entre l'Italie et l'Allemagne s'est resserré de 11 points à 168 points de base.

L'indice Bloomberg Euro-Aggregate 3-5 ans, de maturité plus courte et moins sensible, s'est de nouveau apprécié de 2,21%. Les composantes Souverains et Entreprises de cet indice ont progressé de, respectivement, 2,11% et 2,44%.

Les perspectives d'une détente des taux directeurs et d'un atterrissage en douceur de l'économie américaine, scénario privilégié par le Président Powell et conforté par plusieurs indicateurs avancés et un marché de l'emploi solide, ont également soutenu les marchés d'actions. Exprimés en euro, les indices MSCI des grands marchés d'actions développés et émergents se sont de nouveau inscrits en hausse : Europe +3,71% (dont zone euro +3,22% et Europe hors zone euro +4,23%) et Monde, émergents inclus, hors Europe +3,48% (dont Etats-Unis +3,39%, Japon +3,09% et Emergents +2,63%).

L'ESTR Capitalisé, indice de référence du marché monétaire progresse de +0,31% sur le mois de décembre et de +3,28% depuis le début de l'année.



GLOSSAIRE

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DIC.

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE

Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIPs, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

RÈGLEMENT EUROPÉEN SFDR (SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE REGULATION)

- Article 8 : produits promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison des deux. Même si ces produits n'ont pas d'objectif d'investissement durable, ils peuvent investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable.

- Article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable.

- Article 6 : produits qui ne rentrent pas dans la catégorie Article 8 ou Article 9. Ces produits ne visent pas à promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales, ou à avoir l'investissement durable comme objectif. Ces produits peuvent toujours intégrer des caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance (ESG), bien que non jugées significatives ou contraignantes, via des approches d'exclusion ou une analyse dédiée dans le cadre de l'évaluation des risques.

DÉRIVÉS

Instruments financiers dont les prix dépendent de celui d'autres instruments (une action, une obligation, etc.) que les professionnels appellent le « sous-jacent ».

PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

FCPE NOURRICIER

Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu'il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/fonds d'investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/VFIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier est inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maître, en raison de ses propres frais de gestion.

Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DIC) disponible sur votre Espace Personnel du site internet www.interepargne.natixis.fr.

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : ClientServicingAM@natixis.com.

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.

Natixis Interépargne : Société Anonyme au capital social de 8 890 784 EUR - 692 012 669 RCS Paris - 59, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

Natixis Investment Managers International : Société anonyme au capital de 51 371 060,28 Euros - 329 450 738 RCS Paris - Agrément AMF n°GP-90-009 - 43, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris



SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES I2



29 décembre 2023

Part avec frais de gestion à la charge de l'entreprise. Ce FCPE est investi au travers de son fonds maître le compartiment « MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY FUND », action M1/D, de la SICAV MIROVA FUNDS, dont l'objectif d'investissement d'allouer le capital à des modèles économiques durables présentant des avantages environnementaux et/ou sociaux en investissant dans des obligations ou des actions émises par des sociétés qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU et/ou réduisent le risque de ne pas atteindre un ou plusieurs ODD. Le Compartiment s'attachera à investir dans des sociétés cotées sur des bourses du monde entier, tout en alliant systématiquement des considérations Sociales, Environnementales et de Gouvernance (« ESG ») à une performance financière mesurée par rapport à l'indice MSCI World Net Dividends Reinvested sur la période minimale d'investissement recommandée de 5 ans.

FCPE N°7674

CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d'€) : 510.54
Valeur liquidative en € : Part I2 35.69765

DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(2)

5 ans au moins

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE



INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(1)

100% MSCI World (DNR)

CARACTÉRISTIQUES

Date d'agrément : 03/02/2020
Devise du fonds : EUR
Type de fonds : FCPE
Valorisation : Quotidienne
Dépositaire : CACEIS Bank
Société de gestion : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL
Classification AMF : Actions internationales

PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques de capital / investissement mondial / change / modifications des lois et/ou des régimes fiscaux / concentration du portefeuille / actions / petite, moyenne et grande capitalisation / marchés émergents / instruments dérivés financiers / contrepartie / durabilité

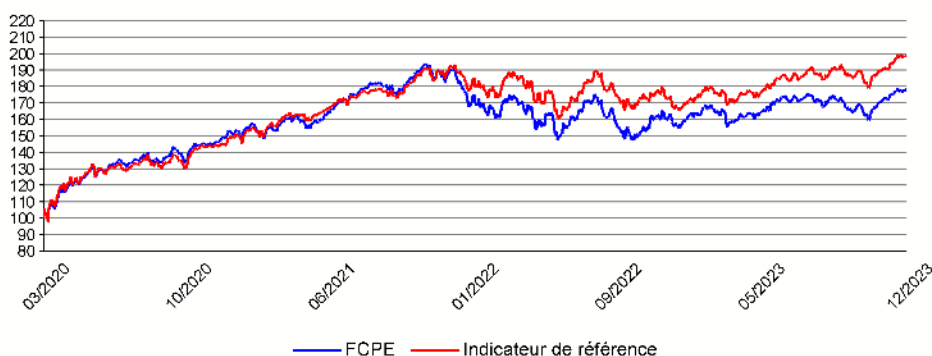
FRAIS COURANTS: 0.81%

PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	Création
Depuis le	30/11/2023	30/12/2022	30/12/2022	31/12/2020	5 ans	16/03/2020
Performance du FCPE	2.77%	14.35%	14.35%	19.67%	-	78.49%
Performance de l'indicateur de référence	3.62%	19.60%	19.60%	36.73%	-	99.15%
Écart de performance	-0.85%	-5.25%	-5.25%	-17.06%	-	-20.66%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	6.18%	-	16.52%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	11.01%	-	19.94%
Écart de performance	NS	NS	NS	-4.83%	-	-3.42%
Volatilité du FCPE	NS	NS	12.35%	15.20%	-	16.49%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	11.35%	13.26%	-	15.90%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

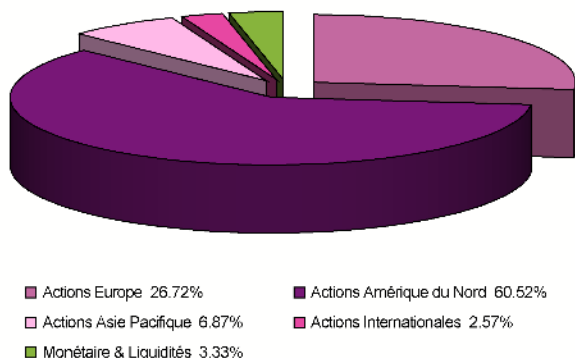
ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100 au 16/03/2020)



PERFORMANCES CALENDRAIRES

	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Performance du FCPE	-17.66%	27.09%	18.71%							
Performance de l'indicateur de référence	-12.78%	31.07%	6.33%							
Écart de performance	-4.88%	-3.98%	12.38%							

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



EXPOSITION PAR TYPE D'ACTIFS (en %)

	Répartition*	Dérivés	Exposition**
Actions	96.67%	0.00%	96.67%
Monétaires & Liquidités	3.33%	0.00%	3.33%
	100.00%	0.00%	100.00%

* En % de l'actif net ** Y compris les positions en dérivés

(1) Voir glossaire en dernière page

(2) Cette durée ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs

(3) Pour plus de détails sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds



PRINCIPALES LIGNES (FONDS MAÎTRE)

US57636Q1040	MASTERCARD INC - A UN USD	4.88%
US00724F1012	ADOBE INC UW USD	4.62%
US5949181045	MICROSOFT CORP UW USD	4.58%
US67066G1040	NVIDIA CORP UW USD	4.43%
DK0062498333	NOVO NORDISK A/S-B DC DKK	4.05%
US8835561023	THERMO FISHER SCIENTIFIC INC UN USD	3.88%
US2786421030	EBAY INC UW USD	3.82%
US2788651006	ECOLAB INC UN USD	3.70%
US7766961061	ROPER TECHNOLOGIES INC UW USD	3.54%
US5324571083	ELI LILLY & CO UN USD	3.29%

COMMENTAIRE DE GESTION

La Réserve Fédérale a surpris favorablement les investisseurs en soulignant dès le 13 décembre que le plus haut des taux directeurs avait probablement été atteint et que le repli de l'inflation permettait d'envisager la possibilité d'une inflexion de la politique monétaire l'an prochain.

Les membres de la banque centrale de Washington ne projetaient en effet plus de hausse du taux des Fed Funds, comme c'était encore le cas en septembre, et laissaient entrevoir trois baisses de 0,25% en 2024 contre deux précédemment. Les marchés de taux, qui reflétaient préalablement des anticipations de quatre déteintes de cette ampleur en 2024, dont la première dès le mois de mai, ont accentué ces attentes à six mouvements de baisse à partir de mars.

En Europe, l'éventualité d'une détente des taux directeurs de la BCE n'a pas été discutée selon la Présidente Lagarde lors du conseil des gouverneurs dont les conclusions ont été rendues publiques le 14 décembre.

Le changement de ton, plus accommodant, de la Réserve Fédérale a permis une nette détente des taux de rendement obligataires de part et d'autre de l'Atlantique, même si la communication de la BCE a conservé un biais restrictif. Par ailleurs, le statu quo monétaire de la Banque du Japon a été bien accueilli.

Sur le marché des emprunts d'états à 10 ans, le rendement du T-Note s'est replié de 45 points de base, à 3,88%. Les rendements des dettes souveraines de la zone euro ont continué d'évoluer dans le sillage de l'obligation américaine de référence. Au 29 décembre, le rendement du Bund allemand s'est établi à 2,02% (-0,42%) et celui de l'OAT française à 2,56% (-0,46%). L'écart de rendement entre l'Italie et l'Allemagne s'est resserré de 11 points à 168 points de base.

L'indice Bloomberg Euro-Aggregate 3-5 ans, de maturité plus courte et moins sensible, s'est de nouveau apprécié de 2,21%. Les composantes Souverains et Entreprises de cet indice ont progressé de, respectivement, 2,11% et 2,44%.

Les perspectives d'une détente des taux directeurs et d'un atterrissage en douceur de l'économie américaine, scénario privilégié par le Président Powell et conforté par plusieurs indicateurs avancés et un marché de l'emploi solide, ont également soutenu les marchés d'actions. Exprimés en euro, les indices MSCI des grands marchés d'actions développés et émergents se sont de nouveau inscrits en hausse : Europe +3,71% (dont zone euro +3,22% et Europe hors zone euro +4,23%) et Monde, émergents inclus, hors Europe +3,48% (dont Etats-Unis +3,39%, Japon +3,09% et Emergents +2,63%).

L'ESTR Capitalisé, indice de référence du marché monétaire progresse de +0,31% sur le mois de décembre et de +3,28% depuis le début de l'année.



GLOSSAIRE

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DIC.

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE

Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIPs, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

RÈGLEMENT EUROPÉEN SFDR (SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE REGULATION)

- Article 8 : produits promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison des deux. Même si ces produits n'ont pas d'objectif d'investissement durable, ils peuvent investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable.

- Article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable.

- Article 6 : produits qui ne rentrent pas dans la catégorie Article 8 ou Article 9. Ces produits ne visent pas à promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales, ou à avoir l'investissement durable comme objectif. Ces produits peuvent toujours intégrer des caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance (ESG), bien que non jugées significatives ou contraignantes, via des approches d'exclusion ou une analyse dédiée dans le cadre de l'évaluation des risques.

DÉRIVÉS

Instruments financiers dont les prix dépendent de celui d'autres instruments (une action, une obligation, etc.) que les professionnels appellent le « sous-jacent ».

PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

FCPE NOURRICIER

Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu'il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/fonds d'investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/VFIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier est inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maître, en raison de ses propres frais de gestion.

Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DIC) disponible sur votre Espace Personnel du site internet www.interepargne.natixis.fr.

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : ClientServicingAM@natixis.com.

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.

Natixis Interépargne : Société Anonyme au capital social de 8 890 784 EUR - 692 012 669 RCS Paris - 59, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

Natixis Investment Managers International : Société anonyme au capital de 51 371 060,28 Euros - 329 450 738 RCS Paris - Agrément AMF n°GP-90-009 - 43, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris



SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES part C0



29 décembre 2023

Ce FCPE est investi au travers de son fonds maître le compartiment « MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY FUND », action M1/D, de la SICAV MIROVA FUNDS, dont l'objectif d'investissement d'allouer le capital à des modèles économiques durables présentant des avantages environnementaux et/ou sociaux en investissant dans des obligations ou des actions émises par des sociétés qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU et/ou réduisent le risque de ne pas atteindre un ou plusieurs ODD.

FCPE N°4674

CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d'€) : 510.54
Valeur liquidative en € : Part C0 20.55655

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(2)

5 ans au moins

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE



INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(1)

100% MSCI World (DNR)

CARACTÉRISTIQUES

Date d'agrément
Devise du fonds EUR
Type de fonds FCPE
Valorisation Quotidienne
Dépositaire CACEIS Bank
Société de gestion NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL
Classification AMF Actions internationales

PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques de capital / investissement mondial / change / modifications des lois et/ou des régimes fiscaux / concentration du portefeuille / actions / petite, moyenne et grande capitalisation / marchés émergents / instruments dérivés financiers / contrepartie / durabilité

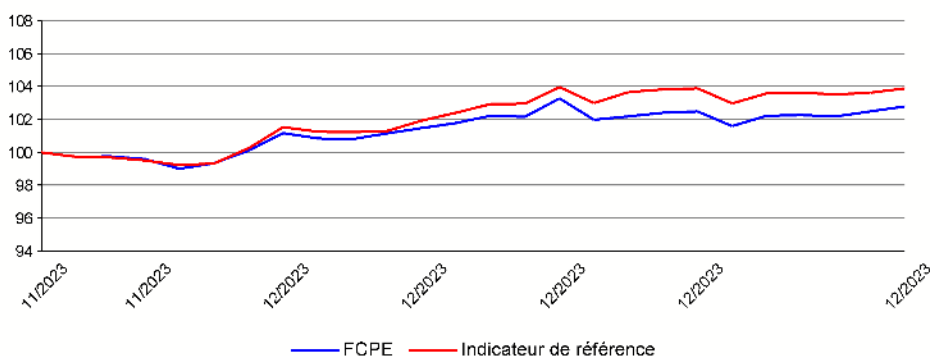
FRAIS COURANTS: 2.01%

PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	Création
Depuis le	30/11/2023	22/11/2023				22/11/2023
Performance du FCPE	2.67%	2.78%	-	-	-	2.78%
Performance de l'indicateur de référence	3.62%	3.88%	-	-	-	3.88%
Écart de performance	-0.95%	-1.10%	-	-	-	-1.10%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	-	-	NS
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	-	-	NS
Écart de performance	NS	NS	NS	-	-	NS
Volatilité du FCPE	NS	NS	-	-	-	-
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	-	-	-	-

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

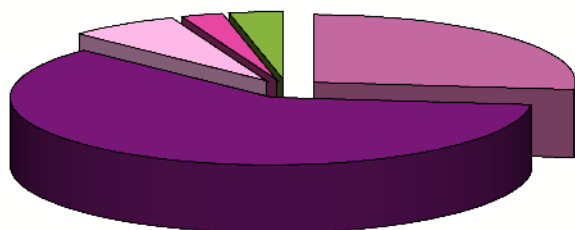
ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100 au 22/11/2023)



PERFORMANCES CALENDAIRES

	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Performance du FCPE										

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



■ Actions Europe 26.72%
■ Actions Asie Pacifique 6.87%
■ Monétaire & Liquidités 3.33%
■ Actions Amérique du Nord 60.52%
■ Actions Internationales 2.57%

EXPOSITION PAR TYPE D'ACTIFS (en %)

	Répartition*	Dérivés	Exposition**
Actions	96.67%	0.00%	96.67%
Monétaires & Liquidités	3.33%	0.00%	3.33%
	100.00%	0.00%	100.00%

* En % de l'actif net ** Y compris les positions en dérivés

(1) Voir glossaire en dernière page

(2) Cette durée ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs

(3) Pour plus de détails sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds



Principales lignes (hors OPCVM monétaire)

US57636Q1040	MASTERCARD INC - A UN USD	4.88%
US00724F1012	ADOBE INC UW USD	4.62%
US5949181045	MICROSOFT CORP UW USD	4.58%
US67066G1040	NVIDIA CORP UW USD	4.43%
DK0062498333	NOVO NORDISK A/S-B DC DKK	4.05%
US8835561023	THERMO FISHER SCIENTIFIC INC UN USD	3.88%
US2786421030	EBAY INC UW USD	3.82%
US2788651006	ECOLAB INC UN USD	3.70%
US7766961061	ROPER TECHNOLOGIES INC UW USD	3.54%
US5324571083	ELI LILLY & CO UN USD	3.29%
TOTAL		40.78%

COMMENTAIRE DE GESTION

La Réserve Fédérale a surpris favorablement les investisseurs en soulignant dès le 13 décembre que le plus haut des taux directeurs avait probablement été atteint et que le repli de l'inflation permettait d'envisager la possibilité d'une inflexion de la politique monétaire l'an prochain.

Les membres de la banque centrale de Washington ne projetaient en effet plus de hausse du taux des Fed Funds, comme c'était encore le cas en septembre, et laissaient entrevoir trois baisses de 0,25% en 2024 contre deux précédemment. Les marchés de taux, qui reflétaient préalablement des anticipations de quatre déteintes de cette ampleur en 2024, dont la première dès le mois de mai, ont accentué ces attentes à six mouvements de baisse à partir de mars.

En Europe, l'éventualité d'une détente des taux directeurs de la BCE n'a pas été discutée selon la Présidente Lagarde lors du conseil des gouverneurs dont les conclusions ont été rendues publiques le 14 décembre.

Le changement de ton, plus accommodant, de la Réserve Fédérale a permis une nette détente des taux de rendement obligataires de part et d'autre de l'Atlantique, même si la communication de la BCE a conservé un biais restrictif. Par ailleurs, le statu quo monétaire de la Banque du Japon a été bien accueilli.

Sur le marché des emprunts d'états à 10 ans, le rendement du T-Note s'est replié de 45 points de base, à 3,88%. Les rendements des dettes souveraines de la zone euro ont continué d'évoluer dans le sillage de l'obligation américaine de référence. Au 29 décembre, le rendement du Bund allemand s'est établi à 2,02% (-0,42%) et celui de l'OAT française à 2,56% (-0,46%). L'écart de rendement entre l'Italie et l'Allemagne s'est resserré de 11 points à 168 points de base.

L'indice Bloomberg Euro-Aggregate 3-5 ans, de maturité plus courte et moins sensible, s'est de nouveau apprécié de 2,21%. Les composantes Souverains et Entreprises de cet indice ont progressé de, respectivement, 2,11% et 2,44%.

Les perspectives d'une détente des taux directeurs et d'un atterrissage en douceur de l'économie américaine, scénario privilégié par le Président Powell et conforté par plusieurs indicateurs avancés et un marché de l'emploi solide, ont également soutenu les marchés d'actions. Exprimés en euro, les indices MSCI des grands marchés d'actions développés et émergents se sont de nouveau inscrits en hausse : Europe +3,71% (dont zone euro +3,22% et Europe hors zone euro +4,23%) et Monde, émergents inclus, hors Europe +3,48% (dont Etats-Unis +3,39%, Japon +3,09% et Emergents +2,63%).

L'ESTR Capitalisé, indice de référence du marché monétaire progresse de +0,31% sur le mois de décembre et de +3,28% depuis le début de l'année.



GLOSSAIRE

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DIC.

PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE

Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIPs, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

RÈGLEMENT EUROPÉEN SFDR (SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE REGULATION)

- Article 8 : produits promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison des deux. Même si ces produits n'ont pas d'objectif d'investissement durable, ils peuvent investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable.

- Article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable.

- Article 6 : produits qui ne rentrent pas dans la catégorie Article 8 ou Article 9. Ces produits ne visent pas à promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales, ou à avoir l'investissement durable comme objectif. Ces produits peuvent toujours intégrer des caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance (ESG), bien que non jugées significatives ou contraignantes, via des approches d'exclusion ou une analyse dédiée dans le cadre de l'évaluation des risques.

DÉRIVÉS

Instruments financiers dont les prix dépendent de celui d'autres instruments (une action, une obligation, etc.) que les professionnels appellent le « sous-jacent ».

Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clés » (DIC) disponible sur votre Espace Personnel du site internet www.interepargne.natixis.fr.

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : ClientServicingAM@natixis.com.

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.

Natixis Interépargne : Société Anonyme au capital social de 8 890 784 EUR - 692 012 669 RCS Paris - 59, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

Natixis Investment Managers International : Société anonyme au capital de 51 371 060,28 Euros - 329 450 738 RCS Paris - Agrément AMF n°GP-90-009 - 43, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris



SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES part R



29 décembre 2023

Ce FCPE est investi au travers de son fonds maître le compartiment « MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY FUND », action M1/D, de la SICAV MIROVA FUNDS de droit luxembourgeois, qui bénéficie du Label ISR Français. dont l'objectif d'investissement est de suivre une stratégie d'investissement durable multithématique axée sur le développement durable. Le processus d'investissement repose sur une sélection de titres fondée sur une analyse fondamentale approfondie des sociétés qui combine à la fois des aspects financiers et ESG. Le Compartiment cherchera à investir dans des sociétés qui bénéficient de perspectives de croissance à long terme et offrent une valorisation attrayante sur une période à moyen terme. Le Produit investit au moins 80% de son actif net dans des actions mondiales de sociétés qui conçoivent des produits ou services destinés à répondre à des problèmes clés en rapport avec huit thèmes de l'investissement durable : énergie, mobilité, construction et urbanisme, gestion des ressources naturelles, consommation, soins de santé, technologies de l'information et finance. Ce compartiment a un objectif d'investissement durable (au sens de l'article 9 du Règlement SFDR).

FCPE N°8674

CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d' €) : 510.54
Valeur liquidative en € : Part R 20.86353

DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(2)

5 ans au moins

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE



INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(1)

100% MSCI World (DNR)

CARACTÉRISTIQUES

Date d'agrément
Devise du fonds EUR
Type de fonds FCPE
Valorisation Quotidienne
Dépositaire CACEIS Bank
Société de gestion NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL
Classification AMF Actions internationales

PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques de capital / investissement mondial / change / modifications des lois et/ou des régimes fiscaux / concentration du portefeuille / actions / petite, moyenne et grande capitalisation / marchés émergents / instruments dérivés financiers / contrepartie / durabilité

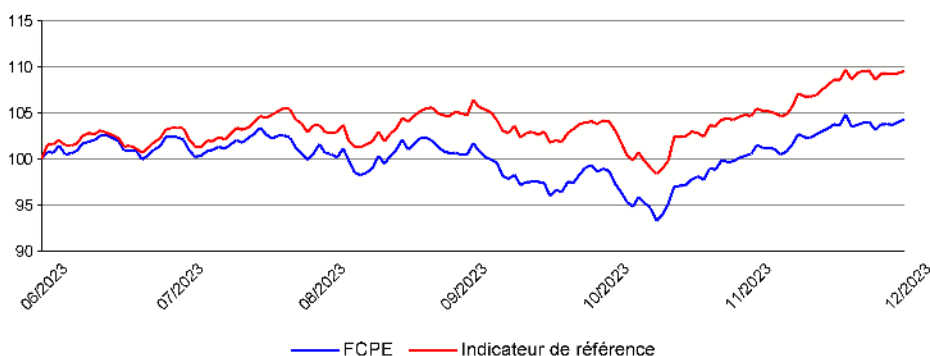
FRAIS COURANTS: 1.91% Frais courants estimés

PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	Création
Depuis le	30/11/2023	01/06/2023				01/06/2023
Performance du FCPE	2.68%	4.32%	-	-	-	4.32%
Performance de l'indicateur de référence	3.62%	9.58%	-	-	-	9.58%
Écart de performance	-0.94%	-5.26%	-	-	-	-5.26%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	-	-	NS
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	-	-	NS
Écart de performance	NS	NS	NS	-	-	NS
Volatilité du FCPE	NS	NS	-	-	-	10.75%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	-	-	-	10.17%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

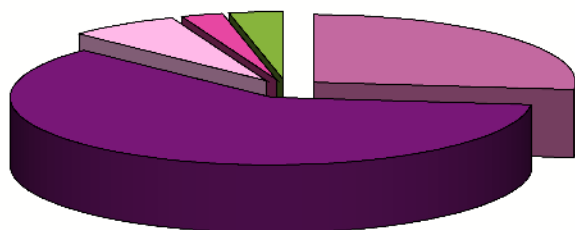
ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100 au 01/06/2023)



PERFORMANCES CALENDAIRES

	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Performance du FCPE										

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



■ Actions Europe 26,72% ■ Actions Amérique du Nord 60,52%
■ Actions Asie Pacifique 6,87% ■ Actions Internationales 2,57%
■ Monétaire & Liquidités 3,33%

EXPOSITION PAR TYPE D'ACTIFS (en %)

	Répartition*	Dérivés	Exposition**
Actions	96.67%	0.00%	96.67%
Monétaires & Liquidités	3.33%	0.00%	3.33%
	100.00%	0.00%	100.00%

* En % de l'actif net ** Y compris les positions en dérivés

(1) Voir glossaire en dernière page

(2) Cette durée ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs

(3) Pour plus de détails sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds



PRINCIPALES LIGNES (FONDS MAÎTRE)

US57636Q1040	MASTERCARD INC - A UN USD	4.88%
US00724F1012	ADOBE INC UW USD	4.62%
US5949181045	MICROSOFT CORP UW USD	4.58%
US67066G1040	NVIDIA CORP UW USD	4.43%
DK0062498333	NOVO NORDISK A/S-B DC DKK	4.05%
US8835561023	THERMO FISHER SCIENTIFIC INC UN USD	3.88%
US2786421030	EBAY INC UW USD	3.82%
US2788651006	ECOLAB INC UN USD	3.70%
US7766961061	ROPER TECHNOLOGIES INC UW USD	3.54%
US5324571083	ELI LILLY & CO UN USD	3.29%

COMMENTAIRE DE GESTION

La Réserve Fédérale a surpris favorablement les investisseurs en soulignant dès le 13 décembre que le plus haut des taux directeurs avait probablement été atteint et que le repli de l'inflation permettait d'envisager la possibilité d'une inflexion de la politique monétaire l'an prochain.

Les membres de la banque centrale de Washington ne projetaient en effet plus de hausse du taux des Fed Funds, comme c'était encore le cas en septembre, et laissaient entrevoir trois baisses de 0,25% en 2024 contre deux précédemment. Les marchés de taux, qui reflétaient préalablement des anticipations de quatre détentes de cette ampleur en 2024, dont la première dès le mois de mai, ont accentué ces attentes à six mouvements de baisse à partir de mars.

En Europe, l'éventualité d'une détente des taux directeurs de la BCE n'a pas été discutée selon la Présidente Lagarde lors du conseil des gouverneurs dont les conclusions ont été rendues publiques le 14 décembre.

Le changement de ton, plus accommodant, de la Réserve Fédérale a permis une nette détente des taux de rendement obligataires de part et d'autre de l'Atlantique, même si la communication de la BCE a conservé un biais restrictif. Par ailleurs, le statu quo monétaire de la Banque du Japon a été bien accueilli.

Sur le marché des emprunts d'états à 10 ans, le rendement du T-Note s'est replié de 45 points de base, à 3,88%. Les rendements des dettes souveraines de la zone euro ont continué d'évoluer dans le sillage de l'obligation américaine de référence. Au 29 décembre, le rendement du Bund allemand s'est établi à 2,02% (-0,42%) et celui de l'OAT française à 2,56% (-0,46%). L'écart de rendement entre l'Italie et l'Allemagne s'est resserré de 11 points à 168 points de base.

L'indice Bloomberg Euro-Aggregate 3-5 ans, de maturité plus courte et moins sensible, s'est de nouveau apprécié de 2,21%. Les composantes Souverains et Entreprises de cet indice ont progressé de, respectivement, 2,11% et 2,44%.

Les perspectives d'une détente des taux directeurs et d'un atterrissage en douceur de l'économie américaine, scénario privilégié par le Président Powell et conforté par plusieurs indicateurs avancés et un marché de l'emploi solide, ont également soutenu les marchés d'actions. Exprimés en euro, les indices MSCI des grands marchés d'actions développés et émergents se sont de nouveau inscrits en hausse : Europe +3,71% (dont zone euro +3,22% et Europe hors zone euro +4,23%) et Monde, émergents inclus, hors Europe +3,48% (dont Etats-Unis +3,39%, Japon +3,09% et Emergents +2,63%).

L'ESTR Capitalisé, indice de référence du marché monétaire progresse de +0,31% sur le mois de décembre et de +3,28% depuis le début de l'année.



GLOSSAIRE

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DIC.

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE

Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIPs, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

RÈGLEMENT EUROPÉEN SFDR (SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE REGULATION)

- Article 8 : produits promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison des deux. Même si ces produits n'ont pas d'objectif d'investissement durable, ils peuvent investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable.

- Article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable.

- Article 6 : produits qui ne rentrent pas dans la catégorie Article 8 ou Article 9. Ces produits ne visent pas à promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales, ou à avoir l'investissement durable comme objectif. Ces produits peuvent toujours intégrer des caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance (ESG), bien que non jugées significatives ou contraignantes, via des approches d'exclusion ou une analyse dédiée dans le cadre de l'évaluation des risques.

DÉRIVÉS

Instruments financiers dont les prix dépendent de celui d'autres instruments (une action, une obligation, etc.) que les professionnels appellent le « sous-jacent ».

PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

FCPE NOURRICIER

Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu'il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/fonds d'investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/VFIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier est inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maître, en raison de ses propres frais de gestion.

Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clés » (DIC) disponible sur votre Espace Personnel du site internet www.interepargne.natixis.fr.

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : ClientServicingAM@natixis.com.

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.

Natixis Interépargne : Société Anonyme au capital social de 8 890 784 EUR - 692 012 669 RCS Paris - 59, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

Natixis Investment Managers International : Société anonyme au capital de 51 371 060,28 Euros - 329 450 738 RCS Paris - Agrément AMF n°GP-90-009 - 43, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, 1er alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Sélection Mirova Actions Internationales
Identifiant d'entité juridique : 969500NLNZ2G3VURTT62

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



☒ Oui



☐ Non

☒ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : 36.09%

☒ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : 61.05%

☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Point préalable : tous les chiffres liés à la durabilité / taxinomie sont calculés comme une moyenne des valeurs des 4 fins de trimestre de la période de référence.



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

L'objectif d'investissement durable du Fonds est d'allouer le capital aux sociétés qui contribuent positivement par leurs produits, services et/ou pratiques à la réalisation d'un ou plusieurs objectifs de développement durable des Nations Unies (les « ODD »).

Les objectifs d'investissement durable (SI) du fonds étaient les suivants : 90 % en investissement durable, avec un objectif de 25 % en SIE ("Sustainable Investment Environmental") et 25 % en SIS ("Sustainable Investment Social").

Le pourcentage "Autres" représente le poids des liquidités et équivalents de trésorerie (« liquidités ») dans le Fonds. Étant donné que le niveau des liquidités du Fonds en pourcentage du total des actifs était plus élevé à la fin de 2023 qu'à la fin de 2022, le pourcentage de SI était donc inférieur en pourcentage du total des actifs à la fin de 2023 par rapport à la fin de 2022. L'évolution du pourcentage de liquidités peut également expliquer en partie l'évolution du pourcentage de SIE et SIS. Les changements en pourcentage du SIE et du SIS peuvent également être le résultat de transactions dans le portefeuille (positions dans des sociétés ajoutées, vendues, augmentées ou réduites au cours de la période) et/ou de la performance de valeurs individuelles au cours de la période conduisant à des pondérations supérieures ou inférieures dans le Fonds.

L'alignement sur la taxonomie de l'UE a été légèrement plus élevé que l'année précédente en raison des facteurs susmentionnés. Plus spécifiquement, l'entrée dans le portefeuille en 2023 d'Enphase Energy, dont les activités sont alignées à 100 % EU Taxonomie, ainsi que de la Gestion des déchets, a contribué en partie à la légère augmentation de l'alignement taxonomie en année glissante.

En moyenne, 97,15 % de l'actif net du Fonds ont été conformes aux objectifs d'investissement durable au cours de la période de référence. L'alignement sur la taxonomie de l'UE s'est élevé à 8,24 %. Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une assurance fournie par un auditeur ou d'une révision par un tiers.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Indice de référence : MSCI WORLD INDEX NTR €. L'objectif de référence n'est pas de s'aligner sur les ambitions environnementales et sociales telles que encouragées par le Fonds.

Le fonds a suivi les KPI décrits ci-après. Les chiffres sont le résultat moyen des rapports trimestriels de 4.

En investissant uniquement dans des actifs répondant aux critères d'inclusion dans l'univers d'investissement du Fonds et évalués comme ayant un impact positif (c'est-à-dire ayant un impact élevé, modéré ou faible selon la méthodologie d'opinion du Gestionnaire en matière de durabilité), le Fonds a été en mesure d'atteindre l'objectif consistant à allouer du capital à des sociétés qui contribuent positivement par leurs produits, services et/ou pratiques à la réalisation d'un ou plusieurs des objectifs de développement durable des Nations Unies (100 % des participations en actions).

En ce qui concerne la contribution aux différents thèmes des ODD, il s'agit d'une approche bottom-up de sélection de valeurs. Suite à un suivi plus détaillé de l'impact à partir de 2023, notamment sur l'impact positif des pratiques de pointe des entreprises, le Fonds a fait preuve d'une forte exposition à l'impact sur le pilier diversité et inclusion en particulier par rapport à l'exercice précédent dans la mesure où nombre des sociétés détenues en portefeuille font preuve d'une diversité et de pratiques d'inclusion exemplaires.

Le Fonds vise également à représenter une économie qui devrait se traduire par une hausse de la température mondiale ne dépassant pas 2 degrés Celsius au cours de ce siècle ; le Fonds a maintenu cet alignement pour la période, sans changement significatif par rapport à la période précédente.

La conséquence naturelle de cette approche est un impact sur la durabilité bien meilleur et un scénario global d'augmentation de la température que l'indice de référence

RÉPARTITION PAR OPINION D'IMPACT DURABLE*

Part du total de l'actif net hors créances et dettes (représentant 100 % des investissements du fonds)



L'opinion d'impact durable vise à évaluer si l'investissement est compatible avec les ODD des Nations Unies.

Les données sont évaluées en interne par les analystes de Mirova qui suivent des directives d'évaluation qualitative robustes et rigoureuses. Lorsqu'un titre n'est pas inclus dans le périmètre d'évaluation interne de Mirova, les données externes fournies par ODD ESG sont utilisées et traitées par le modèle d'évaluation interne de Mirova.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

En % de l'encours avec opinions d'impact positif

Thèmes des ODD		Mesure dans laquelle un actif contribue aux ODD correspondant à chaque pilier		17 objectifs de développement durable ont été adoptés par l'ONU en 2015, avec l'ambition de les atteindre d'ici 2030. Veuillez consulter un aperçu de tous les ODD (1-17) sur le site Web de l'ONU : https://www.un.org/fr/development/digital-library/sustainable-development
		Fonds	Indicateur de référence	
Environnement	CLIMAT	38%	24%	Ce graphique montre dans quelle mesure un actif contribue aux objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD). Mirova a signé un accord avec l'université de Cambridge, sur la base d'un partenariat de recherche axé sur les thèmes du développement durable ainsi que la mise en place en 2013 d'un groupe de travail, le Investors Leaders Group. Pour illustrer les principaux impacts durables de nos investissements, six piliers d'impact ont été développés, trois environnementaux et trois sociaux, pour chaque actif (selon qu'il est à gauche). Les mêmes actifs peuvent contribuer à plusieurs piliers / ODD.
	Limites les émissions de gaz à effet de serre pour limiter la hausse de la température mondiale en dessous de 2°C			
	BIO-DIVERSITÉ	30%	12%	
	Maintenir les écosystèmes terrestres et marins dans les conditions écologiques les plus favorables			
Social	ÉCONOMIE CIRCULAIRE	15%	1%	
	Préserver les ressources naturelles via une utilisation efficace et le recours à l'économie circulaire			
	DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE	36%	17%	
	Soutenir l'accès aux besoins de base, le développement local ou favoriser le développement individuel sur le lieu de travail			
Social	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	32%	17%	
	Promouvoir des conditions de vie sûres et saines, soutenir une éducation de qualité			
	DIVERSITÉ ET INCLUSION	46%	26%	
	Fournir des solutions inclusives ou promouvoir des conditions de travail équitables pour tous			

Les pourcentages indiqués représentent la part de valeurs du portefeuille (en poids) qui contribuent positivement au pilier concerné (entreprises dont l'opinion est « Impact positif fort » ou « Impact positif modéré » sur le pilier). Notre mesure de la contribution s'appuie à la fois sur la capacité des entreprises à offrir des produits et services à impact positif et sur la qualité de leurs pratiques environnementales et sociales sur toute leur chaîne de valeur.



IMPACT ESTIMÉ SUR L'AUGMENTATION MOYENNE MONDIALE DE LA TEMPÉRATURE



...et par rapport aux périodes précédentes ?

Il n'est pas possible de comparer la performance des indicateurs de durabilité avec la période précédente en raison de l'application des nouvelles exigences pour la nouvelle période de référence et de l'amélioration de notre méthodologie. Pour la période précédente, les indicateurs ont été calculés sur la base d'un instantané en fin de période, alors qu'ils sont désormais calculés en moyenne sur les trimestres de la période de référence.

Toutefois, dans la mesure où le Fonds n'investit que dans des actifs qui satisfont aux critères devant être inclus dans l'univers d'investissement du Fonds et évalués comme ayant un impact positif (c'est-à-dire ayant un impact élevé, modéré ou faible selon la méthodologie d'opinion du Gestionnaire en matière de durabilité), le Fonds est parvenu à atteindre l'objectif consistant à allouer du capital à des sociétés qui, grâce à leurs produits, services et/ou pratiques, contribuent positivement à la réalisation d'un ou plusieurs des objectifs de développement durable des Nations Unies (100 % des participations).

Comme lors de la période précédente, le fonds présente un meilleur impact sur la durabilité globale et un meilleur scénario d'augmentation de la température mondiale que l'indice de référence, conséquence naturelle de notre approche de sélection de valeurs.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

L'analyse de durabilité vise à identifier les risques environnementaux et sociaux résiduels pertinents provenant des activités et pratiques des entreprises et évalue la qualité des mesures prises par la société pour atténuer ces risques (le « test DNSH »). Cette analyse examine notamment le degré d'exposition de l'entreprise émettrice à certains secteurs ou activités pouvant être considérés comme préjudiciables à l'environnement et/ou à la société et l'exposition à des controverses environnementales ou sociales pertinentes. A la suite de cette analyse qualitative, le Gestionnaire de Portefeuille émet un avis contraignant sur la base duquel les sociétés dont les activités ou pratiques économiques sont jugées avoir un impact négatif important sur la réalisation d'un ou plusieurs ODD de l'ONU sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement, quelle que soit leur contribution autrement positive. En conséquence, sur la période considérée, tous les investissements dans le Fonds répondaient aux critères DNSH du Gestionnaire.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans le cadre de l'analyse des risques ESG résiduels réalisée sur chaque société dans laquelle nous sommes investis, le Fonds évalue et surveille systématiquement les indicateurs réputés indiquer la présence d'impact négatif principal (y compris l'examen des données relatives aux indicateurs obligatoires auxquels il est fait référence dans les Normes techniques réglementaires consolidées pour l'évaluation des investissements durables conformément à l'article 2 (17) de la SFDR). Lorsque les données nécessaires au calcul de certains indicateurs PAI ne sont pas disponibles, le Gestionnaire peut utiliser des indicateurs qualitatifs ou quantitatifs qui couvrent des thèmes similaires aux indicateurs PAI en question. Les impacts négatifs sont hiérarchisés en fonction des spécificités des secteurs et des modèles économiques des entreprises considérés comme des investissements en utilisant une combinaison de critères basés sur :

- L'analyse de l'exposition de l'entreprise aux impacts environnementaux à partir de données scientifiques provenant d'organisations internationales (par exemple, intensité énergétique, impacts sur la biodiversité, etc.) ;
- L'analyse de l'exposition de l'entreprise aux droits fondamentaux et aux problématiques sociales à travers ses implantations, son modèle économique et l'organisation de la chaîne d'approvisionnement (exposition aux risques santé et sécurité, exposition aux pays présentant des risques spécifiques en matière de droits humains, etc.) ;
- Analyse de l'empreinte de la société sur les communautés locales et les consommateurs,
- Filtrage des controverses en cours ou potentielles.

Lorsque le Gestionnaire estime que les processus et pratiques de la société dans laquelle nous sommes investis sont insuffisants pour atténuer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment en ce qui concerne les PAI concernés, l'impact de la société est considéré comme négatif, ce qui le rend inéligible pour un investissement.

Vous trouverez plus de détails dans le tableau ci-dessous, qui répertorie les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité pris en compte par MIROVA:

Adverse Sustainability indicator		Comment les PAI sont pris en compte par Mirova
Greenhouse gas emissions	1. GHG emissions	- Exclusion des entités les plus intensives en carbone et des entreprises dont le plan de réduction des émissions de GES est inexistant ou insuffisant
	2. Carbon footprint	- Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne
	3. GHG intensity of investee companies	- Exclusion des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles Pour les entreprises impliquées dans l'extraction, le traitement/raffinage et le commerce des combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux entreprises ayant : - > 5 % des revenus provenant du charbon ou du pétrole, y compris le pétrole non conventionnel, - > 10 % des revenus provenant du gaz non conventionnel
	4. Exposure to companies active in the fossil fuel sector	Pour les entreprises qui produisent des équipements ou des services dédiés au secteur des combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux entreprises dont plus de 50 % des revenus proviennent de ces équipements ou services. Pour les entreprises qui produisent de l'électricité (> 10 % des ventes liées à la production d'électricité), l'exclusion s'applique aux entreprises dont le mix de production est dominé par le charbon, dont l'intensité carbone est supérieure à 350 gCO2/kWh.
	5. Share of non-renewable energy consumption and production	- Intégration dans l'analyse interne qualitative lorsque cela est pertinent
	6. Energy consumption intensity per high impact climate sector	- Intégration dans l'analyse interne qualitative lorsque cela est pertinent
Biodiversity	7. Activities negatively affecting biodiversity-sensitive areas	- Exclusion d'entreprises ou de projets portant gravement atteinte aux zones de biodiversité sensibles - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses
Water	8. Emissions to water	- Intégration dans l'analyse interne qualitative lorsque cela est pertinent
Waste	9. Hazardous waste and radioactive waste ratio	- Intégration dans l'analyse interne qualitative lorsque cela est pertinent
Social and Employee matters	10. Violations of UNGC principles and OECD guidelines for Multinational Enterprises	- Exclusion des entreprises qui violent les principes du Pacte Mondial des Nations Unies et de l'OCDE - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Partie de l'analyse de la controverse
	11. Lack of processes and compliance mechanisms to monitor compliance with UN Global Compact principles and OECD Guidelines for Multinational Enterprises	- Exclusion pour les grandes entreprises, cas par cas pour les petites entreprises ou les projets - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Plans d'engagement / ESAP avec les entités détenues
	12. Unadjusted gender pay gap	- Intégration systématique de l'égalité des sexes dans l'analyse qualitative interne - Plans d'engagement / ESAP avec les entités détenues
	13. Board gender diversity	- Intégration systématique de l'égalité des sexes dans l'analyse qualitative interne - Plans d'engagement / ESAP avec les entités détenues
	14. Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)	- Exclusion (dès le 1er euro de chiffre d'affaires)
Additional PAI indicators	4. Investments in companies without carbon emission reduction initiatives	- Exclusion des entités et entreprises les plus intensives en carbone dont le plan de réduction des émissions de GES est inexistant ou insuffisant - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne
	14. Number of identified cases of severe human rights issues and incidents	- Exclusion des entreprises concernées par des mauvaises pratiques ou incidents graves liés aux droits de l'homme - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses
	17. Number of convictions and amount of fines for violation of anti-corruption and anti-bribery laws	- Exclusion des entreprises concernées par la violation des lois anti-corruption - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire de portefeuille filtre les entreprises dans lesquelles nous sommes investis en respectant les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Le gérant examine en permanence les antécédents et les nouvelles des entreprises afin d'identifier les controverses importantes. L'implication des entreprises et les mesures de résolution sont prises en compte. Les risques de violation potentielle peuvent être surveillés par le biais d'un engagement afin d'obtenir une assurance supplémentaire. Les sociétés dont le gestionnaire de portefeuille a établi qu'elles violaient gravement les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont reconnues comme ayant un préjudice important et sont donc rendues non éligibles. Par conséquent, au cours de la période considérée, tous les investissements ont été considérés comme respectant les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Cet indicateur est systématiquement contrôlé par notre prestataire externe, ainsi que par une veille constante sur les controverses et des réunions régulières entre

la Direction et l'équipe de recherche. Toute infraction grave et répétée aux directives de l'OCDE sera exclue de notre univers d'investissement.

Les univers d'investissement de Mirova sont suivis avec une attention particulière aux controverses. L'objectif est de détecter la présence de violations du Pacte de l'ONU et des Principes directeurs de l'OCDE.

Le plan d'action pour faire face à une controverse dépendra de la gravité, ainsi que des mesures correctives déjà annoncées par l'entreprise. Les actions sont les suivantes :

- Un engagement individuel direct,
- Exercice des droits de vote,
- Engagement collaboratif
- Désinvestissement.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les indicateurs PAI sont incorporés dans le cadre de l'analyse de la durabilité et les résultats font partie de l'essai DNSH. Comme indiqué plus haut, le résultat du test DNSH est un avis contraignant sur la base duquel les entreprises dont les activités ou les pratiques économiques sont jugées avoir un impact négatif important sur la réalisation d'un ou plusieurs ODD de l'ONU sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement, quelle que soit leur contribution par ailleurs positive. Les indicateurs PAI sont donc continuellement pris en compte par ces produits financiers.

En 2023, il n'y a pas eu de controverse majeure au cours de l'année qui pourrait entraîner un désinvestissement du portefeuille.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
MICROSOFT CORP UW USD	Logiciel	4.84	Etats-Unis
MASTERCARD INC - A UN USD	Services de traitement des transactions	4.82	Etats-Unis
NVIDIA CORP UW USD	Semi-conducteurs	4.72	Etats-Unis
THERMO FISHER SCIENTIFIC INC UN USD	Équipements médicaux	4.21	Etats-Unis
EBAY INC UW USD	Services aux consommateurs : divers	4.17	Etats-Unis
ADOBE INC UW USD	Logiciel	4.10	Etats-Unis
ECOLAB INC UN USD	Chimie : diversifiée	3.56	Etats-Unis
ROPER TECHNOLOGIES INC UW USD	Logiciel	3.35	Etats-Unis
IBERDROLA SA SQ EUR	Électricité conventionnelle	3.21	Espagne
ELI LILLY & CO UN USD	Produits pharmaceutiques	3.18	Etats-Unis
VISA INC-CLASS A SHARES UN USD	Services de traitement des transactions	2.89	Etats-Unis
APTIV PLC UN USD	Pièces détachées d'automobiles	2.75	Etats-Unis
DANAHER CORP UN USD	Équipements médicaux	2.69	Etats-Unis

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 02/01/2023-29/12/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR UN USD	Semi-conducteurs	2.57	Taiwan
X_NOVO NORDISK A/S-B DC DKK	Produits pharmaceutiques	2.38	Danemark

Les pourcentages sont calculés sur la base de la moyenne des 4 fins de trimestre de la période de référence.

Le pays affiché est le pays de risque, à savoir le pays où le titre est domicilié.

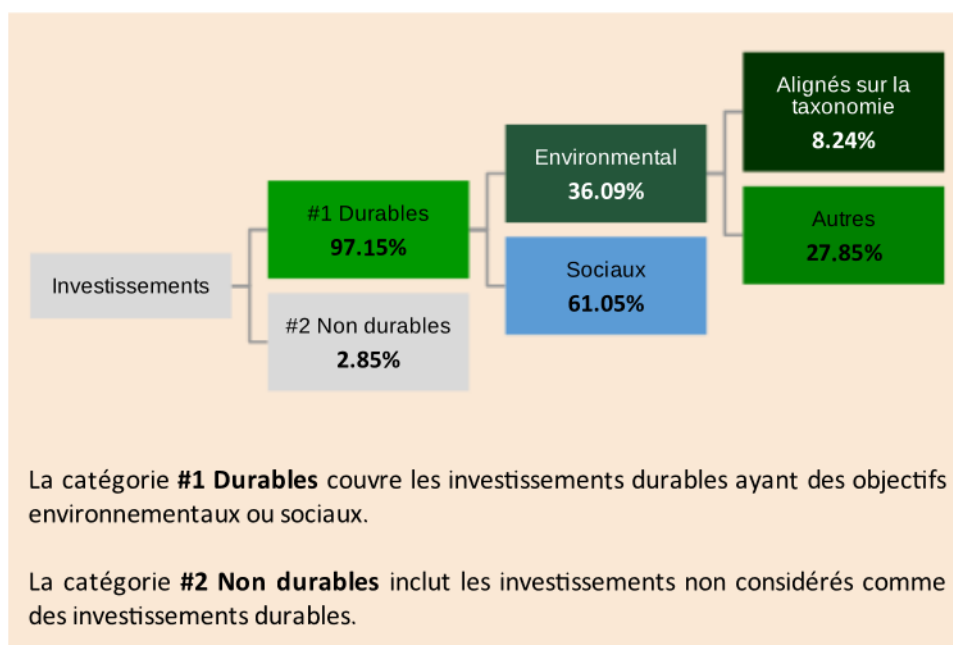


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Le compartiment cherche à investir uniquement dans des investissements durables tels que définis à l'article 2 (17) de la SFDR. Au cours de la période de référence, 97,15 % de l'actif net du Fonds ont en moyenne été alignés sur des objectifs d'investissement durables. Le fonds peut utiliser des produits dérivés à des fins de couverture et d'investissement (autorisés mais rarement utilisés).

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

RÉPARTITION SECTORIELLE (%)	Fonds	Indicateur de référence
Technologies de l'information	25,5	22,1
Santé	21,3	12,1
Produits financiers	14,3	15,2
Consommation discrétionnaire	9,4	11,0
Matériaux	9,1	4,1
Industrie	8,9	11,9
Services collectifs	6,6	2,6
Produits de première nécessité	1,8	6,8
Services de communication	-	7,2
Energie	-	4,5
Immobilier	-	2,5
Trésorerie	3,2	-

Nomenclature MSCI

Précision : données au 29/12/2023



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

En conséquence de son objectif durable, ce Fonds peut effectuer des investissements dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852 (le « règlement sur la taxinomie ») : A) Atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements ; B) L'utilisation durable et la protection des ressources en eau et des ressources marines ; C) La transition vers une économie circulaire, D) Prévention et maîtrise de la pollution ; E) La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes. L'alignement des activités économiques de chaque société avec les objectifs susmentionnés est identifié et mesuré dans la mesure où les données sont à la disposition du Gestionnaire et d'une qualité adéquate. Elles peuvent également provenir d'estimations en cas d'absence de certaines informations. Les estimations sont réalisées dans des conditions définies par la réglementation et dans le respect du principe de prudence. Par conséquent, le pourcentage d'alignement fourni est prudent. 8,24 % de l'actif net du Fonds sont en moyenne alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période de référence.

A titre d'exemple, le fonds a investi dans Enphase ENERGY INC, dont les activités sont alignées à 100 % sur la Taxinomie européenne, d'après les informations disponibles à fin février 2023.

Enphase Energy fournit des équipements pour la production d'énergie solaire, y compris des "micro-inverseurs", des dispositifs de surveillance et de stockage. Son produit prédominant est les "micro-inverseurs solaires", qui convertissent le courant direct généré par un seul module solaire en courant alternatif, les connectant efficacement au réseau. Leur utilisation peut améliorer le rendement énergétique des systèmes d'énergie solaire et faciliter les petits systèmes d'énergie solaire (c'est-à-dire résidentiels). La société s'emploie désormais à fournir des solutions technologiques pour les petits systèmes d'énergie solaire, notamment le solaire résidentiel, la gestion/le stockage de l'énergie résidentielle, la technologie de gestion de l'énergie pour les logements, le solaire commercial de petite taille et le solaire/stockage hors réseau.

La société contribue donc de manière significative à l'atténuation du changement climatique en promouvant les sources d'énergie renouvelables et la transition vers un système énergétique plus durable. L'augmentation de ses offres en matière de solaire et de stockage hors réseau pourrait également élargir l'accès à l'énergie dans les régions en développement et les régions à faible consommation d'énergie, avec notamment des pompes à eau solaires, des refroidisseurs d'air et des systèmes autonomes de production d'énergie solaire. Ses

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif

environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimés en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

solutions de gestion du réseau et de l'électricité peuvent également aider à développer des réseaux intelligents et à décentraliser la production et le stockage de l'électricité.

Les activités d'Enphase ENERGY INC sont alignées à 100 % sur la taxinomie européenne, selon les informations disponibles à février 2023.

Précision : les résultats présentés ci-dessous peuvent différer du résultat agrégé présenté dans la représentation graphique décrivant l'Allocation d'Actifs.

Cet écart s'explique par une différence de source : les chiffres détaillés ci-dessous se basent sur des estimations d'ISS ESG (ou donnée reportée par l'émetteur et collectée par les fournisseurs de données), tandis que le résultat agrégé présenté dans la représentation graphique décrivant l'Allocation d'Actifs peut se baser (pour certains émetteurs) sur les données d'ISS ESG, Fitch ou sur une estimation réalisée par la société de gestion financière.

Il est à noter que toute donnée estimée provient soit des fournisseurs de données, soit de la société de gestion financière (uniquement pour la donnée agrégée dans la représentation graphique décrivant l'Allocation d'Actifs).

● ***Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹ ?***

☐ Oui:

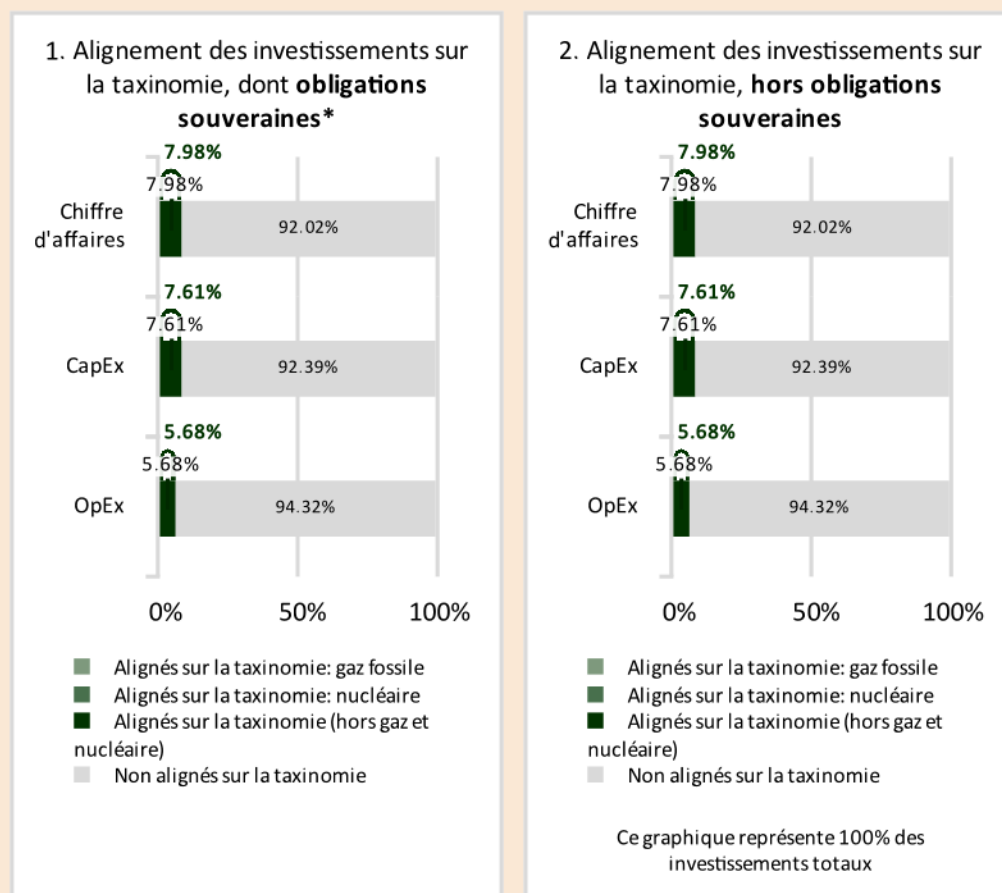
☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part d'investissements réalisée dans des activités transitoires et habilitantes était de 4.13%.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le pourcentage des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE pour cette nouvelle période de référence ne peut être comparé à celui de la période de référence précédente en raison de changements méthodologiques : calcul sur le dernier jour ouvré sur la précédente période vs moyenne des trimestres sur la nouvelle période de référence. Le calcul antérieur était basé uniquement sur des données estimées alors que pour cette période, des calculs combinant à la fois estimations et données directement déclarées ont été réalisés.

Cependant, la part des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes a légèrement augmenté par rapport à la période précédente, en raison d'une combinaison de facteurs, notamment l'ajout d'Enphase Energy, dont 100 % du chiffre d'affaires provient d'activités habilitantes (fourniture d'équipements pour la production d'énergie solaire, y compris micro-onduleurs, dispositifs de suivi et de stockage), ainsi que l'augmentation de poids de Vestas Wind Systems qui détient également une part importante de ces activités.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds a investi en moyenne 36,09 % dans des investissements durables ayant un objectif environnemental, y compris 27,85 % dans des investissements durables qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE. Le cadre d'évaluation d'impact durable du Gestionnaire identifie certaines activités qui ne sont pas actuellement couvertes par la Taxonomie de l'UE ou considérées comme apportant une contribution substantielle aux objectifs de la taxonomie environnementale. Elle est affectée par une évaluation globale de la durabilité de chaque entreprise dans laquelle nous sommes investis, qui comprend une analyse des impacts positifs concernant trois thèmes environnementaux : La stabilité climatique, la biodiversité et l'économie circulaire. Ces thèmes visent à identifier les entreprises qui exercent ou exercent des activités :

- Contribuer au développement d'une énergie à faible émission de carbone, d'une efficacité écologique, d'un transport propre, d'un bâtiment vert ou de s'aligner sur une stratégie avancée de décarbonation ;
- Soutenir l'utilisation durable des terres, la préservation des terres et la gestion durable de l'eau ou s'aligner sur une stratégie avancée de préservation de la biodiversité ; ou
- Favoriser la gestion durable des déchets ou un modèle économique circulaire.

Le Fonds ne s'engage pas en faveur d'une part minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne soient pas alignés sur la Taxonomie de l'UE.

Par exemple, le fonds a investi dans BALL Corp, considéré comme produisant un impact positif sur l'atténuation des changements climatiques, grâce à ses bonnes pratiques d'atténuation des risques climatiques, qui incluent un objectif scientifique de réduction de 55 % des émissions de GES à périmètre complet d'ici 2030 par rapport à une référence de 2017. Ce plan prévoit un soutien au tri et au recyclage locaux des collectes en aluminium dans tous les sites d'immersion à travers le monde, qui représentent la moitié de l'effort de décarbonisation. La société cible également un approvisionnement en énergie renouvelable de 75 % à partir de 28 %, une sélection de fournisseurs d'aluminium vierge à faible émission de carbone et l'électrification des processus. La crédibilité du plan est confortée par des progrès en matière d'augmentation des contenus recyclés qui s'élèvent désormais à 66 % pour un trajet jusqu'à l'objectif de 85 %. Si l'éligibilité de la société à la taxonomie est de 87 %, l'analyse d'alignement final est de 0 %. Ce chiffre concernant l'alignement s'explique principalement par l'absence de reporting partagé par l'entreprise, empêchant la collecte de données nécessaires pour valider les piliers DNSH et Minimum Standards.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Fonds a investi en moyenne 61,05 % dans des entreprises qui contribuent à lutter contre les inégalités ou qui favorisent la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou encore un investissement dans le capital humain ou les communautés économiquement ou socialement défavorisées, à condition que ces investissements ne nuisent pas de manière significative à l'un quelconque des objectifs environnementaux/sociaux et que les entreprises dans lesquelles nous sommes investis adoptent des pratiques de bonne gouvernance, notamment en ce qui concerne les structures

de gestion saines, les relations entre salariés, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales. Elle est affectée par une évaluation globale de la durabilité de chaque entreprise dans laquelle nous sommes investis, qui comprend une analyse des impacts positifs concernant trois thèmes sociaux : Le développement socio-économique, le bien-être sanitaire et l'inclusion dans la diversité. Ces thèmes visent à identifier les entreprises qui exercent ou exercent des activités :

- Favoriser l'accès à des services de base et durables, l'impact local ou promouvoir des conditions de travail avancées ;
- Soutenir le développement de la santé, d'une alimentation saine, des connaissances, de l'éducation ou de la sécurité ;
- Promouvoir la diversité et l'inclusion par le biais de produits et services dédiés ou de pratiques avancées ciblant les salariés.

Par exemple, nous investissons dans des entreprises qui, selon nous, auront un impact significatif sur la santé mondiale. Eli Lilly & Co. se consacre à la découverte, au développement, à la fabrication et à la vente de produits pharmaceutiques tels que le diabète et l'obésité. Ils ne sont donc pas alignés sur la taxonomie européenne qui n'identifie que les fournisseurs de solutions pour les questions environnementales.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "non durables", quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

L'objectif du Fonds est d'investir uniquement dans des actions répondant aux critères d'investissement durable. À des fins techniques ou de couverture, le Fonds peut détenir des liquidités ou des équivalents de trésorerie et des produits dérivés, à des fins de gestion du risque de change, jusqu'à 10 % de son actif net. En raison du caractère technique et neutre de l'actif, ces instruments ne sont pas considérés comme des investissements et, par conséquent, aucune garantie minimale n'a été mise en place.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

L'engagement fait partie intégrante de l'approche d'investissement responsable de Mirova. La stratégie d'engagement de Mirova vise à suivre et à développer les produits et pratiques des entreprises d'un point de vue environnemental, social et de gouvernance. Par conséquent, l'une des fonctions centrales de l'équipe de recherche sur le développement durable est l'engagement, tant au niveau individuel que collaboratif :

- Engagement individuel : Dans le cadre duquel les analystes ESG de Mirova interagissent l'un sur l'autre avec les entreprises afin de suivre les performances et les progrès en matière d'ESG et d'encourager l'amélioration de leurs pratiques de durabilité. L'engagement individuel vise non seulement à garantir des pratiques responsables conformes à nos normes, mais également à promouvoir de meilleures pratiques ESG et à encourager le développement de solutions aux grands défis environnementaux et sociaux associés à chaque secteur. Mirova a mené des entretiens personnalisés avec des entreprises sur différents thèmes tout au long de l'année. En particulier, Mirova a noué un dialogue avec les laboratoires pharmaceutiques de la classe GLP-1 afin de répondre aux préoccupations liées à la commercialisation hors marque et à la promotion de l'obésité et du diabète. Après plusieurs engagements avec les entreprises, et sur la base des informations actuellement disponibles, nous pensons que les mesures mises en œuvre pour faire face à ces risques, par exemple les mesures mises en œuvre concernant la formation des ventes, les audits et les programmes de rémunération, les risques liés aux promotions des médias sociaux par des personnalités publiques individuelles, etc., sont alignées sur nos normes éthiques et nos pratiques communes dans l'industrie. Dans la mesure où ces produits continuent de pénétrer le marché, notre équipe continuera de

surveiller les signaux indiquant d'éventuels abus, problèmes de sécurité et problèmes d'accessibilité.

- Engagement collaboratif : Mirova s'associe à d'autres investisseurs et représentants de la société civile pour identifier les pratiques controversées, encourager une plus grande transparence et exiger, le cas échéant, que les entreprises changent de pratiques. Par ailleurs, Mirova exploite ses droits de vote pour pousser davantage les entreprises à développer des portefeuilles plus durables et à adopter des bonnes pratiques, en exerçant systématiquement leurs droits de vote sur la base d'une politique interne de vote qui intègre largement les concepts d'une gouvernance durable, orientée sur les parties prenantes. Le vote par procuration est utilisé pour transmettre les messages durant le dialogue avant/après le vote et via l'opposition aux points ad hoc. Dans la mesure du possible, Mirova peut co-signer ou diriger le dépôt d'articles aux actionnaires.

Mirova s'engage également auprès des autorités de régulation pour partager sa vision de l'investissement durable afin d'améliorer les normes et réglementations dans l'ensemble du secteur financier et de favoriser l'investissement durable. Mirova s'engage à promouvoir les réglementations, y compris les modifications législatives, les standards ou labels, et les pratiques qui favorisent l'investissement durable et créent de la valeur à long terme.

De plus amples informations sur les actions prioritaires et la politique d'engagement de Mirova sont disponibles sur le site <https://www.mirova.com/en/research/voting-and-engagement>.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non Applicable.

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Non Applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Non Applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non Applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non Applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.



NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

43, avenue Pierre Mendès-France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France - Tél. : 01 78 40 80 00
Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros
329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38